

SOCIÉTÉ



Les artisans du «projet Ville-Marie»

Les congrégations religieuses sont intimement liées à la création même de Montréal. Le «projet Ville-Marie» reposait dès le départ sur une occupation pacifique du territoire où ces communautés jouaient un rôle prépondérant. On pourra s'en rendre compte en visitant l'exposition *Mission Montréal* au Musée Stewart de l'île Sainte-Hélène qui retrace cet héritage impressionnant. Un reportage de Marie Laurier. Page 11

Les libéraux s'apprêtent à définir une nouvelle orientation

Le congrès spécial reformulerait les conditions d'adhésion du Québec à la Constitution

Pierre O'Neill

SCEPTIQUES quant à la possibilité que le Canada anglais convienne d'un projet de réforme constitutionnelle qui satisfasse le Québec, les libéraux de Robert Bourassa se préparent à reformuler les conditions d'adhésion du Québec à la Constitution canadienne.

Parce qu'ils doutent que les premiers ministres réunis aujourd'hui au lac Harrington puissent jamais s'entendre sur des offres acceptables au Québec, les dirigeants du PLQ comptent inviter le congrès spécial du 29 août à définir «de nouvelles orientations constitutionnelles», ont confirmé hier au DEVOIR le président du parti, Jean-Pierre Roy et le président des Jeunes libéraux, Mario Dumont.

Dans l'esprit de Jean-Pierre Roy, il ne fait aucun doute que s'il n'y a

pas d'offres fédérales acceptables, «il va falloir au congrès du 29 août que le parti dégage de nouvelles orientations qui permettront au gouvernement de gagner le référendum du 26 octobre. Ce sont les membres qui vont décider. Mais il va falloir que le Québec propose autre chose, au moins préciser les conditions d'adhésion.»

Un point de vue que partage entièrement Mario Dumont pour qui le référendum demeure une échéance incontournable. «Le gouvernement et le parti se sont engagés à tenir un référendum. C'est un engagement incontournable. La décision de tenir le congrès spécial confirme qu'à compter du 29 août, le PLQ aura une orientation claire en vue de l'automne. Il m'apparaît évident que l'enjeu du congrès, ce ne sera plus les offres fédérales. Il faudra proposer autre chose, en s'orientant vers la deuxième option du rapport Allaire.»

Après avoir boudé pendant 25 mois les conférences constitutionnelles, le premier ministre Bourassa prendra place ce matin à la table autour de laquelle seront réunis ses neuf autres homologues provinciaux, sous la présidence du premier ministre Mulroney. La plupart des premiers ministres qui se retrouvent au lac Harrington ont déjà fait savoir qu'ils tiennent à l'accord du 7 juillet, qui prévoit notamment que les provinces compteront chacune huit sénateurs élus.

De l'aveu même de M. Bourassa, a confié hier au DEVOIR l'un de ses proches conseillers, il espère très peu de cette rencontre et a consenti à y participer à la demande insistante de son ami Brian Mulroney, qui estime que cette reprise des pourparlers avec la participation du Québec permettra d'effacer l'accord du 7 juillet et d'amorcer une nouvelle initiative, qui pourrait prendre la forme

d'une résolution devant la Chambre des communes. Pour l'occasion, le premier ministre Bourassa sera accompagné uniquement du secrétaire général du conseil exécutif, Benoît Morin.

Avant de quitter pour le lac Harrington, hier, M. Bourassa a consulté une douzaine de députés, ceux qui président les caucus régionaux des parlementaires. À l'issue de cette rencontre tenue à huis clos à ses bureaux du boulevard René-Lévesque à Montréal, le premier ministre a refusé de rencontrer la presse mais LE DEVOIR a appris que quelques-uns ont exprimé des craintes et ont tenu à être rassurés.

C'est à l'occasion d'une réunion du comité exécutif du parti, dimanche soir, que fut prise la décision de convoquer la tenue d'un congrès spécial pour le 29 août. Contrairement à ce que laissaient croire certains rap-

Voir page 4 : Les libéraux



Jour de gloire pour Mark McKoy



BARCELONE (Reuter) — Mark McKoy a pris, hier, la plus éclatante des revanches en s'adjugeant à l'Estadi Olímpic de Barcelone le titre olympique du 110 m haies, une première canadienne depuis les deux médailles d'or de Percy Williams aux 100 et 200 mètres en 1928.

Le Canadien, qui s'est imposé en 13,12 secondes devant les Américains Tony Dees et Jack Pierce, avait en effet beaucoup à se faire pardonner (ci-contre, il est entouré de l'Allemand Florian Schwarhoff, à gauche, et du Britannique Colin Jackson).

McKoy avait été suspendu pendant deux ans par sa fédération pour avoir admis, après l'affaire Ben Johnson, avoir recouru au dopage. «C'est le deuxième plus beau jour de ma vie, le premier étant celui de la naissance de ma fille. Je n'ai connu aucun problème pour l'emporter. Mes entraîneurs Colin et Malcolm, avaient fait un excellent travail.»

Autres informations olympiques en pages 6 et 7.

L'«entente» économique ne devrait pas survivre

d'après Canadian Press

LE DÉJEUNER du lac Harrington devrait être l'occasion aujourd'hui pour les dix premiers ministres provinciaux et le premier ministre Mulroney de sabrer l'entente économique intervenue le 7 juillet dernier entre neuf provinces et le gouvernement fédéral.

Cette entente a été très critiquée par deux ministres fédéraux de premier plan, des leaders des milieux d'affaires et par l'Institut C.D. Howe.

Cette entente économique devait réduire les barrières tarifaires entre les provinces. Elle constituait une révision du chapitre 121 de la Constitution et visait à instaurer une sorte de libre-échange entre les provinces. C'était aussi le minimum demandé par le gouvernement fédéral.

Mais la version finale de cette entente comprenait une liste de onze exemptions qui allaient des os de di-

Voir page 4 : L'entente

De plus en plus de pays réclament l'accès aux camps d'internement de l'ancienne Yougoslavie

d'après Reuter et AFP

GENÈVE — Le Comité international de la Croix-Rouge, auquel se sont joints les gouvernements français, américain et suisse, a de nouveau réclamé hier l'accès aux camps d'internement dans l'ancienne Yougoslavie, où il estime que tous les belligérants violent les droits de l'homme.

La révélation de l'existence de ces camps a soulevé l'indignation des pays musulmans. Le roi Fahd d'Arabie saoudite a appelé hier la communauté internationale à intervenir pour mettre fin au massacre de la population musulmane en Bosnie-Herzégovine, selon l'agence saoudienne SPA.

Lors de la réunion hebdomadaire du conseil des ministres à Ryad, le souverain saoudien, cité par l'agence, a affirmé qu'il suivait «de près les actes de violence et le massacre perpétrés contre le peuple de Bosnie, notamment les femmes et les enfants».

«Cela nécessite une position ferme de la part de toutes les instances internationales pour arrêter cette tragédie», a-t-il ajouté.

En Bosnie, les combats ont été moins intenses hier que les jours précédents, tandis qu'en Croatie, le président Franjo Tudjman semblait as-

suré, selon les premiers résultats, de remporter les premières élections depuis la déclaration d'indépendance du pays.

Les témoignages se sont multipliés ces derniers jours sur les mauvais traitements subis par des familles musulmanes et croates aux mains d'irréguliers serbes, dans le nord de la Bosnie.

Deux anciens détenus interviewés par le quotidien américain *Newsday* ont affirmé que les Serbes, qui contrôlent le nord de la Bosnie, y avaient établi deux camps de concentration dans lesquels ils détiennent des musulmans et des Croates. Ils y ont fait état de tortures et d'exécutions.

Pierre Gauthier, porte-parole du CICR, a déclaré que toutes les parties avaient violé les droits de l'homme.

«De très graves violations du droit et des pratiques humanitaires internationalement reconnues sur le traitement des civils dans les conflits militaires sont perpétrées par toutes les parties», a-t-il dit à Reuter.

Pierre Gauthier, qui a parlé de huit centres de détention visités par le CICR pour l'ensemble de l'ancienne Yougoslavie, a souligné que de nombreux endroits où sont détenus des civils serbes, croates et

musulmans, restaient fermés à toute visite.

Un responsable des Nations unies bien au courant du dossier souligne que les Serbes ne sont pas les seuls responsables d'atteintes aux droits de l'homme.

«Le fait que les Serbes soient mieux armés et contrôlent davantage de territoire rend certainement l'ampleur du problème plus grande de leur côté. Les milices serbes sont sans doute féroces mais les milices croates ne sont pas des anges non plus», a dit ce responsable qui a requis l'anonymat.

À Londres, le premier ministre britannique, John Major, s'est prononcé contre une intervention militaire en Yougoslavie. Il a fait valoir qu'il serait impossible de rallier la communauté internationale à une telle solution qui poserait en outre des problèmes pratiques.

Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, a de son côté averti que la Yougoslavie pourrait devenir le Viêt-nam de l'ONU si son intervention dans l'ancienne fédération yougoslave échappe à son contrôle.

Sur le terrain, les faubourgs et une partie de la vieille ville de Sarajevo ont essuyé au cours de la nuit de di-

Voir page 4 : Camps



PHOTO AP

Grévistes armés en Afrique du Sud

Des manifestants munis d'armes domestiques ont marché hier dans Soweto, à l'appui du mot d'ordre de grève générale de deux jours lancé par l'African National Congress (ANC). Des millions de travailleurs noirs ont fait la grève pour exiger la fin du règne de la suprématie blanche. Au moins 12 morts violentes ont été rapportées. Nos informations en page 9.

CAHIER
SPÉCIAL

ÉDUCATION — Formation des maîtres

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée: le 7 août 1992

PARUTION
le 15 août
DANS
LE DEVOIR

D'ici l'an 2001, le quart des professeurs actuels des niveaux primaire et secondaire auront pris leur retraite. La situation est semblable dans les cégeps.

Quels changements provoquera ce rajeunissement du corps professionnel? Quels standards doit-on exiger de ces nouveaux maîtres? Les futurs professeurs possèdent-ils une formation suffisante pour enseigner à nos enfants? Comment s'y prendra-t-on, dans les universités, pour accueillir cette nouvelle clientèle?

Dans son édition du 15 août, LE DEVOIR se penchera sur l'éducation de demain au Québec.

Deux millions \$ en conseils constitutionnels

OTTAWA (PC) — La Loi d'accès à l'information a permis d'établir que le gouvernement fédéral a dépensé près de deux millions \$, au cours de la dernière année, pour se faire conseiller sur des questions constitutionnelles.

Des études ont été faites, entre autres, sur ce qui se produirait si l'agriculture était de compétence provinciale, sur divers problèmes concernant les Métis et sur la question de l'autodétermination des autochtones.

Ottawa, d'un autre côté, a consacré quelque 400 000 \$ à des sondages d'opinion, dont il a refusé de rendre les résultats publics. Cette décision lui a valu une contestation devant les tribunaux.

Des contrats ont été accordés pour faire rapport du travail des médias. C'est ainsi qu'une personne a reçu 10 700 \$ pour faire un résumé des chroniques et des éditoriaux de journaux sur la question constitutionnelle. Un contrat de 44 740 \$ a été octroyé pour prendre note de la couverture télévisée des travaux de la commission Beaudoin-Dobbie, pendant quatre mois.

Des adjoints du ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, ont bénéficié de contrats gouvernementaux. Michèle Bazin, directrice des communications de M. Clark, a obtenu un contrat de six mois, de 106 620 \$. Lawrence Hagen, rédacteur des discours de M. Clark, a été payé 106 800 \$ en 10 mois.

Parmi les autres contrats de communications, on note : John Maddigan, 102 376 \$ en 14 mois; Brad Mann, 97 691 \$ en un an; et Daniel Despina, 34 075 \$ en deux mois.

Trois professeurs d'université sont au nombre des conseillers du gouvernement en matières constitutionnelles : Peter Leslie, de l'Université de Toronto, 92 700 \$; Roger Gibbins, de l'Université de l'Alberta, 85 644 \$; et Katherine Swinton, de l'Université de Toronto, 62 098 \$.

La montant de deux millions \$ ne tient pas compte des millions de dollars en temps de fonctionnaires, en dépenses de voyages, en conférences et autres frais.

Campeau: un référendum au plus vite pour sauver l'économie

Guy Tallefer

JEAN CAMPEAU en a plus que marre. L'apocalypse économique guette le Québec, prophétise-t-il, si rien n'est fait pour mettre fin dans les plus brefs délais à la « folie constitutionnelle » qui s'est emparée du pays. D'émence à laquelle M. Campeau prie le premier ministre Robert Bourassa de remédier une fois pour toutes en tenant un référendum « clair et net » sur la souveraineté.

Du déjeuner au sommet qui réunit aujourd'hui les premiers ministres dans l'Outaouais, M. Campeau, qui le dit et le répète depuis quelques semaines sur tous les tons, n'attend strictement rien qui vaille : « C'est du temps perdu que d'aller danser le limbo sur la rive du lac Harrington en plaçant toujours la barre plus bas. »

Le Québec et le Canada, a-t-il affirmé hier à Montréal, sont dans un état d'attention intolérable aux séquences économiques extrêmement pernicieuses. « La pire chose qui pourrait arriver au lac Harrington,

selon lui, serait que la question constitutionnelle soit reportée. »

C'est que sur l'autel du débat constitutionnel « est en train d'être sacrifiée une génération de travailleurs éduqués et compétents à cause de notre incapacité à lui offrir des emplois », estime M. Campeau, qui était en compagnie du plus discret Michel Bélanger, coprésident de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Le Canada anglais a fait le 7 juillet dernier des offres constitutionnelles que jamais les Québécois ne pourront accepter. Si bien que le plus dangereux dans le moment ne serait pas pour le Québec de devenir souverain, « mais de rester dans ce genre de fédéralisme non flexible », a soutenu M. Campeau, qui est actuellement président de Souveraineté Québec inc., un regroupement de gens d'affaires à vocation souverainiste.

« Partout au Québec — on l'entend dire tous les jours — des gens d'affaires reportent des décisions économiques à cause de l'incertitude constitutionnelle », a de son côté fait va-

loir le vice-président de Souveraineté Québec, l'ex-député péquiste Jean-Guy Parent, aujourd'hui courtier d'affaires dans le domaine immobilier. Une affirmation que M. Parent a toutefois refusé d'appuyer à l'aide d'exemples.

Techniquement, la récession est terminée depuis avril 1991, a dit M. Campeau, mais cela n'empêche pas l'économie canadienne de connaître « ses pires années depuis l'après-guerre ». La « déconfiture constitutionnelle » du pays en est d'autant plus à blâmer, à son avis, que sont réunies toutes les conditions — taux d'intérêt et taux de chômage incroyablement bas — à la relance des investissements et de la consommation personnelle.

Les chiffres sont en effet inquiétants : le taux de chômage au Québec est présentement de 12,9 % et le taux d'inactivité (qui combine le nombre de chômeurs et d'assistés sociaux) frôle le quart de la population, alors qu'il était de 20 %, en 1988. Une situation dont les coûts socio-économiques atteindraient les 30 milliards \$, selon M. Campeau.

Quant au Canada, indiquent de récentes études, il arrive onzième parmi 22 pays en terme de compétitivité et bon dernier en matière de dépenses en recherche et développement.

Pour ramener le taux de chômage à 7 ou 8 %, selon une étude du gouvernement québécois dont a fait état M. Campeau, il faudrait créer 600 000 emplois d'ici l'an 2000. Or, les scénarios les plus optimistes ne prévoient pas la création d'ici là de plus de 300 000 emplois.

Autant de facteurs qui commandent le respect du calendrier référendaire. « Si nous poursuivons dans la même veine sans donner un solide coup de barre, a prévenu M. Campeau, nous handicaperons pour longtemps le développement de l'économie québécoise. »

M. Campeau salue du reste la décision du Parti libéral du Québec de se réunir en congrès le 29 août prochain. Congrès que M. Bourassa aurait sans doute préféré éviter, croit M. Campeau, puisque ce sera pour les militants libéraux, qui ont entériné le rapport Allaire par une



Jean Campeau

marge de 80 %, l'occasion de baliser les tentations fédéralistes du premier ministre et chef du parti.

Les Fransaskois prévoient un génocide culturel et linguistique des minorités francophones

Jean Dion

LA PROPOSITION constitutionnelle formulée le 22 juillet dernier par le gouvernement fédéral n'est rien moins qu'une approbation du génocide culturel et linguistique des communautés francophones et acadiennes vivant en situation minoritaire », s'est insurgé hier le président de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, Denis Magnan.

Après l'envoi d'une pétition en ce sens au premier ministre Roy Romanow de Saskatchewan, le leader fransaskois a écrit hier à Brian Mulroney pour joindre sa voix au concert de protestations qui émane depuis quelques jours des organismes voués à la défense des droits des

francophones hors Québec. Ceux-ci dénoncent avec la dernière énergie l'entente conclue « en catimini », la semaine dernière, par Ottawa et Québec et qui a persuadé Robert Bourassa de participer, aujourd'hui au lac Harrington, au dîner informel des premiers ministres.

Question d'accommoder le Québec, qui exige notamment que soit entérinée la clause protégeant son caractère distinct, on a ainsi convenu de modifier le libellé de la clause Canada telle qu'elle apparaissait dans l'entente du 7 juillet, conclue par le fédéral, les neuf provinces du Canada anglais et les représentants autochtones. Selon le nouveau libellé, la clause de « dualité linguistique » subit des changements, en vertu desquels il n'est plus ques-

tion de « promouvoir » le développement des minorités de langue officielle, mais seulement de les « protéger ».

Or pour M. Magnan, cela est carrément inacceptable. Il implore donc le gouvernement fédéral de renoncer à cette proposition et de « s'engager de façon crédible envers l'avenir des communautés de langue officielle en respectant le consensus du 7 juillet dernier ».

Cela dit, le président de l'ACFCS refuse de parler de trahison, comme l'avaient fait la semaine dernière les Franco-Albertains, ou de blâmer directement le Québec pour son consentement à la modification de la clause de dualité linguistique.

« Nous comprenons qu'il est difficile pour le Québec de souscrire pleinement à une telle clause, compte tenu notamment du développement beaucoup plus avancé des infrastructures anglophones au Québec. Mais il importe de comprendre que ce n'est pas en piétinant les droits d'autrui

que nous arriverons à un résultat satisfaisant. De toute manière, nous considérons qu'il sera toujours plus difficile pour le Québec de manifester son caractère distinct s'il ne peut compter sur la présence et l'appui des minorités francophones du Canada », a-t-il noté en substance lors d'un entretien téléphonique avec LE DEVOIR.

Se disant conscient du faible poids que détiennent les francophones de la Saskatchewan au sein du débat, M. Magnan n'en espère pas moins que les discussions de la ronde Canada reprendront sur la base du compromis du 7 juillet ou, à tout le moins, « que l'on considérera son principe, soit le refus de l'asymétrie linguistique et l'engagement des gouvernements fédéral et provinciaux à veiller à l'émancipation de leurs minorités de langue officielle. »

La population totale de la Saskatchewan avoisine les 995 000 habitants, parmi lesquels on compte 30 000 francophones.

Ottawa n'interviendra pas dans les négociations entre les transporteurs canadiens

d'après la Presse canadienne

LE MINISTRE fédéral des Transports Jean Corbeil n'a pas l'intention de s'immiscer dans les négociations de fusion entre Air Canada et Canadian International.

Mais, a-t-il précisé au cours de la cession des aéroports Dorval et Mirabel à l'administration de Montréal, hier, il n'est pas question de laisser les voyageurs canadiens aux mains d'un monopole.

« Nous possédons différents moyens d'assurer l'existence de la concurrence, parce que c'est une situation que nous ne tolérerions pas, s'il y avait un monopole et une seule source de transport aérien », a-t-il déclaré.

Il est encore trop tôt, a-t-il cependant fait remarquer, pour annoncer comment Ottawa entend s'y prendre pour encourager la concurrence.

Une fusion occasionnerait inévitablement des licenciements, des services réduits et des tarifs à la hausse, mais les analystes croient que les petites sociétés aériennes pourraient voler à la rescousse sur les lignes intérieures.

M. Corbeil a rappelé que la loi de privatisation d'Air Canada oblige cette ancienne société d'État à garder son siège social à Montréal.

Un porte-parole d'Air Canada, Denis Couture, a signalé pour sa part que les pourparlers se poursuivent avec PWA, la société mère de Canadien, et qu'une entente doit être conclue le plus rapidement possible.

Au sujet de l'échec des pourparlers d'alliance entre PWA et AMC, société mère d'American Airlines, M. Corbeil a fait savoir qu'il était prévu que le gouvernement investisse « d'importantes sommes d'argent ». Ottawa a refusé et PWA s'est tournée vers Air Canada.

Air Canada a perdu 218 millions \$ en 1991 et 164 millions \$ au premier trimestre de 1992. PWA a perdu 162 millions \$ l'an dernier et 74 millions \$ pendant les trois premiers mois de cette année.

Selon les analystes, une fusion Canadien-Air Canada ne serait qu'un premier pas vers une alliance avec un transporteur américain, puisqu'on prévoit le jour où il n'y aura plus qu'une douzaine de « mégatransporteurs » dans le monde.

De la sieste au stress

MEXICO (AFP) — Mais qu'arrive-t-il au pays de la sieste de la mi-journée et des somnolences ? Les Mexicains souffrent de plus en plus de maux de tête et se laissent aller à des remèdes parfois curieux.

Cette dégradation est surtout sensible à Mexico, agglomération gigantesque constamment recouverte par un nuage de pollution et soumise à un rythme trépidant. Les piétons tousse et se bouchent le nez en se faufilant entre les files de voitures bloquées qui ne cessent de cracher des nuages de gaz carbonique.

La semaine dernière, le premier congrès international sur la migraine jamais tenu à Mexico a montré que 11 des 55,3 millions de Mexicains de plus de 15 ans souffrent de migraines et que le stress est certainement la cause principale de cette maladie.

Il n'y a d'ailleurs pas que les habitants de Mexico à en souffrir. Dans tout le pays, la vie est plus dure, en raison de la politique économique libérale du président Carlos Salinas de Gortari. Les banques et bon nombre d'entreprises nationales ont été pri-

vatisées et il faut travailler plus dur.

À Mexico, où la situation est la plus grave, on peut voir au sommet d'un immeuble une annonce pour un numéro de téléphone d'urgence réservé aux gens atteints de crise émotionnelle. Et les pharmaciens annoncent des ventes records d'aspirine, vitamines et produits anti-stress.

C'est là la médecine officielle, mais les Mexicains recourent aussi à d'autres remèdes plus originaux : les plantes, mais aussi des cristaux qu'on pose en des points précis du corps ou encore des potions dont la composition viendrait des Aztèques.

Pour les plus fortunés, les publicités proposent aussi des cours de méditation à plus de 200 \$, sachant que « Bouddha vous mènera sur la voie de la paix intérieure ». Autre méthode, le « psycho-massage » censé débarrasser les tensions. Apportez une serviette et 50 \$. Et pour les gens d'affaires, un gadget électronique à placer sur la ceinture comme un baladeur produit « discrètement » des impulsions relaxantes, qui allègent l'esprit.

EN BREF...

16 300 \$ aux 12 victimes de Thibert Automobile

QUÉBEC — L'Office de la protection du consommateur (OPC) a annoncé hier que des négociations entreprises avec la Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec (CCAQ), dans le but d'indemniser les victimes des agissements de Thibert Automobile Ltée, viennent de porter fruits : la CCAQ versera un total de 16 300 \$ à 12 consommateurs de la région de Montréal qui avaient été trompés par cet ex-concessionnaire d'automobiles de la Rive-Sud de Montréal. Une enquête approfondie menée par l'Office de la protection du consommateur avait permis de mettre à jour une supercherie bien organisée à laquelle l'entreprise de Saint-Constant se livrait systématiquement lors de la vente de véhicules d'occasion. Certaines de ces automobiles usagées, présentées comme étant des démonstrateurs, au kilométrage peu élevé, étaient en fait d'anciens véhicules de location à court terme, dont l'odomètre avait été trafiqué de façon à afficher un kilométrage qui n'avait rien de commun avec celui réellement parcouru ! Thibert Automobile Ltée et certains de ses représentants avaient reconnu leur culpabilité à diverses infractions en rapport avec cette fourberie. Le tribunal avait alors sévèrement puni les intimés de leurs agissements. L'entreprise ayant fermé ses portes, les consommateurs lésés se retrouvaient le bec à l'eau. L'Office de la protection du consommateur a alors entrepris des démarches auprès de la CCAQ en vue de favoriser l'indemnisation de ces consommateurs.

Une guerre des ondes désuète

WASHINGTON Reuter — Une commission américaine a recommandé hier l'arrêt des émissions de TV Marti, qui émet vers Cuba, et de Radio Free Europe et Radio Liberty, qui émettent vers les pays de l'ex-Bloc soviétique.

« La guerre froide est terminée », a déclaré Tom Korologos, président de la commission consultative sur la diplomatie publique. « Les programmes internationaux sont toujours importants, mais ils ne constituent plus pour les États-Unis la forme prépondérante d'action diplomatique dans l'ex-empire soviétique. » TV Marti est constamment brouillée par les autorités cubaines, et la plus grande partie des programmes de Radio Free Europe et Radio Liberty sont désormais des rediffusions de Voice of America, le réseau mondial du gouvernement américain, a souligné Tom Korologos. La Commission met en avant les économies qu'engendrerait la suppression de ces réseaux.

New York perd son chef de police

NEW YORK (AP) — Le chef de la police de New York, Lee Brown, a annoncé hier sa démission pour des raisons « personnelles et non pas professionnelles ». De graves accusations de corruption pèsent actuellement sur le département de police de New York et une commission d'enquête doit commencer ses travaux dans une semaine. La démission de M. Brown, 55 ans, sera effective à compter du 1er septembre. Il a expliqué qu'il souhaitait avoir le temps de s'occuper de son épouse souffrante. M. Brown a souligné que sa décision n'était pas liée à la mise en place de la commission d'enquête. Il avait été nommé par le maire David Dinkins, en 1990. Le chef de département David Scott a également présenté sa démission pour des raisons de santé.

Gigantesque feu

MOCCASIN (AP) — Deux mille pompiers luttèrent hier contre des incendies de forêts qui ont détruit plus de 8000 hectares dans quatre États de l'Ouest américain, en Californie, dans l'Idaho, l'État de Washington et l'Oregon. Plusieurs pompiers ont été blessés, la plupart légèrement.

350 ANS


MONTRÉAL fête

La Corporation des célébrations du 350^e anniversaire de Montréal et la Banque de Montréal présentent



SUPPLÉMENTAIRES
JUSQU'AU 9 AOÛT, FAITES VITE!
Billets en vente à la Place d'Armes de 12h à 22h.
Prix spéciaux de groupes (25 personnes et plus):
872-7292

LE GRAND JEU DE NUIT

Une réalisation du Théâtre Sans Fil, producteur du Seigneur des anneaux.

Un fabuleux spectacle son et lumière. Une expérience unique.
À LA PLACE D'ARMES
Devant la Basilique Notre-Dame

Tous les jours, sauf les lundis, à compter du 14 juillet, à 21 h 30.
Billets: 15\$ (taxes incluses). En vente au Réseau Admission, (514) 790-1245 (appels locaux) ou 1 800 361-4595 (extérieur de Montréal), ou en personne au Marché Bonsecours. Pour plus de renseignements, composez le (514) 872-7292.

Une présentation de 
Grands partenaires   
Une collaboration avec   
Avec la participation de  

Le tabagisme menace votre santé



Un quart des bébés montréalais nés de familles pauvres souffrent d'anémie

d'après la Presse canadienne

UN QUART des bébés nés de familles pauvres à Montréal souffrent d'anémie causée par une carence en fer dès l'âge de 14 mois, affirme une chercheuse de l'Université McGill.

L'anémie serait attribuable au fait que les enfants sont nourris au lait de vache plutôt qu'au lait maternel ou à la préparation lactée, selon Mme Katherine Gray-Donald, puisque contrairement au lait maternel ou aux préparations pour bébés, le lait de vache est faible en fer.

Les préparations commerciales pour bébés coûtent environ 80 \$ par mois. Elles sont donc trop coûteuses pour plusieurs de ces familles. Et peu de mères pauvres de Montréal allaitent leur enfant. « Cela

ne fait tout simplement pas partie de la norme », affirme la scientifique.

Seulement 17 % des enfants étudiés avaient été allaités. Par comparaison, dans les quartiers plus aisés de Montréal, de 70 à 90 % des mères ont allaité un certain temps leur nouveau-né, signale Mme Gray-Donald.

Un rapport récent de Santé et Bien-Être Canada indiquait d'ailleurs que les mères québécoises francophones en général allaitent moins que les femmes du reste du pays.

Les résultats de l'étude de Mme Gray-Donald, financée par les Laboratoires Abbott, qui fabriquent une préparation alimentaire pour bébé, sont publiés dans l'édition de mai du *Canadian Medical Journal*.

L'organisme a besoin de fer pour produire l'hémoglobine, la protéine qui transporte l'oxygène des poumons aux autres tissus du corps. Si l'apport en fer est faible, les tissus reçoivent moins d'oxygène. C'est encore plus dangereux dans le cas des enfants, puisqu'on croit que de graves carences en fer peuvent causer des problèmes de développement, qui se traduiront par un plus faible quotient intellectuel.

Mme Gray-Donald et ses collègues ont vérifié des échantillons de sang prélevés auprès de 218 bébés âgés de 10 à 14 mois, nés de familles ayant des revenus qui les plaçaient sous le seuil de pauvreté (19 000 \$ pour une famille de quatre personnes).

Les chercheurs ont constaté que la

plupart des bébés étaient nourris au lait de vache et que 25 % d'entre eux étaient déjà anémiques. Dans les populations aisées, « à faible risque », où l'allaitement maternel est considéré comme normal et où le coût des préparations commerciales ne constitue pas un obstacle, 3,5 % des bébés souffrent d'anémie, selon les plus récentes données disponibles.

Sans le savoir, certaines mères ont cependant amélioré l'absorption de fer chez leur enfant en lui donnant des céréales comme du Pablum, qui contient du fer.

Dans les cas où ils ont décelé une carence grave en fer chez des enfants couverts par l'étude, les chercheurs ont communiqué avec les parents et les autorités médicales.



PHOTO CP

La retraite des premiers ministres

Les 11 premiers ministres se rencontrent aujourd'hui dans cette résidence d'été des premiers ministres canadiens, au lac Harrington, près d'Ottawa.

La défense contre-attaque au procès du sang contaminé

PARIS (Reuter) — Les avocats des quatre médecins jugés pour le « scandale du sang contaminé par le virus du sida » ont contre-attaqué hier et ont accusé le ministère public de s'être montré « inique » et « falsificateur ».

Les avocats ont fait projeter devant la 16e chambre correctionnelle un film illustrant les doutes exprimés en 1985 par d'éminents spécialistes sur les dangers du sida.

Me Christian Gardel, avocat du Fonds national de la transfusion sanguine, a en outre réclamé de nouvelles expertises en tentant de démontrer les failles juridiques de l'accusation. « Vous avez torturé les âmes et les faits, vous vous êtes montrée haineuse, inique et falsificatrice », a-t-il dit en réponse au réquisitoire de Michèle Bernard-Requin.

Le ministère public n'a pu poursuivre les prévenus pour homicide involontaire ou coups et blessures en raison du délai de prescription. Seules les accusations d'infraction à la loi sur les fraudes et non-assistance à personne en danger ont été retenues.

Michèle Bernard-Requin a réclamé la peine maximale — quatre ans d'emprisonnement ferme et 500 000 FF d'amende — pour Michel Garretta, ex-directeur du Centre national de la transfusion sanguine (CNTS). Elle a en revanche demandé que les peines pour les autres médecins soient assorties du sursis.

Depuis le début du procès, Michel Garretta, son ex-adjoint Jean-Pierre Allain ainsi que les anciens responsables de la Santé Jacques Roux et Robert Netter affirment être des « boucs émissaires ».

La projection sur un écran de télévision des propos tenus par les spécialistes en 1985, à l'époque des faits, a jeté le trouble dans la salle du tribunal.

Le Parti civique reprend une idée de la Ville mais avec Pierre Bourque comme étendard

LE PARTI civique de Montréal déposera une proposition, à la prochaine assemblée du Conseil municipal, recommandant la nomination de Pierre Bourque à la direction conjointe du Jardin botanique, de l'Insectarium, du Planétarium et du Biodôme.

Le Parti civique revient ainsi au projet premier de la Ville de Montréal, de former une seule société paramunicipale, en appuyant cependant Pierre Bourque en tant que directeur potentiel.

recteur potentiel.

« On critique toujours les fonctionnaires en disant que tout est de leur faute, a précisé M. Pierre Gagnier, conseiller municipal du Parti civique. Or, pour une fois qu'il y en a un qui réussit très bien, on ne veut pas le reconnaître gagnant. Il porte peut-être ombrage à l'administration municipale. »

Le Parti civique avait déjà appuyé Pierre Bourque, début juillet, dans ce dossier qui divise le scientifique

Pierre Bourque et l'administration de la Ville de Montréal depuis plusieurs mois.

« À la Ville de Montréal, on crée des sociétés paramunicipales, sans effectuer aucun suivi. On se retrouve avec des dépenses incontrôlables et des sociétés techniquement en faillite. Or, pour une fois qu'on a un gagnant reconnu, pourquoi ne pas l'utiliser à bon escient », a souligné M. Gagnier.

Atlantis amorce l'expérience la plus difficile jamais confiée à une navette

Beth Dickey
de l'agence Reuter

CAP CANAVERAL (Floride) — Pendant que l'Agence spatiale européenne tentait de résoudre les problèmes de navigation du satellite Eureka, l'équipage d'Atlantis a préparé hier la seconde partie de sa mission, le déploiement d'un satellite remorqué destiné à produire de l'électricité.

Le commandant de bord, Loren Shriver, a allumé par deux fois les deux moteurs de la navette hier matin afin de la ramener à une orbite basse de 290 km d'altitude.

Aujourd'hui, l'équipage déploiera un satellite de fabrication italienne de 450 kg, relié à Atlantis par un câble conducteur de 19 km de long et seulement 0,25 cm de diamètre.

La navette tirera ensuite le satellite derrière elle pendant 30 heures dans le champ magnétique terrestre, pour étudier son comportement et sa capacité à produire de l'électricité.

Le flux d'électrons circulant dans le câble de cuivre reliant le satellite à la navette devrait générer un courant de 5000 volts. Le but de cette expérience est de permettre aux

chercheurs de développer de nouveaux systèmes d'alimentation électriques, destinés notamment aux futures stations spatiales.

Mais la NASA craint que la navette — qui a coûté 376 millions \$ — et le câble ne deviennent incontrôlables.

Les astronautes pourront rompre à distance le câble en cas de danger, mais il leur restera à récupérer le satellite pour le ramener sur Terre. Cette expérience est, selon la NASA, la plus difficile et la plus complexe jamais menée par une navette spatiale.

Les sept membres de l'équipage d'Atlantis, cinq Américains et deux Européens, ont près d'un jour de retard sur le programme prévu, en raison des difficultés rencontrées lors du déploiement d'Eureka.

Des problèmes de transmission et de manœuvre survenus dimanche ont en effet obligé les contrôleurs du centre de Darmstadt, en Allemagne, à procéder à de longs tests avant d'autoriser l'équipage d'Atlantis à déployer le satellite grâce au bras articulé de la navette.

Mais les problèmes d'Eureka ont continué après le début de la phase de propulsion, qui devait l'emmener

à 512 km d'altitude.

L'ESA a expliqué que la phase de propulsion avait dû être interrompue en raison de « problèmes de calibrage » des capteurs servant à la navigation du satellite, mais que ces problèmes pourraient être résolus.

L'agence a ajouté qu'elle procéderait à une seconde tentative, peut-être dès hier soir, pour placer Eureka sur son orbite, dont il est toujours éloigné de 55 km.

Eureka est doté de 15 appareils de mesure afin d'effectuer une cinquantaine d'expériences biologiques et physiques utilisant l'absence de gravité.

Il doit rester neuf mois dans l'espace, avant d'être récupéré par une autre navette et ramené sur terre, où seront analysées les expériences.

« Les expériences peuvent fonctionner dès maintenant, mais elles n'apporteraient pas les informations que nous attendons. Tout sera dès lors fait pour que le satellite se place sur l'orbite prévue », a dit Daria Robinson, porte-parole de l'Agence spatiale européenne (ESA).

Avant de jouer aux électriciens, les astronautes ont dû jouer aux plombiers hier : leurs toilettes étaient bouchées.

Les Algonquins se plaignent du Québec devant l'ONU

Faussetés, rétorque le ministère des Forêts

Caroline Montpetit

LE MINISTÈRE des Forêts du Québec s'est défendu hier contre les accusations portées à l'Organisation des Nations unies par les Algonquins du lac Barrière, selon lesquelles le gouvernement du Québec n'appliquerait pas l'entente trilatérale signée l'an dernier sur l'exploitation des ressources forestières dans la réserve faunique de la Vérendrye.

Les Algonquins ont présenté ces allégations à la sous-commission sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités du groupe de travail sur les populations indigènes des Nations unies, au cours du mois de juillet, à Genève.

Dans une déclaration soumise au groupe de travail, les Algonquins du lac Barrière ont fait valoir que les fonctionnaires forestiers du Québec refusaient de mettre en vigueur les mesures prévoyant l'harmonisation des activités forestières avec les activités traditionnelles des Algonquins.

La bande indienne a affirmé que l'exploitation des ressources naturelles dans cette région, notamment la coupe de bois, avait des répercussions sur le mode de vie traditionnel des Algonquins.

Les Algonquins se sont également plaints du refus du gouvernement du Québec de leur accorder un droit de surveillance sur le territoire couvert par l'entente, advenant que des bûcherons procèdent à des coupes illégales, en l'absence des fonctionnaires provinciaux.

Les Algonquins soulignent de plus que le gouvernement fédéral refuse d'intervenir dans ce dossier, comme il a refusé d'ailleurs de financer l'entente trilatérale.

« S'il n'y a pas de résolution à cette impasse, il ne fait pas de doute que les Algonquins du lac Barrière et le

gouvernement du Québec passeront à une confrontation », ajoute Russel Diabo, porte-parole des Algonquins au nom du chef de bande Jean-Maurice Matchewan.

Dans un communiqué, le ministère délégué aux Forêts a fait valoir que le gouvernement du Québec avait signé l'entente trilatérale du lac Barrière en toute bonne foi et en dehors de toute obligation légale, « puisqu'il est l'unique gestionnaire des ressources forestières du Québec ».

Québec souligne que les objectifs de cette entente doivent se réaliser dans le cadre préalablement défini lors des négociations et accepté par les Algonquins « qui ne prévoient aucunement la cogestion du territoire ».

« Les fausses allégations des Algonquins risquent de mettre l'entente en péril, souligne le ministère. À titre d'exemple, ils déclarent que la grande superficie des coupes à blanc a un impact significatif sur leurs activités traditionnelles, alors que ce type de coupe n'est effectué en fait que sur moins de 1 % du territoire de l'entente. »

Le ministère soutient en outre qu'il doit respecter les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier qui ont déjà été signés avec des industriels autour de cette région.

L'entente trilatérale concernant le territoire du lac Barrière regroupe le secrétariat d'État aux Affaires autochtones, le ministère provincial des Forêts et le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec.

Elle prévoit la mise en oeuvre, en avril 1994, d'un projet de plan d'aménagement intégré des ressources renouvelables sur un territoire de 10 000 kilomètres carrés, situé dans la réserve faunique de La Vérendrye.

Présence paradoxale à un séminaire environnemental

Danny Vear

À LONGUEUIL, une trentaine de professeurs des niveaux primaire et secondaire participent toute la semaine à un séminaire d'études environnementales, dont certains des commanditaires, tels l'ioxide, sont parmi les plus polluants du Québec.

La Fondation Riou-Delorme, qui organise l'événement, n'est pas troublée pour autant. Créée il y a quatre ans à la suite d'une initiative de Pétromont, industrie pétrochimique québécoise, la Fondation a un mandat clair : elle doit fournir une information « équilibrée » aux étudiants et aux professeurs sur le rôle des produits chimiques et pétrochimiques ainsi que sur leur impact sur l'environnement.

Après avoir constaté le financement de l'ioxide aux activités du séminaire, un porte-parole de la Fondation accepte et « assume » ce qui a tout l'air d'un paradoxe.

« La Fondation ne peut pas refuser l'argent de l'ioxide sous prétexte qu'elle connaît des difficultés environnementales. L'usine a pris des engagements. Il faudra attendre quelques années pour qu'elle les réalise. C'est peut-être un paradoxe mais nous l'assumons », a expliqué hier André Lapalme, vice-président du conseil d'administration de Pétromont et trésorier de la Fondation Riou-Delorme.

Routier de l'industrie, M. Lapalme a cependant admis que sa patience pourrait avoir des limites. « J'aurais beaucoup de difficultés à accepter l'argent d'une entreprise qui se croise les bras. »

En fait, une telle entreprise irait à l'encontre de l'esprit même de la Fondation Riou-Delorme.

Tributaire de la philosophie du développement durable, « réconciliation de l'économie et de l'écologie », la Fondation se veut un lieu de rencontre entre l'industrie, les groupes environnementaux, le gouvernement et le monde de l'éducation. Son conseil d'administration reflète ainsi toutes les tendances de la société : trois membres de l'industrie, des membres du monde de l'éducation, des médias...

« Au lendemain de la catastrophe de Bhopal, en Inde, notre industrie

s'est rendu compte qu'elle était méconnue. Elle est souvent considérée comme une des causes des problèmes environnementaux. Mais, il faut le rappeler, sans la chimie, il n'y aurait pas de solutions », a souligné André Lapalme.

Dans un effort de sensibilisation et d'information de la population, la Fondation organise un séminaire chaque année.

Les professeurs qui assistent à celui de cette semaine, choisis au mérite, sont des boursiers de la Fondation. Au cours de journées au programme chargé, ils discuteront des problèmes environnementaux qui guettent les citoyens du prochain millénaire : pluies acides, gestion des déchets.

En cours de route, les professeurs entendront des conférenciers de tous les horizons. À titre d'exemple, Jacques Moulins, du groupe Noranda, suivra aujourd'hui Christian Boulais, de l'Association québécoise de la lutte contre les pluies acides, dans une journée d'étude portant sur le thème « Nous avons créé une tribune où tous peuvent s'exprimer ».

Au cours de la semaine, les boursiers de la Fondation visiteront diverses entreprises, soit les Services environnementaux Laidlaw de Ville Mercier et l'usine de Himont à Varennes. L'École Polytechnique de Montréal ouvrira également ses portes aux participants.

Rapprochement peu orthodoxe de représentants des usines parmi les plus polluantes, du gouvernement et de groupes environnementaux, cette rencontre se terminera vendredi par un « jeu de rôles » qui devrait permettre aux participants de « comprendre les difficultés que doit vivre une entreprise lorsqu'elle est placée en situation de crise », a expliqué Caroline Trudeau, organisatrice du séminaire.

Lorsqu'il est sorti de l'École Polytechnique en 1960, son diplôme d'ingénieur en poche, André Lapalme ne connaissait rien des mots « environnement » et « écologie ». « C'est dire le bout de chemin que nous avons parcouru en trente ans », a-t-il expliqué.

« On commence notre effort de sensibilisation par l'éducation. Avec de meilleurs ingénieurs, on aura peut-être de meilleures usines. »

Les
voyages
d'affaires

Si la première classe est votre seule façon de voyager, Delta est votre seule ligne aérienne pour New York.

Départs pour New York

7 h 45 11 h 20 13 h 15 15 h 45 17 h 40

Consultez votre agent de voyages ou appelez Delta à Montréal au 337-5520.

DELTA AIR LINES
L'Amour Du Métier Nous Donne Des Ailes™

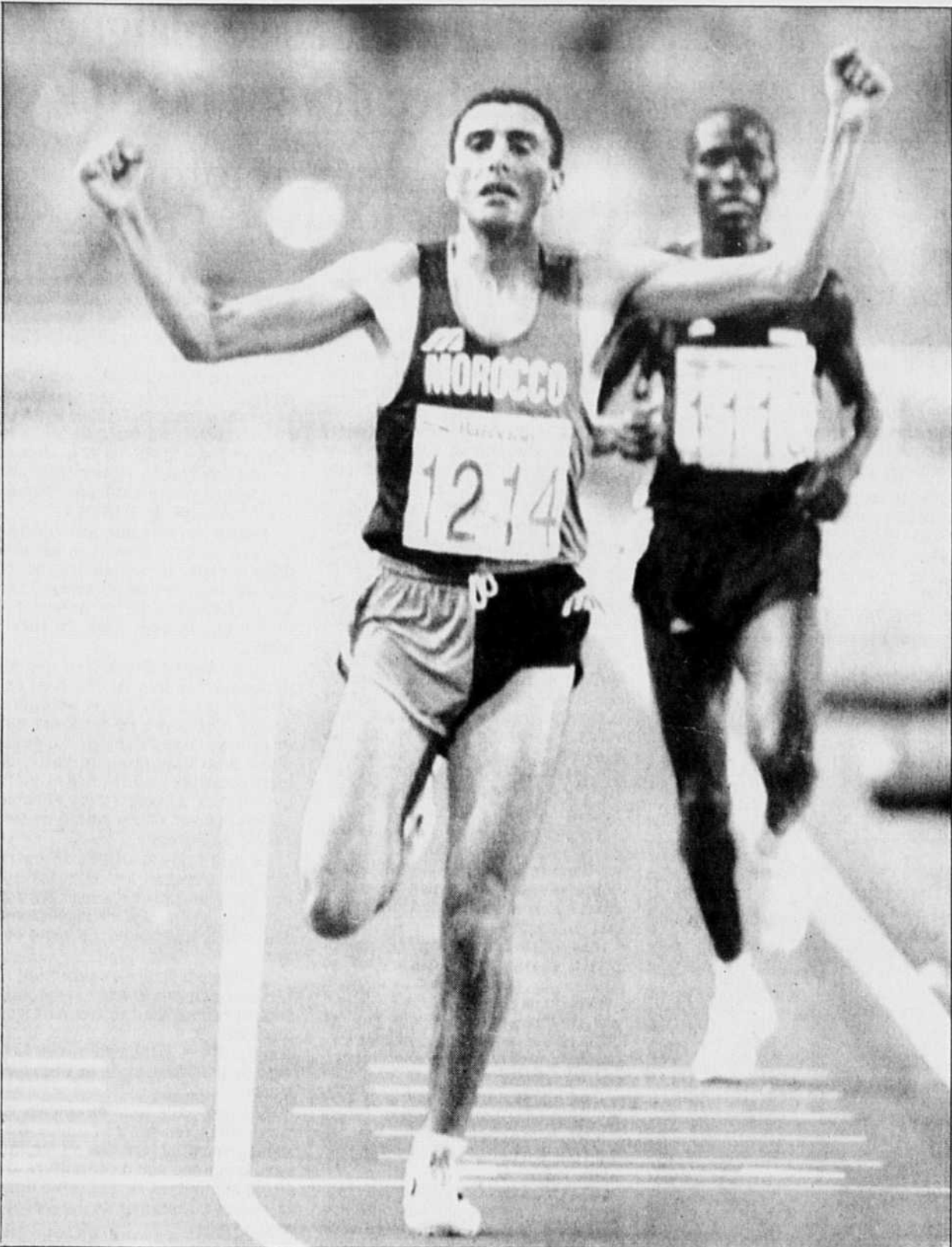


PHOTO AP

Coureur disqualifié

Le Marocain Khalid Skah franchit le fil d'arrivée dans ce qu'il croyait être une course victorieuse dans le 10 000 mètres masculin, au Stade olympique de Barcelone. Mais sa joie devait être de courte durée, car il était par la suite disqualifié pour avoir reçu de l'aide d'un compatriote. C'est finalement le coureur kenyan Richard Chelimo, que l'on voit ici à droite, qui fut déclaré vainqueur. Un jury d'appel doit se prononcer aujourd'hui sur ce cas.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

Camps

manche à hier des tirs d'artillerie serbes, mais les combats ont connu moins d'intensité qu'au cours des derniers jours.

L'agence yougoslave Tanjug rapporte cependant que les forces serbes ont repoussé des attaques lancées par les musulmans contre les villes d'Ilijas, Rajlovac et Vogosca, proches de la capitale bosniaque. Les Serbes font aussi état d'offensives croates contre des positions serbes en Herzégovine.

Les Nations unies ont annoncé qu'un Transall français avait été le 500e avion à se poser dimanche à Sarajevo dans le cadre du pont aérien mis en place le 3 juillet pour ravitailler la capitale bosniaque et qui a permis jusqu'ici de livrer plus de 6200 tonnes de secours.

À Bonn, le ministère allemand de la Défense a annoncé qu'un soldat ukrainien membre de la Force de protection des Nations unies à Sarajevo avait succombé à ses blessures à l'hôpital militaire allemand d'Ulm où il avait été transporté après avoir été touché à la tête la semaine dernière à Sarajevo.

Un autre casque bleu ukrainien grièvement blessé reste hospitalisé dans un état critique à Munich.

En Croatie, le président Franjo Tudjman semblait assuré hier de remporter les premières élections en Croatie depuis la déclaration d'indépendance du pays, selon les premiers résultats rendus publics.

L'Union démocrate croate (HDZ) paraissait également devoir emporter la majorité des sièges au Parlement.

D'après des résultats officiels publiés par la commission électorale, Franjo Tudjman obtiendrait 55,7 % après dépouillement de 74 % des suffrages et son parti, le HDZ, 41,5 %.

Drazen Budisa, du Parti social libéral croate (HSL), arrive en deuxième position avec environ 22,5 % des voix alors que le HSL, avec 18 % des suffrages, devient le plus important parti d'opposition.

Franjo Tudjman et son Union démocrate croate (HDZ), gouvernement pratiquement sans opposition depuis qu'ils ont chassé les communistes du pouvoir lors d'élections en 1990.

Selon les analystes politiques, la victoire du président Tudjman est en partie due au système électoral qui favorise le HDZ et à la mauvaise vo-

lonté mise par les principaux partis d'opposition à former une coalition.

L'extrême droite, représentée par le Parti des droits (HSP) et dirigée par Dobroslav Paraga, a réalisé avec seulement 7 % des suffrages un bien plus mauvais score que ne le prédisaient les sondages et que ne laissaient espérer d'importants rassemblements populaires en sa faveur.

Cette élection soulève également la question de la minorité serbe, qui selon la loi électorale a droit à 13 sièges au Parlement. Mais aucun Serbe n'a été élu.

Les libéraux

ports de presse, non seulement M. Bourassa ne s'est pas objecté mais il est intervenu dès le début des discussions pour exprimer son accord et suggérer que ces assises se tiennent dans la dernière semaine du mois. La décision a néanmoins créé un climat de frénésie au sein du secrétariat central du parti, rue Saint-Denis à Montréal, où les dirigeants libéraux ont multiplié les réunions de stratégie toute la journée, pour évaluer les réactions des militants et faire rapport au bureau du premier ministre.

C'est d'abord au Comité du suivi des engagements électoraux, présidé par Thiéry Vandal, qu'il reviendra d'évaluer les éventuelles offres d'Otawa. Dans l'hypothèse d'un rejet, la décision du comité devra être endorsee par le comité exécutif du parti. C'est alors que la direction du parti amorcera la rédaction de nouvelles orientations constitutionnelles devant être soumises au congrès spécial du 29 août et qui serviront de base à la question référendaire qui devra être déposée devant l'Assemblée nationale avant le 9 septembre, cela en vertu de la loi 150.

Pour le président du parti et le président de la Commission jeunesse, le rapport Allaire demeure la seule référence légitime des libéraux et doit guider leur action en vue du congrès spécial. Adopté au congrès de janvier 1991, le programme constitutionnel du PLQ prévoit une alternative dans l'hypothèse de l'incapacité du Canada anglais de proposer des offres acceptables au Québec. « Dans le cas où il n'y aurait pas d'entente sur la réforme proposée par le Québec, que le gouvernement issu du PLQ propose l'accès du Québec au statut d'État souverain, que dans cette deuxième hypothèse, le Québec offre, au reste du Canada, l'aménagement d'une union économique gérée par des institutions de nature confédérale. »

Un article qui inspire toutefois des nuances d'interprétation de la part des dirigeants du parti. Pour Jean-Pierre Roy, il n'est pas question que

le texte réfère à la « souveraineté pure et dure » véhiculée par le PQ. Alors que pour Mario Dumont, il n'est pas si évident que les délégués du congrès d'orientation de 1991 aient voulu exclure l'option souverainiste en faveur de concepts flous comme la « la souveraineté partagée ». Quoi qu'il en soit, les Jeunes libéraux, qui formeront le tiers de la délégation du congrès spécial, entendent conserver l'initiative et seront les premiers à prendre position dans le dossier. La Commission jeunesse du PLQ tiendra son congrès les 14, 15 et 16 août à Saint-Jean-sur-le-Richelieu.

L'entente

nosaures à Hydro-Ontario. Elle fut aussitôt déclarée inapplicable.

Un représentant des milieux d'affaires a pu dire : « Nous avons là un texte inepte, qui est scandaleusement inadéquat et qui constitue un affront à la communauté économique canadienne. C'est tout simplement inacceptable. »

Les articles touchant l'économie ont amené les ministres Don Mazankowski, des Finances, et Michael Wilson, du Commerce, à critiquer publiquement l'entente constitutionnelle conclue par leur propre gouvernement.

Un haut fonctionnaire engagé à la dernière minute dans la rédaction des clauses économiques a affirmé que la situation avait échappé aux politiciens réunis pour en arriver à une entente constitutionnelle.

Ils ont laissé les questions économiques glisser au dernier rang de l'ordre du jour car certaines provinces refusaient de croire que le gouvernement fédéral avait vraiment l'intention de s'attaquer à la question des barrières tarifaires dans la Constitution.

Mais, lorsque, après le déjeuner de mardi, il est apparu possible d'avoir une entente politique, tous les gouvernements représentés se sont précipités pour rédiger quelque chose sur l'économie.

« Les provinces ont rédigé à la hâte quatre ou cinq versions et le texte commun est devenu un assemblage dit un officiel. Cela s'est fait très vite. »

Aujourd'hui, les milieux d'affaires demandent à Mulroney de sortir de cette confusion.

L'Institut C.D. Howe a estimé que les clauses économiques de l'entente étaient si mauvaises qu'elles devraient être rejetées si elles ne sont pas corrigées. Au lieu d'éliminer des barrières, l'entente, avec sa liste d'exceptions, ne ferait qu'en ajouter.

« En somme, dit l'Institut, les défauts de l'entente sont assez graves pour en annuler tous les bénéfices possibles. »

Vaches maigres pour l'agriculture de l'Est

Jonathan Lynn

de l'agence Reuter

Vienne — Les agriculteurs d'Europe de l'Est, déjà touchés par la privatisation des terres et des exploitations et la disparition des subventions, doivent faire face cette saison à l'une des pires sécheresses qu'ait connues la région ces dernières années.

Première conséquence du manque d'eau : les excédents de blé engrangés l'an dernier vont disparaître, et plusieurs pays vont devoir recourir aux importations pour approvisionner le marché et reconstituer leurs réserves.

La spéculation, déjà favorisée par le désorganisation des marchés, devrait profiter de cette situation.

Les exploitants agricoles de l'Est continuent à se débattre entre l'effondrement de la demande de produits agricoles et la hausse des prix des marchandises indispensables à la production.

Comme le montre une étude récente de l'Institut des études économiques comparées de Vienne, le développement des industries annexes, comme la production d'engrais ou de machines agricoles, reste la condition essentielle à la formation de secteurs agricoles solides dans l'ex-Bloc communiste.

Mais la privatisation de ces industries, étape indispensable, nécessite la venue de capitaux étrangers, qui tardent à venir.

Enfin, pour donner à leur agriculture les moyens d'être rentable, ces pays doivent mettre en place des systèmes de recueil et de diffusion de l'information, ajoute l'étude.

Confusion

Car pour l'instant, c'est plutôt la confusion qui règne sur les marchés agricoles nationaux.

En Tchécoslovaquie, les fermes coopératives et les fermes d'État, transformées en coopératives à l'occidentale ou en exploitations privées, fonctionnent en plein flou juridique.

Et depuis la promulgation des lois sur la restitution des terres, qui accordent aux propriétaires spoliés par le régime communiste ou à leurs héritiers le droit de récupérer leur terre, nombreux sont ceux qui ont usé de ce droit pour louer leur terrain et non pour le cultiver.

« Les rendements agricoles stagnent », a récemment déclaré la radio nationale. « Seules certaines cultures sont rentables et les excédents, chers à la production, augmentent. »

Et comme dans la Communauté européenne, certains en Tchécoslovaquie dénoncent le cercle vicieux qui consiste à subventionner les exportations après avoir soutenu la surproduction.

En Roumanie, depuis la privatisation des terres, les autorités ignorent comment évolue l'agriculture.

« Il est très difficile de faire des prévisions de récoltes depuis que nous sommes passés de 100 % des terres propriétés de l'État en 1989 à 82 % de propriété privée aujourd'hui », explique Radu Mateescu,

porte-parole du ministère de l'Agriculture.

Spéculation

La terre roumaine est l'une des plus fertiles d'Europe, mais la Roumanie importera un million de tonnes de blé cette année. Et le gouvernement instituera un monopole sur le blé pour éviter la spéculation.

« Ici, les requins ont déjà prévu de faire un malheur en achetant du blé pour le revendre beaucoup plus cher plus tard », a déclaré le mois dernier le premier ministre Theodor Stolojan.

La production agricole baisse régulièrement dans le pays depuis 1989, essentiellement à cause du chaos engendré par la privatisation et le passage à l'économie de marché.

Mais les autorités roumaines continuent à miser sur le potentiel agricole et ont prévu d'augmenter les surfaces cultivées en céréales.

« À partir de l'été prochain, la Roumanie n'aura plus besoin d'importer de blé », conclut Radu Mateescu.

Les gouvernements réformistes, en supprimant les subventions aux produits coûteux, comme la viande et les produits laitiers, ont provoqué l'effondrement de la demande de ces denrées.

Depuis lors, les agriculteurs ont considérablement réduit les surfaces consacrées à la production.

Les agriculteurs hongrois ont ainsi semé en blé 25 % de terre en moins que d'habitude, a rapporté le quotidien Nepszabadsag.

Importation

Ferenc Nyujto, haut fonctionnaire au ministère hongrois de l'Agriculture, estime que la récolte de blé sera « moyenne » cette année et il reconnaît qu'en raison de la sécheresse, le rendement moyen sur les petites surfaces sera de 10 à 20 % inférieur à celui de l'an dernier.

Résultat, selon des négociants londoniens, la Hongrie, premier producteur agricole de la région, réduira de plus des deux tiers ses exportations

de blé pour la saison 1992-1993 : elles devraient passer de 1,5 millions à 450 000 tonnes.

Et la Pologne, qui n'avait importé que 150 000 tonnes l'an dernier, devrait importer cette année entre un et deux millions de tonnes.

Malgré la fin du communisme, les prévisions de récolte sont toujours classées secret d'État dans certains pays.

C'est pourquoi le tableau ci-dessous, qui donne les productions de céréales, est incomplet pour l'année 1992. Il réunit les données fournies par les ministères de l'Agriculture et celles de l'Institut des études économiques comparées de Vienne.

Production de blé en millions de tonnes :

1989 - 1990	1991 - 1992
Bulgarie 9,8	8,0 8,8 inc.
Tchécoslovaquie	12,0 12,6 11,9 9,6
Hongrie	15,5 12,2 15,4 inc.
Pologne	27,6 28,0 27,8 21,2
Roumanie	18,6 17,8 19,3 inc.

Et si l'on montait jusqu'au Mont-Blanc en train

SAINT-GERVAIS (AP) — Avec ses trois lettres le TMB pourrait se prendre pour un grand, comme le PLM ou le TGV mais la comparaison s'arrête là. Avec sa voie métrique, sa crémaillère et ses voitures carrées le « Train du Mont-Blanc » est avant tout une attraction pour les touristes et un gain de temps pour les alpinistes.

Du Fayet au Nid d'Aigle (2364 m),

la ligne du TMB gravit tout de même quelque 2000 mètres de dénivelé à travers le plus haut massif montagneux d'Europe. À l'origine le TMB était un projet fou, grandiose : aller jusqu'au sommet du Mont-Blanc à 4807 mètres d'altitude en chemin de fer.

Au début du siècle (comme aujourd'hui encore) deux communes Chamonix et Saint-Gervais dont les

limites territoriales se situent exactement au sommet s'affrontaient sur l'enjeu touristique que représente le toit de l'Europe. Les travaux du TMB étaient lancés en 1905 à Saint-Gervais. Quatre ans plus tard les premières difficultés apparaissent et à la guerre de 14 le projet est définitivement abandonné. Il restait 2300 mètres de dénivelé pour arriver jusqu'au sommet.

Entre le Fayet, au fond de la vallée de l'Arve et le nid d'Aigle, la ligne est aujourd'hui encore ouverte. Elle transporte quelque 100 000 passagers par an. Les touristes en short chaussés de baskets y côtoient les alpinistes, armés de piolets et chargés de lourds sacs à dos. Ces derniers sont en route pour le sommet du Mont-Blanc, par l'itinéraire le plus facile, celui que devait emprunter la ligne

le « Dôme du Goûter ».

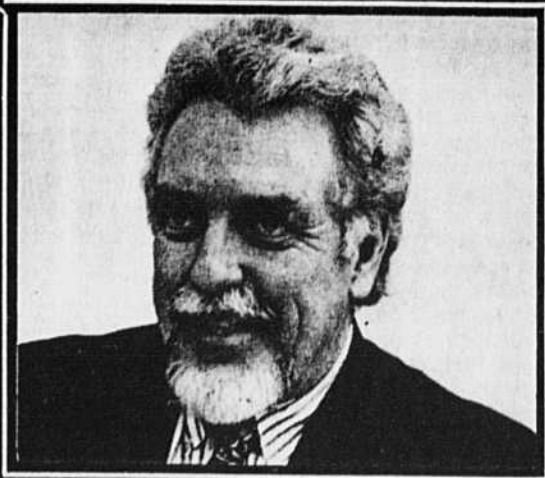
Il leur faudra quand même encore deux jours de marche, en haute altitude, pour atteindre ce qui aurait dû être le terminus du TMB. Les touristes eux s'arrêtent au nid d'Aigle, pour pique-niquer au milieu d'un panorama unique.

La totalité de la ligne existante n'est ouverte que durant deux mois. Jusqu'au début juillet et à partir de la mi-septembre, les voitures jaunes et bleues s'arrêtent à la limite du rocher. Au-delà la voie n'est qu'un long serpent recouvert, 10 mois par an, de neige. Il faudra un mois à une poignée d'ouvriers pour la dégager, à raison d'une centaine de mètres chaque jour.

C'est une pelle mécanique type « araignée » qui fait le travail tandis que des électriciens réinstallent les caténaires démontés en fin de chaque saison. Une opération nécessaire puisque cette portion du trajet est en haute montagne. Ici la voie a été taillée sur des pentes abruptes, balayées sans cesse, en hiver, par des avalanches qui auraient tout emporté. Tant que la ligne n'est pas dégagée la motrice ne peut monter.

En deux mois d'été le TMB fait les trois quarts de son chiffre d'affaires. Le déneigement de cette portion permet à la compagnie privée qui exploite la ligne de transporter 30 000 passagers sur un trafic annuel de 100 000.

LE DEVOIR Service de Publicité 842-9645



VOIR MONTRÉAL

Montréal célèbre ses 350 ans.

Redécouvrez l'histoire de l'architecture

et de l'urbanisme montréalais

avec Jean-Claude Marsan,

chaque semaine dans LE DEVOIR,

pendant toute la durée des festivités.

Prenez donc rendez-vous tous les lundis,

avec Jean-Claude Marsan et LE DEVOIR

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 981-0811
La maîtrise des intangibles

Les négociations à trois se poursuivent à Washington

d'après Canadian Press

En dépit des assurances à l'effet qu'accord de libre-échange à trois ne mènerait pas à la création d'une « forteresse nord-américaine », des dispositions visant à fermer des portes aux pays tiers sont apparues dans le dernier droit des négociations en cours.

Les négociateurs, à la suite des pressions américaines, inclinent à renforcer les exigences de contenu nord-américain minimum requis pour que les voitures, les ordinateurs et les vêtements puissent circuler en franchise de douane entre les trois pays membres.

Les pourcentages plus élevés décourageraient les compagnies étrangères de se servir du Canada et du Mexique comme tremplin pour pénétrer le marché américain.

Plusieurs analystes qui se réjouissaient de ces négociations s'alarment maintenant du risque que les limites qui seraient ainsi imposées à la concurrence extérieure se retournent contre les trois pays membres.

Le ministre Michael Wilson, la représentante américaine au Commerce, Carla Hills et le secrétaire mexicain au commerce, Jaime Serra Puche, se sont rencontrés, hier à Washington, pour la deuxième journée consécutive dans le cadre de leur septième et probablement dernière ronde de négociations.

Ils ont effectué des progrès « sur un peu de tout mais sans que l'ensemble prenne forme », a déclaré John Fieldhouse, le porte-parole de Michael Wilson.

« Je crois que nous resterons ici jusqu'à mercredi si nécessaire. Au-delà, ça reste à voir. »

Si une entente survient cette semaine sur la réduction des barrières au commerce et à l'investissement entre les trois pays, elle pourrait entrer en vigueur d'ici au milieu de 1993.

Les demandes américaines pour un contenu nord-américain plus élevé ont été particulièrement insistantes en ce qui concerne l'automobile, mais se sont répandues à plusieurs autres secteurs discutés.

L'Institut d'économie internationale, un organisme privé américain influent, a déclaré que les gains que pourraient retirer les États-Unis d'une entente à trois seraient minimes si les compagnies américaines ne peuvent devenir des fournisseurs de classe mondiale.

Des règles commerciales restrictives « constitueraient un précédent pour des ententes commerciales discriminatoires en Europe et en Asie,

et seront probablement limitées au détriment des exportateurs américains », a déclaré Gary Hufbauer, auteur de plusieurs études que le gouvernement américain a citées à l'appui de son projet de libre-échange trilatéral.

L'industrie canadienne du vêtement a soutenu qu'Ottawa a apparemment cédé à la demande américaine à l'effet que seuls les vêtements fabriqués à partir de fibres nord-américaines pourraient se qualifier pour l'exemption de tarifs douaniers.

James Bovard, de l'Institut Cato de Washington, s'en est pris aux règlements proposés pour le textile, les taxant de « protectionnismes » qui pourraient ruiner l'accord.

Mais Alan Tenelson, de l'Institut de stratégie économique, a pour sa part soutenu que des normes de contenu élevées étaient nécessaires pour protéger les emplois américains qualifiés et semi-qualifiés.

Pour les ordinateurs et les composants, l'exemption de tarifs serait réservée aux produits dans lesquels les circuits et la moitié du contenu total sont d'origine nord-américaine.

Mise à part la question des règles d'origine, les États-Unis ont offert d'augmenter les quotas d'importation de sucre mexicain. Mais pour protéger les producteurs américains, les quotas des pays des Caraïbes et d'Amérique centrale seraient diminués d'autant.

Un tel « échange » a soulevé des craintes que le libre-échange continental exclurait d'autres pays producteurs, en dépit des promesses faites par les trois pays à l'effet qu'ils ne formeront pas un bloc exclusif.

Les présidents et hauts fonctionnaires du commerce des pays d'Amérique centrale qui ont rencontré les gouverneurs d'États du Sud des États-Unis la semaine dernière, ont déclaré que leurs relations commerciales et d'investissement avec Washington souffrira à court terme de l'entente à trois.

Le différend sur les règles d'origine dans le secteur automobile est un des plus importants domaine de discussion.

Les États-Unis veulent que 65 % ou plus d'une voiture soit de fabrication nord-américaine pour se qualifier pour l'exemption de tarifs douaniers. Le Canada et le Mexique, à la recherche d'usines d'assemblage de voitures japonaises, ont tenté de maintenir les règles à 50 %.

« Je crois que le pourcentage, 60 ou 65 %, sera décidé à la toute dernière minute », a soutenu Hufbauer.

Air Transat devient le transporteur de Sunquest

Elle signe un contrat d'une valeur de 250 millions \$ sur cinq ans

Serge Truffaut

LA COMPAGNIE montréalaise Air Transat vient de signer un contrat d'affrètement d'une valeur de 250 millions \$, sur cinq ans, avec la société torontoise Sunquest Vacations, un grossiste en voyages.

Selon les termes de cette entente, Air Transat se porte acquéreur des actions de Sunquest Vacations moyennant un déboursé immédiat d'une valeur de 1 million \$ et d'une autre somme qui reste à déterminer.

En effet, M. Philippe Sureau, vice-président, marketing et ventes de Air Transat, a expliqué que la différence du prix à payer pour ces actions sera fixée en fonction des résultats obtenus par l'entreprise, en l'occurrence Sunquest, au cours des cinq prochaines années.

Dans la foulée de ce contrat, Air Transat effectuera des vols nolisés pour Sunquest vers des destinations ayant pour dénominateur commun d'être les points de chute des consommateurs avides de soleil en plein cœur de l'hiver. Bref, on l'aura compris, Air Transat proposera des vols pour Aruba, Cancun, Margarita et plusieurs autres villes du sud.

Plus important, selon les propos tenus par M. Sureau, ce contrat de 250 millions \$ permettra au transporteur québécois de s'implanter enfin à Toronto où justement Sunquest est le principal grossiste. Au sein de Air Transat, « nous cherchions depuis longtemps à avoir une fenêtre à Toronto où nous avions du retard à rattraper ».

Qui plus est, ce contrat, additionné à l'acquisition récente d'un bloc de 50 % d'actions de Regent Holidays, va hisser le volume d'affaires de Air Transat au niveau dit de la masse critique. « Il était vital que nous atteignions la masse critique suffisante pour concurrencer les autres

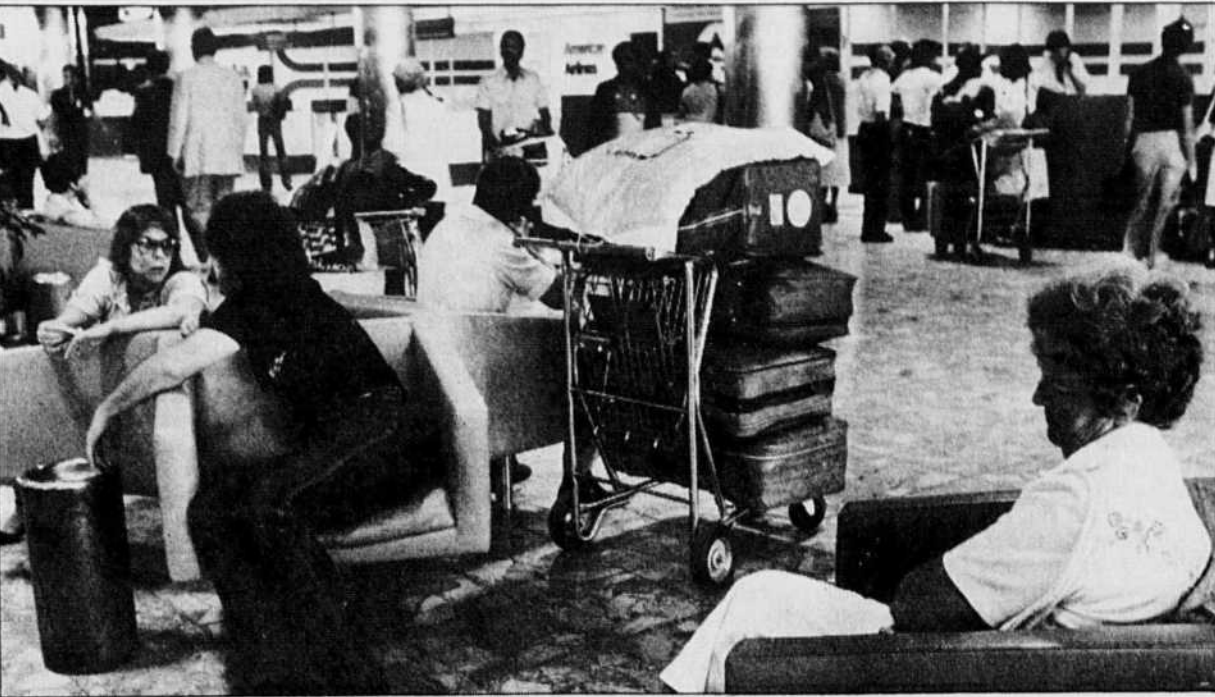


PHOTO JACQUES GRENIER

Grâce à l'entente signée avec Sunquest Vacations, Air Transat réalisera un chiffre d'affaires de 300 millions \$ par année.

compagnies ».

En ce qui concerne Regent Holidays, un autre grossiste en voyages, il est prévu d'acquies l'autre bloc de 50 % d'actions en 1996. Et pourquoi cette bulimie d'acquisitions ? « Ou bien, de poursuivre M. Sureau, nous nous développons à partir de l'infrastructure actuelle et nous devons attendre cinq à six ans avant d'atteindre la masse critique souhaitée, ou bien nous procédons par acquisitions afin d'avoir une taille favorisant une meilleure pénétration du marché ».

Conséquemment, entre l'acquisition de Regent Holidays et l'entente avec Sunquest, Air Transat a dépassé la masse critique envisagée.

« Au départ, on s'était fixé comme objectif la réalisation d'un chiffre d'affaires de 200 millions \$ par année. Avec Sunquest et Regent, le Groupe Transat fera 300 millions \$ par année ».

En fait, Air Transat, si l'on en croit son vice-président, n'avait pas d'autre choix que de forcer son développement en effectuant presque simultanément plus d'une acquisition. « Actuellement, l'industrie du voyage d'agrément est en pleine restructuration. Un nombre croissant de transporteurs s'associent avec les grossistes ».

De plus, cette stratégie, entre autres avantages, « nous évite d'avoir à

renégocier nos contrats ou ententes à tous les six mois. Financièrement ce type de procédé n'est pas viable. Se demander à tous les six mois avec qui on va travailler ne favorise pas une bonne planification des affaires. Tandis que là, on pourra mieux commercialiser notre produit ».

Au cours des six premiers mois du présent exercice financier, les revenus de Groupe Transat se sont établis à 115 millions \$, soit une augmentation de 10 % environ sur les revenus enregistrés lors de la période correspondante l'an dernier. Le bénéfice net dégagé a été de 262 000 \$ contre une perte de plus de 1,6 million \$ lors des six premiers mois de 1991.

ADM prend possession des aéroports de Dorval et Mirabel

Catherine Leconte

DORVAL le matin, Mirabel l'après-midi, le ministre fédéral des Transports Jean Corbeil a fait le tour hier des installations aéroportuaires montréalaises dont il remettait officiellement la gestion et l'exploitation à Aéroports de Montréal (ADM).

Cette administration locale sans but lucratif entend, selon l'expression de son président Jacques Auger, « faire en sorte que les aéroports servent mieux les intérêts locaux » et jouent « un rôle encore plus important dans le développement économique de la grande région de Montréal ». ADM est une création de la SOPRAM (Société de promotion des aéroports de Montréal), un organisme de concertation où sont représentés les autorités municipales et les milieux d'affaires de la région métropolitaine.

Depuis qu'Ottawa a annoncé en avril 1987 que le gouvernement fédéral souhaitait se décharger de la gestion des aéroports du pays sur des « administrations aéroportuaires locales » (ALL), Montréal est la troisième ville du pays où s'effectue cette passation de pouvoirs. Vancouver et Calgary ont eu droit à une cérémonie similaire le 2 juillet dernier et une autre doit avoir lieu à Edmonton aujourd'hui.

Vu d'Ottawa, cette politique de privatisation, « axée sur une saine gestion économique et la compétitivité du réseau de transports », vise à « donner aux aéroports du pays une meilleure orientation commerciale pour mieux répondre aux intérêts locaux, régionaux, nationaux et internationaux », a dit M. Corbeil, mais aussi « à ce que le réseau aéroportuaire national soit plus rentable puisqu'il contribue davantage au développement économique régional ».

Vu de Montréal, l'agence d'aéroports de Montréal prenne enfin la place qui lui revient dans le monde de l'industrie aérienne », comme l'a expliqué Arthur Earle, président du conseil d'administration d'ADM, en rappelant qu'il a fallu « 60 mois de négociations intenses » pour que M. Corbeil lui remette enfin, hier, les clés des aéroports montréalais.

On se souvient qu'en décembre dernier, le « plan stratégique pour un redressement durable du Grand Montréal », élaboré sous la houlette du ministre responsable de la région de Montréal Daniel Johnson, affirmait carrément que « le fiasco survenu dans la transport aérien demeure l'exemple le plus saisissant (...) de l'incohérence des interventions fédérales dans la région montréalaise en certaines matières ».

Dans ce document, le gouvernement du Québec soutenait que la politique fédérale d'octroi de permis d'atterrissage (qui a favorisé Toronto comme port d'entrée des grands transporteurs aériens européens) avait entraîné « l'affaiblissement du rôle de Mirabel » et fait naître des problèmes d'interconnexion entre Dorval et Mirabel, « dont la cohabitation crée de nombreux effets négatifs. De fait, la décision de maintenir les deux aéroports en opération a sans doute constitué une erreur ».



PHOTO CANAPRESS

Le ministre Jean Corbeil applaudit Arthur P. Earle, président du conseil d'ADM.

Erreur sur laquelle le transfert de la gestion des aéroports à ADM ne permettra cependant pas de revenir, puisque l'un des conditions qu'Ottawa a imposées d'emblée à ADM, avant l'ouverture des négociations de cession, était précisément qu'elle s'engage à garder les deux aéroports.

Dans les meilleures années, 6,5 millions de voyageurs passent par Dorval (qui a une capacité d'accueil totale de 10 millions de voyageurs par an) et 2,5 millions par Mirabel (dont la capacité totale est de 6 millions). Autrement dit, en l'état actuel des choses, tout le trafic voyageurs de Dorval et Mirabel tiendrait à l'aise à Dorval. Mais à eux deux, les aéroports procurent de l'emploi à 16 200 personnes, et la consolidation de toute l'activité aéroportuaire de Montréal sur l'un des deux sites se traduirait inévitablement par des pertes d'emplois.

C'est ADM qui emploie désormais les quelque 500 ex-fonctionnaires fédéraux dont le travail aux deux aéroports était relié aux responsabilités dont Transports Canada vient de se

retirer. Aux termes de l'entente de cession de l'exploitation, Ottawa reste propriétaire des équipements (qu'ADM loue avec un bail de 60 ans renouvelable pour 20 ans) et reste responsable de la sécurité aérienne et de la sûreté au sol (c'est-à-dire que les employés de la tour de contrôle restent des fonctionnaires fédéraux, et que les Douanes et la GRC restent dans les locaux).

KERR ADDISON MINES LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration a déclaré un dividende de quinze cents l'action (devise canadienne) sur les actions ordinaires de la compagnie, payable le mardi 15 septembre 1992 aux actionnaires inscrits le vendredi 21 août 1992.

Par ordre du Conseil,
Le Secrétaire
John B. Sage

Toronto, Ontario
Le 23 juillet 1992

EN BREF...

Québec-Téléphone se maintient

QUÉBEC (PC) — Québec-Téléphone a rapporté hier, pour le semestre terminé le 30 juin 1992, un bénéfice de 13,3 millions \$, soit 79 cents par action ordinaire, comparativement à 12,7 millions \$ pour la période correspondante de 1991. Les revenus d'exploitation ont atteint 120,6 millions \$, au regard de 114,2 millions \$ durant le semestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation des revenus est en partie attribuable à la croissance de 6,8 % du nombre de messages interurbains.

Coup d'oeil boursier

Montréal-XXM	1804.98 - 4.07
--------------	-------------------

TSE-300	fermé
---------	-------

Dow Jones	3395.40 + 1.62
-----------	-------------------

Dollar canadien (US Cents)	fermé
----------------------------	-------

Or (New York-US\$)	fermé
--------------------	-------

(PC)

LES COOPÉRANTS, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale annuelle et spéciale des actionnaires de LES COOPÉRANTS, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE aura lieu au 2000, McGill College, Montréal, mercredi le 26 août 1992 à 13 heures, afin de recevoir le rapport annuel de la compagnie, ratifier les actes posés par le conseil d'administration, élire les administrateurs, choisir les vérificateurs de la compagnie, ratifier les règlements 1992-1 adoptant des nouveaux règlements généraux et 1992-2 concernant la rémunération des administrateurs et délibérer de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée.

Montréal, le 4 août 1992

Le Secrétaire
Georges Smith

La santé des banques américaines s'améliore grâce à la baisse des taux

Éric Leser

Le Monde

LES BANQUES américaines reviennent de loin. Elles doivent leur salut à la politique ininterrompue de baisse du loyer de l'argent de leur banque centrale, qui a ramené depuis décembre 1989 son aux d'escompte de 7 % à 3 %. Instruite par la faillite des caisses d'épargne (saving and loans) de la fragilité de l'ensemble du système financier américain, la Réserve fédérale a permis aux banques de se refinancer à des coûts de plus en plus faibles et d'accroître leurs marges de crédit.

Les grands établissements ont ainsi pu mener de front des opérations « vitales », comme le nettoyage des bilans d'une partie des créances douteuses, la réduction des frais généraux et des restructurations et rapprochements afin d'atteindre la taille critique.

Le paysage bancaire américain en est totalement bouleversé, après notamment les fusions spectaculaires de BankAmerica et Security Pacific pour constituer le deuxième établissement du pays, de Chemical Bank et Manufacturers Hanover pour former le numéro trois, et enfin de NCNB et C. and S/Sovran, donnant naissance au quatrième, Nations Bank. Et, ce n'est pas fini... Nations Bank possède une option d'achat sur une autre banque (MNC Financial Corp.) et la Bank One va passer de la dixième à la huitième place, après avoir digéré l'acquisition de plusieurs petits établissements.

Un contexte anormalement favorable

Si, dans l'ensemble, l'opération de sauvetage a plutôt bien fonctionné, tous les établissements ne sont pourtant pas logés à la même enseigne. Parmi les plus grands, la situation la plus délicate est celle du premier, Citicorp. Après avoir perdu plus de 450 millions \$ l'an dernier, la Citycorp a vu son bénéfice baisser de près de 37 % sur les six premiers mois de l'année, à 354 millions \$ contre 561 millions \$ en 1991. En fait, son redressement est masqué par de lourdes provisions sur le portefeuille immobilier.

Pour de nombreux analystes, Citicorp a sans doute traversé la période la plus difficile de sa restructuration et a assaini de façon significative son bilan. Une opinion partagée par M. John Reed, le président de l'établissement new-yorkais, pour qui le redressement de la banque est

« en bonne voie ».

À l'autre bout des États-Unis, BankAmerica affiche une bien meilleure santé. Après avoir réalisé, en 1991, un bénéfice de plus de 1,1 milliard \$, son résultat a encore augmenté de 7 % au premier trimestre de 1992, à 303 millions \$. La Chemical Bank avait vu ses profits fondre de 65 % en 1991 après des provisions importantes pour restructuration. Mais, sur les six premiers mois de l'année, son résultat augmente de 37 % à 500 millions \$. Nations Bank affiche également une performance enviable avec une croissance de 22 % de son bénéfice au dernier trimestre, à 251 millions \$.

J.P. Morgan, la cinquième banque du pays par la taille mais la seconde en 1991 pour les profits, poursuit sur sa lancée avec une hausse de près de 36 % de son résultat semestriel, à 684 millions \$ (3,4 milliards de francs). Ses revenus d'intérêt ont atteint 434 millions \$ pour la première moitié de l'année, contre 354 millions sur la même période en 1991. Enfin, la Chase Manhattan, la sixième banque du pays, qui a renoué avec les bénéfices l'an dernier, améliore également sa rentabilité avec une progression de 18 % de ses profits de janvier à la fin juin, à 293 millions \$.

En dehors de Citicorp, la convalescence des grandes banques américaines semble bel et bien terminée. Leur rentabilité s'améliore, ce qui est loin d'être le cas de tous les secteurs d'activité. Mais, elles ne se retrouvent pas pour autant dans une situation idyllique.

La baisse des taux leur a permis de se refaire une santé, mais les restructurations de portefeuilles immobiliers coûtent cher. En outre, elle ont pu bénéficier, lors des deux dernières années, d'un contexte « anormalement » favorable. Elles ont pu accroître leurs marges au détriment de leurs clients, particuliers et entreprises, sans se préoccuper de la concurrence ou se faire sermonner par la banque centrale. Cet âge d'or semble sur le point d'être révolu.

D'abord, parce que le taux d'escompte ne devrait plus baisser, après avoir atteint son niveau le plus bas depuis 29 ans... En outre, M. Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale, commence à manifester des signes d'impatience. « Les banques ont été lentes à répercuter les baisses de taux et ont amplifié le ralentissement de la distribution de crédit », a-t-il déclaré mardi 21 juillet devant une commission sénatoriale.



Barcelone 92

McKoy ou l'incroyable retour

Stéphane Ghazarian
AFP



BARCELONE — De la surprenante victoire de Mark McKoy sur 110 m haies au bond gigantesque de Mike Conley au triple saut (18,17 m), en passant par le fabuleux tour de piste de Quincy Watts (43.71), les 60 000 spectateurs venus s'entasser dans le stade olympique de Barcelone ont vécu une journée riche en sensations fortes.

Le Canadien Mark McKoy, considéré comme perdu pour la compétition après sa suspension de 1988, a effectué un incroyable retour en coiffant les lauriers olympiques du 110 m haies, lundi à Barcelone.

Après le scandale Ben Johnson, McKoy avait quitté la Corée du Sud sans prendre part au relais 4 X 100 m, par solidarité avec son ami Ben, ce qui lui avait valu une suspension de deux ans. Quelque temps plus tard, il avait même reconnu s'être dopé.

« C'est incroyable ! Après 1988, je pensais que c'était fini pour moi »,

avouait le Canadien après son succès. Son retour et sa victoire, il les a dédiés au Britannique Colin Jackson avec lequel il s'est entraîné et qui échouait à une peu glorieuse sixième place.

Le coureur de Willowdale, qui n'était jamais monté sur un podium olympique ni même mondial (quatrième à Los Angeles, Helsinki et Rome) avait trouvé des jambes toutes neuves et il a devancé enfin les spécialistes Américains.

« Je veux oublier le passé. Je suis un nouveau hurdler et je continuerai à courir tant que mes jambes me le permettront », ajoutait McKoy, insistant sur sa fierté d'être Canadien. « Je suis heureux d'être Canadien et j'espère que les Canadiens sont heureux de m'avoir. » Les supporters présents l'étaient visiblement à entendre leur encouragements.

L'Américain Mike Conley, pour sa part, a volé sur la piste de triple saut pour atterrir à 18,17 m, manquant le record du monde en raison d'un souffle de vent légèrement au-dessus de la norme (2,1 ms au lieu des 2,0 ms autorisés).

Conley, qui a pris la tête du concours à son deuxième saut, ne l'a ensuite jamais quittée pour s'imposer devant son compatriote Charles

Simpkins, la troisième place revenant à Frank Rutherford, sauteur des Bahamas parti s'entraîner à Houston avec Tom Tellez.

À 29 ans, Conley, considéré comme le plus grand sauteur pouvant combiner longueur et triple saut, trouvait la consécration qui lui avait échappé en 1984 — il finissait deuxième des Jeux de Los Angeles — puis en 1988 où il terminait quatrième des sélections nationales et se voyait ainsi privé du voyage à Séoul.

Quant au jeune Américain Quincy Watts, 22 ans, il a lancé un sérieux avertissement à tous les prétendants au titre du 400 m. Le néo-Californien, qui s'est révélé cette saison à l'occasion des championnats universitaires, a bouclé son tour de piste en 43 sec 71, soit la deuxième performance mondiale de tous les temps !

■ Tina Poitras, de Hull, et Pascale Grand, de Montréal, se sont respectivement classées 21e et 29e au 10 km marche. Une autre Canadienne, Janice McCaffrey, a terminé entre les deux, en 25e position. « Je pense que j'aurais pu remonter plus tôt mais la température m'a amorti. C'est très difficile psychologiquement aussi », a commenté Grand. « Ça me donne juste encore plus d'ambition pour

1996, peut-être une médaille, qui sait ? », a pour sa part déclaré Poitras, tournée vers l'avenir.

■ Dave Frost, du Cap-de-la-Madeleine, devra passer par la demi-finale en canoë à deux sur 500 mètres. Lui et Larry Cain, d'Oakville, ont terminé au quatrième et avant-dernier rang de leur première course et seuls les deux premiers accédaient directement à la finale. C'est le petit nombre de compétiteurs inscrits dans cette épreuve, 10 équipes, qui leur permet de demeurer en vie plutôt que d'être envoyés au repêchage comme ce fut le cas pour Ken Padvaikas, un autre Québécois, en K-2 (kayak) avec Jason Rusu, malgré une troisième place. Ils ont néanmoins atteint la demi-finale en soirée grâce à une autre troisième position.

Voici les autres résultats des Québécois hier :

■ En athlétisme, Rosey Edeh a terminé septième au 400 m haies et est éliminée.

■ En canoë-kayak, Caroline Brunet (K-1), Dave Frost (C-1) et Ken Padvaikas (K-2) passent à la demi-finale.

■ Au tir à l'arc, Claude Rousseau est éliminé en huitième de finale.

Guy Deshaies

Qui perd gagne

C'EST PLUS fort que moi. Je ne peux pas résister, que ce soit aux Jeux d'hiver ou d'été, à l'impérieux besoin qui me prend chaque fois d'avoir des mots avec les juges et les arbitres.

Il ne s'agit pas d'être partial, subjectif et chauvin. Je me garde, par exemple, de faire comme beaucoup de Québécois présentement qui accusent le jury de la nage synchronisée de favoriser l'Américaine Kristen Baab Sprague aux dépens de Sylvie Fréchette parce que ce jury a un juge américain mais aucun canadien. Premièrement, je ne connais rien à la nage synchronisée. Je regarde, je trouve ça joli et je leur donnerais toutes presque dix. Mes critères, plus triviaux que ceux des juges sans doute, me permettraient de donner des points avant même que la nageuse ait plongé. Donc je me tais et j'attends les résultats.

Cela n'invalide en rien certaines impressions désagréables sur les juges, des obèses souvent à la gymnastique et des fluets à l'haltérophilie. L'un d'eux a du reste trouvé à redire sur la position de la barre de 160 kilos que venait d'épauler honnêtement le Québécois Denis Garon et a annulé l'essai. Ils n'aiment pas la sortie ou l'entrée, la musique les indispose et, assis sous un parasol, ils lèvent leurs menottes pour te disqualifier avant d'aller manger leur paella et boire leur sangria en rêvant de corrida.

Je sais bien qu'il y a des règlements, qu'ils sont sévères et qu'ils doivent être appliqués. Quand, dès les premiers jours des Jeux de Barcelone, les juges ont annulé la victoire des Américains sur les Japonais au volley-ball et ont déclaré gagnants ces derniers, on a su plus tard qu'ils avaient eu, semble-t-il, raison bien que l'arbitre soviétique du match ait été expulsé.

De tous temps il y a eu de ces déplaçants surtout dans les sports d'appréciation artistique mais on ne s'y habitue pas facilement, que la victime de l'injustice soit un compatriote ou un autre. Cette fois à Barcelone, on vient d'assister à la super bêtise, à la grosse erreur, à pratiquement l'impossible. À la boxe.

Eric Griffin, grand favori pour la médaille d'or chez les mouches, se présente en riant au Pavillon du Club de Basket Joventut de Badalona avec son entraîneur Bob Jordan. Son adversaire en huitième de finale est un inconnu, l'Espagnol Rafael Lozano.

LE COMBAT
Le combat commence. Rafael se bat bien. On sent qu'il ne détesterait pas gagner le million de dollars promis par la Banque d'Espagne à tout athlète espagnol qui monte sur le podium. Seulement, il fait face à Griffin. Ce dernier, même s'il se ménage pour les combats plus sérieux qu'il aura à livrer, l'emporte aux points après trois beaux rounds durant lesquels Lozano montre beaucoup de détermination. Les cinq juges lèvent leurs cartons et donnent la victoire à Griffin six points contre cinq. Mais l'arbitre en chef déclare Lozano gagnant.



Pourquoi ? Because l'ordinateur.

Ébranlée par la farce de l'arbitrage à Séoul, la Fédération internationale de la boxe avait imaginé pour Barcelone un système électronique de pointage en vertu duquel les juges marquent toujours leurs points sur des cartes mais enregistrent aussi ces mêmes points en appuyant sur un bouton. Le bouton bleu pour le boxeur en maillot bleu et le bouton rouge pour l'autre. Ainsi, impossible de changer d'idée que la foule, comme à Séoul, menace de tuer les juges si le favori local ne gagne pas. Dans le cas de Griffin, les cartes le donnaient gagnant mais pas l'ordinateur. Il semblerait que les juges ont mal ou pas assez appuyé sur les boutons. L'un d'eux a dit que Griffin frappait trop vite pour qu'on ait le temps d'inscrire son point sur le carton et appuyer en même temps sur son bouton. Vendredi, on avait fait passer à l'improviste un test d'investissement aux juges de la boxe. Peut-être que l'informaticien de service commençait à douter de son système, allez donc savoir.

Moi qui ai vu le combat mais qui suis plus familier avec les règles de la boxe professionnelle, j'ai pensé au début, ne sachant pas qu'on était en huitième de finale, que Griffin avait techniquement laissé gagner Lozano. Je pensais que Griffin avait pu lui dire : « Écoute, Rafael. Moi je suis un nègre pauvre de New Morrisville en Caroline du Sud et je sais que toi, tu as commencé à te battre dans les ruelles andalouses. Je te laisse gagner aux points et on partage le million de la banque d'Espagne. » Ça ne marche évidemment pas, même en finale. Je ne dis pas si Griffin était Chinois, Russe, Cubain ou Éthiopien, mais un Américain qui gagne la médaille d'or n'a pas besoin des doublons espagnols. Que de contrats publicitaires de lait, de poulet Kentucky, de tuques de laine, de riz, de crêpes et autres que l'ordinateur de Badalona vient de faire perdre à Eric Griffin, éliminé de la compétition.

IL FALLAIT entendre Bob Jordan qualifier le système de ridicule, d'injuste et de fou. « Nous avons gagné aux points sur le ring, les juges nous ont donné la victoire et on perd ! » s'est-il écrié incrédule. Il a raison. Mais jusqu'à présent la Fédération a rejeté la demande de révision. C'est l'ordinateur qui a raison contre les juges, une bonne partie de la foule présente et l'évidence. Qui perd gagne.

Les jumelles Villagos deuxième

Guy Robillard
Presse canadienne



BARCELONE — Les Américaines Karen et Sarah Josephson ont remporté la première manche de la guerre des jumelles, mais

n'ont pas gagné la guerre.

En fait, selon l'entraîneur Julie Sauvé, « ce sont les juges » qui tranchent entre les Américaines et le duo québécois de Penny et Vicki Villagos, qui ont été devancées par quatre dixièmes de point, hier, lors de la ronde éliminatoire.

Sauvé a affirmé que même l'entraîneur américaine est venue lui dire que ses filles avaient mieux nagé. Les Villagos elles-mêmes étaient ravies de leur performance.

Quoi qu'il en soit, il faut se demander si dorénavant, pour accéder au podium olympique en duo de nage synchronisée, il ne faudra plus absolument être des jumelles. Le duo japonais se retrouve à 64 centièmes de points des Villagos avant les figures imposées de demain.

« C'est très intimidant de nager contre des jumelles, a expliqué hier l'ancienne championne mondiale et olympique, Carolyn Waldo. Elles ont l'avantage d'être identiques. »

Vicki Villagos semble d'accord : « Notre objectif était d'être parfaites, la précision à 100 %, un effet de miroir. Et pour ça, il faut des jumelles ou bien des filles qui se ressemblent énormément. Nous, ce n'est pas seulement parce qu'on se ressemble au niveau de la figure et des



PHOTO PC

Les jumelles Penny et Vicki Villagos.

traits mais plutôt parce qu'on a la même force physique, les mêmes bras, les mêmes jambes, et on bouge de la même façon. Donc, quand on fait une routine avec la musique, on ne peut pas être plus semblable que si on est des jumelles.

« Par contre, en étant jumelles, il faut vraiment être parfaite car si jamais il y a une erreur, ça paraît encore plus. »

Waldo venait juste de dire la même chose, en ajoutant que les avantages l'emportent néanmoins.

Vicki Villagos convient que des jumelles sont favorisées génétiquement pour faire des choses identiques en même temps.

« Julie a dit que pour corriger nos duos, ça lui prend a peu près la moitié du temps que pour les autres. »

Waldo a même indiqué que des non-jumelles qui n'ont pas le même degré de stress et de nervosité essaient parfois de synchroniser leur rythme cardiaque, ce qui vient tout naturellement à des jumelles.

« Honnêtement, on est presque toujours identique tout le temps, reconnaît Vicki. Parce qu'on a la même force physique, l'est curieux, quand une ressent de la fatigue dans les jambes, c'est pareil pour l'autre. »

Vicki se souvient d'un détail précis : « quand nous avions à peu près 15 ans, on a fait une erreur majeure en même temps. »

Autre exemple de l'avantage d'être des jumelles, raconté hier par Vicki : « Aujourd'hui, à un certain moment, il y a un vent de face et c'était plus difficile d'avancer, mais nous avons réagi tous deux de la même façon et même Julie ne le savait pas. »

Les deux sœurs de 29 ans sont sorties de leur retraite de cinq ans en 1990 en sentant l'appel des Olympiques et depuis leur retour sur la scène internationale, elles se classent deuxièmes derrière les Américaines. Mais la marge rétrécit constamment, souligne Vicki.

Trois médaillés disqualifiés



BARCELONE (AFP) — Le Marocain Khalid Skah, qui avait remporté le 10 000 mètres olympique de Barcelone en 27

min 46,70 sec, a été disqualifié par le jury de la course, la victoire revenant à son second, le Kenyan Richard Chelimo.

Il a été disqualifié en raison de l'article 143, paragraphe 2, des règlements de l'athlétisme qui interdit « toute assistance d'un concurrent à un autre ». Doublé par Skah et le Kenyan Richard Chelimo au neuvième kilomètre, Boutayeb, au lieu de s'écarter, comme cela se fait toujours dans pareille situation, a accompagné les deux hommes qui étaient détachés en tête de la course. Un officiel lui fit alors signe de cesser ce manège. Ce qu'il ne fit qu'un peu plus loin, en abandonnant.

Skah, qui l'avait emporté au sprint devant Chelimo, a donc vu son titre olympique s'envoler. Le Marocain avait très mal supporté son échec du Mondial de Tokyo où il avait été devancé par les Kenyans Moses Tanui et... Richard Chelimo, et s'était juré de prendre sa revanche.

Après l'annonce des juges, Skah a déclaré : « Je suis un athlète propre. Je veux que l'on me rende ma médaille. Hammou (Boutayeb) ne savait pas. C'est un analphabète. J'ai fait ma course. Ma propre course. Chacun pour soi. Je suis là pour gagner. Je n'ai pas parlé à Hammou. Je n'ai pas pris la tête lorsque Boutayeb a mené parce que j'étais fatigué. »

La journée fut d'ailleurs la journée des disqualifications, puisque deux autres médaillés, les marcheuses Alina Ivanova (CEI) et Ileana Salvador, première et troisième du 10 km, ont perdu leur distinction pour allure irrégulière.

Quand le maître rejoint l'élève



BARCELONE (AFP) — Consacré vainqueur en classe Finn, l'Espagnol José Van der Ploeg avait déjà savouré le miel de la victoire voici quatre ans, aux Jeux de Séoul, en tant qu'entraîneur de Josele Doreste, champion olympique avec le même bateau.

Comment l'idée germa chez ce directeur technique de la fédération catalane de voile de remplacer son élève à la barre ? Il n'en sait toujours trop rien. Ce qui est sûr, c'est que cela demanda du temps, les pédagogues répugnant parfois à descendre dans l'arène.

Installé dans la plus frêle embarcation olympique après l'Europe féminin, le solide José, qui accuse ses 86 kilos sur la balance pour une taille de 1,77 m, n'a pas fait le détail. Déjà assuré de son succès dimanche, il a même pu se dispenser de participer à la sixième et dernière régates.

Par ailleurs, les Français Yves Loday et Nicolas Hénard sont devenus champions olympique de Tornado après avoir terminé deuxièmes de la septième et dernière manche.

Devancés par les Américains et les Australiens au classement provisoire général avant cette ultime course, les Français ont dû non seulement batailler sur l'eau pour creuser un écart suffisant et renverser la situation en leur faveur, mais également patienter plus d'une heure.

Premier titre pour l'haltérophilie allemande



BARCELONE (Reuter) — Ronny Weller, médaillé de bronze à Séoul, a offert à l'Allemagne son premier titre olympique d'haltérophilie des Jeux de Barcelone.

Weller, deuxième après l'arraché, a battu le Russe Artur Akoyev en se surpassant à l'épaulé-jeté. Il a soulevé 240 kilos, dix de plus que son précédent record personnel et cinq de plus qu'Akoyev, qui a pris la médaille

d'argent.

Loin derrière les 432,5 et 430 kilos des deux hommes, le Bulgare Stefan Botev s'est adjugé le bronze avec 417,5 kilos au total.

Weller, soldat de l'armée allemande, a pris une belle revanche en s'emparant d'une première place qui lui avait échappé à plusieurs reprises, notamment lors des championnats du monde l'an passé où il avait terminé juste derrière Akoyev.

L'haltérophilie avait également été éloigné de la compétition pendant un an après un grave accident de voiture en décembre 1989.

Victoire de l'Allemagne



BARCELONE (AFP) — L'Allemande a conservé son titre olympique de dressage par équipes en devançant les Pays-Bas

et les États-Unis.

Le succès de l'équipe germanique était prévu et les quatre cavalières allemandes ont même pris les quatre premières places du classement qualificatif pour la finale individuelle.

La surprise est venue en fait de l'élimination, dans ce type de compétition pour laquelle chaque nation ne peut engager que trois concurrents, de l'Allemande Monica Theodorescu. Celle-ci, quatrième de son équipe, s'est donc trouvée éliminée pour l'épreuve individuelle... ainsi éliminée.

L'équipe de France, après l'événement

tion de Corlandus, ne pouvait guère espérer de miracle. D'une part, elle a terminé à la neuvième place et, d'autre part, Margit Otto-Crépin, médaillée d'argent il y a quatre ans à Séoul, n'a pas réussi à se qualifier pour la finale individuelle.

☆☆

Par ailleurs, au tournoi de handball féminin, la CEI et la Corée du Sud se sont qualifiées, comme prévu, pour les demi-finales du tournoi olympique de handball féminin en terminant invaincues en tête de leurs groupes respectif (A et B) au premier tour.

Dans le groupe A, les joueuses de la CEI ont signé leur troisième victoire (28-22) devant l'Allemagne, qui a décroché le deuxième billet pour le dernier carré, alors que les États-Unis ont battu le Nigeria (23-21).

Flute sacré sans trembler



BARCELONE (AFP) — Le jeune Français Sébastien Flute (20 ans) a remporté à Barcelone la médaille d'or de l'épreuve olympique de tir à l'arc individuel aux dépens du Sud Coréen Jae-Hun Chung (110-107) grâce à son grand calme. Champion du monde en salle et d'Europe, Flute a apporté sa première médaille d'or à l'équipe de France depuis la réintroduction de cette discipline aux Jeux, à Munich en 1972.

La différence s'est faite entre les deux finalistes alors qu'il leur restait trois flèches à tirer. À égalité (81-81) avec Chung, l'archer français a fait la différence grâce à une extraordinaire dernière volée (10, 10, 9), son adversaire ne pouvant s'aligner (8, 9, 9).

Pour la médaille de bronze, c'est le surprenant Britannique Simon Terry qui s'est imposé contre le Norvégien Bertil Grov.

TABEAU DES MÉDAILLES

Pays	Or	Argent	Bronze	Total
CEI	31	27	19	78
États-Unis	21	24	22	66
Allemagne	16	11	21	48
Chine	13	17	9	39
Hongrie	10	7	2	19
Espagne	9	1	0	10
France	7	4	12	23
Australie	6	8	9	23
Corée du Sud	6	3	5	14
Canada	6	1	6	13
Italie	4	5	8	17
Roumanie	4	5	6	15
Grande-Bretagne	4	3	4	11
Cuba	4	2	7	13
Japon	3	7	7	17
Pologne	3	4	6	13
Tchécoslovaquie	2	2	1	5
Norvège	2	2	0	4
Turquie	2	1	1	4
Bulgarie	1	5	2	8
Nouvelle-Zélande	1	4	4	9
Pays-Bas	1	3	6	10
Brésil	1	1	0	2
Corée du Nord	1	0	2	3
Estonie	1	0	1	2
Grèce	1	0	0	1
Kenya	1	0	0	1
Suède	0	4	3	7
Belgique	0	1	2	3
Ser.-Mont.-Macé.	0	1	2	3
Israël	0	1	1	2
Lettonie	0	1	1	2
Autriche	0	1	0	1
Éthiopie	0	1	0	1
Jamaïque	0	1	0	1
Namibie	0	1	0	1
Pérou	0	1	0	1
Danemark	0	0	2	2
Slovenie	0	0	2	2
Bahamas	0	0	1	1
Finlande	0	0	1	1
Mongolie	0	0	1	1
Surinam	0	0	1	1

NDLR : L'ordre tient compte en priorité du nombre de médailles d'or ensuite d'argent et enfin de bronze.

Deux médailles de bronze sont en jeu dans chaque catégorie en boxe et en judo. Ce qui fera 26 médailles de bronze en plus au total que de médailles d'or et d'argent.



Barcelone 92

Min conserve son titre



BARCELONE (Reuter) — La plongeuse chinoise Gao Min a remporté la médaille d'or au tremplin de trois mètres des Jeux olympiques de Barcelone en faisant montre d'une grâce et d'une technique incomparables.

Gao, déjà médaillée d'or à Séoul et deux fois championne du monde, a conservé son titre avec une énorme marge de 60 points sur l'ex-soviétique Irina Lachko, médaillée d'argent, et sur l'Allemande Brita Baldus, qui a décroché le bronze, comme aux championnats du monde

de Perth l'année dernière. La Chine réalise ainsi le parcours parfait en plongeant féminin après la victoire de Fu Mingxia à la plateforme des 10 mètres.

Mary DePiero, âgée de 24 ans de Thunder Bay, en Ontario, a terminé huitième.

Lachko, qui avait jusqu'alors tenu la tête de la compétition notamment grâce à un magnifique deuxième plongeon récompensé par un 10 parfait de la part d'un des juges, laissa filer ses chances de médaille d'or en manquant son septième plongeon.

Mise en confiance, Gao réalisa ses deux plus belles prestations à ses deux derniers plongeurs pour terminer avec 572,400 points.



La Chinoise Gao Min

PHOTO AP

Le Canada encore battu



BARCELONE (PC) — Gino Brousseau n'y a pas été avec le dos de la cuillère en faisant le procès de l'équipe canadienne de volley-ball.

« Nous n'aurions pas dû perdre », a-t-il d'abord répété après la défaite du Canada en cinq sets face au Japon, qui le privait d'accéder à la ronde finale du tournoi de volley-ball olympique.

« Encore une fois, nous n'avons été capable de gagner au cinquième set. Le cinquième set, c'est comme un bris d'égalité au tennis. Il y a beaucoup de pression et nous ne sommes pas capables... Ça fait trois fois qu'on perd, ça ne prend pas un secondaire 2 pour savoir que nous ne sommes pas capables de prendre la pres-

sion. « Notre objectif était de terminer parmi les huit premiers ; nous ne l'avons pas atteint et ça c'est dur à avaler. Je n'ai aucune idée de la façon dont l'équipe va réagir, mais là nous venons d'en avoir une. Ça c'est le coup de grâce, je pense, qu'on vient d'avoir.

« Autant pour les joueurs, autant pour le sport, autant pour les dirigeants du volley-ball canadien, je pense que tout le monde vient d'en prendre une claque, parce que ça fait deux ans qu'on joue dans la Ligue mondiale pour essayer de régler le problème. On a un psychologue sportif, on a tout pour gagner, mais on n'y arrive pas. L'Association canadienne a dépensé je ne sais pas combien de milliers de dollars dans la Ligue mondiale pour nous faire jouer de gros matches et cela n'a pas fonctionné. »

Ivanisevic veut gagner pour la Croatie



BARCELONE (Reuter) — Le rêve de Fabrice Santoro s'est brisé, sur la volonte farouche de Goran Ivanisevic de donner à la Croatie sa première médaille olympique.

Le Français a été éliminé en quart de finale du tournoi olympique de tennis sur le score de 6-7, 6-7, 6-4, 6-4 et 8-6 après un marathon de quatre heures 25 minutes sous une chaleur plus écrasante que jamais.

Ivanisevic a dit vouloir aller plus loin, jusqu'à la médaille d'or, pour donner du courage à tous les Croates déchirés par la guerre civile.

Malgré la fatigue — il avait dit avant le quart de finale qu'il faudrait le transporter à l'hôpital en cas de nouveau match en cinq sets — Ivanisevic pourrait transformer le

bronze en argent voire en or puisque les 20 premiers joueurs mondiaux ont été éliminés.

En revanche chez les dames, les grands noms sont toujours présents. Steffi Graf s'est assurée une médaille en balayant la Belge Sabine Appelmans 6-1, 6-0.

L'Allemande, tête de série numéro un, affrontera l'Américaine Mary Joe Fernandez pour une place en finale, mais la perdante gagnera de toute façon une médaille de bronze.

Après avoir mal débuté la rencontre, Fernandez, tête de série numéro quatre, est sortie gagnante d'une bataille de fond de court contre la Suisse Manuela Maleeva-Fragnière sur le score de 5-7, 6-1, 6-0.

De son côté, la favorite du public catalan Arantxa Sanchez-Vicario (no 2) s'est qualifiée aux dépens de Conchita Martinez (no 5) en deux manches 6-4, 6-4.

Les archers du Bhoutan ont consulté les astres

Paul Majendie

Reuter



BARCELONE — Les archers du Bhoutan, un minuscule royaume de l'Himalaya, ont consulté les astres pour définir la date la plus propice à leur déplacement à Barcelone. Et cela a marché.

La compétition a posé plus de problèmes. Ils n'ont pas pu prévoir le meilleur moment pour décocher leurs flèches. L'astrologie ne leur a été d'aucun secours. Ils ont terminé derniers. Mais les six archers du pays des Dragons ne se plaignent pas.

Ce qui comptait pour eux, c'était de participer et non de gagner. Et ils n'oublieraient jamais le spectacle de l'archer espagnol tirant une flèche de feu pour allumer la flamme olympique, lors de la cérémonie d'ouverture.

Pour être sûr de partir au bon moment aux Jeux olympiques, les archers ont consulté des moines qui se sont plongés dans les textes anciens et les tables astrologiques pour trouver la date idéale, en pleine année du Singe.

« C'est une tradition de consulter les astres avant un voyage », explique le chef de la délégation, D.K. Chetri. « Les moines leur ont dit à quel moment partir. Ils ont suivi le conseil et force est de constater que

cela a marché, puisqu'ils sont arrivés sains et saufs.

« Le problème, c'est la compétition. Ils n'ont pas pu choisir la date. Ce sont les organisateurs qui l'ont fait. Ils n'ont pas pu consulter les astres pour décider du moment où il fallait tirer. »

Au Bhoutan, un pays bouddhiste d'un million trois cent mille habitants qui n'est sorti de son isolement volontaire que dans les années 1960, le tir à l'arc est le sport national suivi avec une ferveur religieuse. Le paradis terrestre pour Robin des Bois ou Guillaume Tell.

« Dans les villages, les épreuves durent jusqu'à deux ou trois jours et nous y prenons beaucoup de plaisir », dit Chetri.

Les paysans, victuailles et alcool local à portée de main, font de chaque compétition une véritable fête.

L'équipement complet de l'archer, sur place, est dérisoire : environ 25 dollars, mais pour Barcelone, le coût a été beaucoup plus important.

« Pour les Jeux, nous avons dû faire venir tout notre équipement, avec des flèches en carbone, de New York. Cela a coûté environ 1000 \$ dollars par archer », explique Chetri. Le Bhoutan a également fini dernier des 20 équipes engagées dans l'épreuve masculine.

Interrogé le lendemain de l'épreuve sur le fait de savoir comment les archers du Bhoutan avaient réagi à leurs performances, Chetri a déclaré : « Je n'en sais rien. La compétition est terminée. Ils dorment encore. »

Double des doubles chinois



BARCELONE (AP) — Les Chinoises Deng Yaping et Qiao Hong ont remporté la médaille d'or en double dames dans le tournoi olympique de tennis de table. Leurs compatriotes Chen Zhihe et Gao Jun remportent l'argent.

Le bronze se partage entre les Sud-Coréennes Hong Cha-Ok et Hyun

Jung-Hwa, et les Nord-Coréennes Li Bun-Hui et Yu Sun-Book.

Dans cette finale sino-chinoise de très haut niveau, Zhihe et Jun, championnes du monde en titre, n'ont pu enlever qu'un set à leur rivales (21-13, 14-21, 21-14, 21-19). Hong a été championne du monde en simple et double 1989 et vice-championne du monde 91, tandis que Yaping est la championne du monde en titre en simple.

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-011704-927
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
LA COMPAGNIE DE FIDUCIE DU
GROUPE INVESTORS LTÉE

Requérant

ITZHAK ERZ

Intimé

AVIS

PRENEZ AVIS que les procureurs de la partie requérante ont déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10^e et, rue St-Antoine, un avis de 60 jours en vertu des articles 1040 (a) et (b) du Code civil.

A moins que vous n'ayez remédié à votre défaut conformément à ce articles dans les 60 jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi.

Une copie de l'avis de 60 jours a été laissée au greffe de la Cour à votre intention.

Lieu: MONTRÉAL
Date: 30 juillet 1992
GILBERT CHAPADOS, P.A.

Un bon conseil

Ne fumez pas

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADES DU CŒUR

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 juillet 1992 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'équipement de services TOUR DE FORCE INC./TOUR DE FORCE EQUIPMENT SERVICES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 15^{ème} jour de juillet 1992, sous le numéro 4526139.

Ce 31^{ème} jour de juillet 1992, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-011704-927
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE-ADJOINT
LA COMPAGNIE DE FIDUCIE DU
GROUPE INVESTORS LTÉE

Requérant

ITZHAK ERZ

Intimé

AVIS

PRENEZ AVIS que les procureurs de la partie requérante ont déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10^e et, rue St-Antoine, un avis de 60 jours en vertu des articles 1040 (a) et (b) du Code civil.

A moins que vous n'ayez remédié à votre défaut conformément à ce articles dans les 60 jours de la présente publication, il sera procédé contre vous suivant la loi.

Une copie de l'avis de 60 jours a été laissée au greffe de la Cour à votre intention.

Lieu: MONTRÉAL
Date: 30 juillet 1992
GILBERT CHAPADOS, P.A.

Province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-002334-926. C.S.S.T. Demanderesse, vs. ABD COUVREUX, FERRANTIER INC. Défenderesse. Le 14 août 1992, à 11h00 de l'après-midi, A LA PLACE D'AFFAIRES du défendeur, au no 385A rue Lauréade, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, soixis en cette cause, consistant en: peinture noire, radio, bureau bois et métal, photocopieuse Canon, filière, meuble de métal blanc, système téléphonique Panasonic, camion Ford Diesel couleur rouge immatriculé 1875490 et acc., remorque de couleur rouge comprenant réservoir pour goudron et acc imm. 8735969, etc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. ETUDE VALADE & ASSOCIÉS, HUSSEY, 987-7683, Montréal, le 27 juillet 1992.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-205503-927
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
FRANCISCA ALTAGRACIA GRACIA VEGA

Partie demanderesse

ANDRÉ DESROSIERES,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ANDRÉ DESROSIERES, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Ville de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la présente action en divorce a été remise au greffe à l'intention de ANDRÉ DESROSIERES.

Lieu: MONTRÉAL
Date: 31 juillet 1992
GILBERT CHAPADOS, P.A.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 juillet 1992 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DR SONYA LACOURSIERE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 24^{ème} jour de juillet 1992, sous le numéro 4528417.

Ce 31^{ème} jour de juillet 1992, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-05-011308-929
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
TRUST LA LAZARINIENNE DU
CANADA INC.

Demanderesse-requérante

HENRI TALBOT,

Intimé

NICOLE CALHIER

Défendeur-intimé

LOUIS-MARIE DOYON

Le REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE L'APPRÉH.

Mix-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à LOUIS-MARIE DOYON, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Ville de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119.1 C.p.c. a été remise au greffe à l'intention de LOUIS-MARIE DOYON.

Lieu: MONTRÉAL
Date: 31 juillet 1992
GILBERT CHAPADOS, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
NO: 700-05-001821-911
COUR SUPÉRIEURE
2760-6078 QUÉBEC INC.

Requérant

WARREN HARTZ

Intimé

SANDRA MALONEY

DOMINIQUE BELLEUDY

MONIQUE LECLAIR

PATRICE SIMARD

JOSÉ LECLAIR

PAR ORDRE DE LA COUR

A: WARREN HARTZ, DOMINIQUE BELLEUDY, PATRICE LECLAIR, SANDRA MALONEY, MONIQUE LECLAIR, JOSÉ LECLAIR

PRENEZ AVIS qu'une remède

ME PIERRE GIROUX

324A rue Bélhémie, Lachute, Province de Québec, J8H 2N2

514-562-0217

Procureur de la requérante

AVIS PUBLICS

HEURE DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi:
Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau,

Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 25 août 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 5024-92-4001 — Tamisage, pesée et mise en réserve d'un sable pour abrasif dans le banc Jean Baptiste Martin situé dans le rang IV, lot 172, municipalité de Marston, M.R.C. du Granit, circonscription électorale de Mégantic-Compton.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement: 1 400 \$ ou chèque visé: 700 \$
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de QUÉBEC prendra fin le mardi, 18 août 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 6256-92-0205 — Réparation de deux poutres de rive du viaduc du Fer-à-Cheval, situé sur l'autoroute 20 en direction Est et Ouest, dans la municipalité de Sainte-Julie, ville, M.R.C. Lajemmerais, circonscription électorale de Bertrand.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement: 1 000 \$ ou chèque visé: 500 \$
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de MONTRÉAL prendra fin le mercredi, 19 août 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 6267-92-0906 — Aménagement d'une nouvelle intersection de la route 217 avec la rue Principale et la rue St-Marc, dans la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, par., M.R.C. Les Jardins-de-Napierville, circonscription électorale de Saint-Jean. Longueur de 0,56 km.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement: 25 200 \$ ou chèque visé: 12 600 \$
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de MONTRÉAL prendra fin le mercredi, 26 août 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 6269-91-0206 — Réfection partielle du pont Turcot sur le chemin de la montée Turcot, dans la municipalité de Trés-St-Sacrement, par., M.R.C. Le Haut-St-Laurent, circonscription électorale de Beauharnois-Huntingdon.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement: 3 500 \$ ou chèque visé: 1 750 \$
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de MONTRÉAL prendra fin le mercredi, 19 août 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 6269-92-0211 — Reconstruction du pont Surprenant, situé sur le chemin Welsh, dans la municipalité de Franklin s.d., M.R.C. Le Haut-St-Laurent, circonscription électorale de Beauharnois-Huntingdon.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement: 12 000 \$ ou chèque visé: 6 000 \$
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de MONTRÉAL prendra fin le mercredi, 19 août 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

C Contrat no 6474-92-0203 — Remplacement d'un pont acier-bois par un ouvrage en béton armé situé sur la route 327, au-dessus de la Rivière aux Brochets, dans la municipalité de Montcalm, M.R.C. Les Laurentides, circonscription électorale d'Argenteuil.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement: 13 000 \$ ou chèque visé: 6 500 \$
Coût du dossier: 10 \$

La réception des soumissions au bureau de MONTRÉAL prendra fin le mercredi, 19 août 1992 à 15h, alors que débutera l'ouverture des plis.

Transports Québec

APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C), de déneigement (type D), de services professionnels (type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (type S).

À moins d'indications plus précises, pour les contrats de types C et D, sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée) et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat.

À moins d'indications plus précises, pour les contrats de types A et P, seules les personnes physiques, les sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec et possédant les qualifications minimales requises décrites dans les documents d'appel d'offres sont admises à présenter une offre de services.

Pour les contrats de types A et P, lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé. L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

Pour tous les types de contrats, on peut obtenir une copie du dossier d'appel d'offres moyennant la somme indiquée à la rubrique «coût du dossier» lorsque applicable. Ce coût incluant les taxes est payable en espèces, chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances et est non remboursable.

Les intéressés peuvent obtenir les renseignements et les documents pertinents en s'adressant aux bureaux suivants:

QUÉBEC
Service des contrats
Ministère des Transports
700, boul. Saint-Cyrille Est
20^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y9
Tél.: (418) 644-8848

MONTRÉAL
Service des contrats
Ministère des Transports
35, rue de Port-Royal Est
1^{er} étage
Montréal (Québec) H3L 3T1
Tél.: (514) 873-6061

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission ou offre reçue.

Le sous-ministre,
Georges Lalande

C Contrat no 4043-92-0106 — Remplacement de glissière de sécurité existante et pose de glissière de sécurité sur l'autoroute 40, dans les municipalités de Trois-Rivières-Ouest v. et Pointe-du-Lac s.d., M.R.C. Francheville, circonscription électorale de Maskinonge. Longueur de 5 877,52 m.

Garantie de soumission exigée:
— cautionnement: 20 800 \$ ou chèque visé: 10 400 \$
Coût du dossier: 10 \$

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES pour 14 h heure de Montréal

FCP.27765.F le mardi 18 août 1992	FCP.27774.F le mardi 18 août 1992	FSO.27064.A le mardi 18 août 1992
26 UNITÉS D'INTERFACE DE COMMANDE POUR SYSTÈME "ALCIDI"	10 ONDULEURS DE 2 ET 3 kVA	Région Montmorency REMPLACEMENT D'ENTRETOISES - AMORTISSEURS SUR UNE LIGNE À 315 kV DANS LA RÉGION DE QUÉBEC
Admissibilité : Place d'affaires au Québec	Admissibilité : Place d'affaires au Québec	Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission : 10 000 \$	Garantie de soumission : 10 000 \$	Garantie de soumission : 10 000 \$
Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)

DNO.27414.A le mardi 25 août 1992 Région Saint-Laurent	GDN.21316.A le mardi 25 août 1992 Région Laurentides Secteur Basses Laurentides	HAE.27018.A le mardi 25 août 1992 Poste Bois-Francis Comté d'Arthabaska
CONSTRUCTION DE CANALISATIONS SOUTERRAINES ET DE PUIS D'ACCÈS DANS LA MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL (PROJET : ST-SULPICE, PHASE III)	SERVICES D'ABATTAGE D'ARBRES	RÉPARATIONS MAJEURES AU BÂTIMENT DE COMMANDE ET TRAVAUX CONNEXES DE GENIE CIVIL
Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission : 40 000 \$	Garantie de soumission : 10 000 \$	Garantie de soumission : 15 000 \$
Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)	Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

L'ex-général de La Guardia affirme que le trafic de drogue était autorisé par les plus hautes instances de Cuba

Bertrand de la Grange

Le Monde

L'EX-GÉNÉRAL Patricio de La Guardia, condamné à trente ans de prison en juillet 1989, a décidé de rompre le silence qu'il s'était imposé depuis l'exécution de son frère jumeau, le colonel Antonio de La Guardia, condamné à mort pour « trahison » du fait de sa participation au trafic de drogue avec les cartels colombiens. « Ces opérations étaient autorisées par les plus hautes instances de notre pays », écrit-il dans un manuscrit de vingt pages sorti clandestinement de sa prison de La Condesa (province de La Havane) et authentifié par son fils, Hector, réfugié à Miami depuis l'an dernier.

Le texte, d'une écriture serrée parfois difficilement lisible, est daté du 5 octobre 1991, soit quelques jours à peine avant le quatrième congrès du Parti communiste cubain (PCC). À l'époque, ce congrès avait été considéré comme l'ultime planche de salut du régime, très durement affecté par la disparition de l'Union soviétique. Le document est adressé à deux membres du bureau politique du PCC, MM. Roberto Robaina, secrétaire général de l'Union de la jeunesse communiste, et Osmany Cienfuegos, l'un des dirigeants historiques de la révolution.

L'un d'eux, ou leur entourage immédiat, aurait décidé de rendre public ce témoignage que l'ex-général de La Guardia qualifie lui-même de « petite synthèse ». Il se propose de « développer bien davantage en donnant une foule de détails supplémentaires ». Qu'on me présente les preuves de ma culpabilité et je présenterai les miennes, menace-t-il. Aurait-on peur que la vérité sur le procès honteux qui a été fait et sur

les raisons de ma condamnation soit rendue publique ? »

L'allusion à M. Fidel Castro, qu'il ne désigne pas nommément dans le paragraphe du manuscrit consacré aux « plus hautes instances » du pays, est transparente et ne veut laisser aucun doute sur le rôle prêté au chef de l'État cubain dans le trafic international de stupéfiants, afin de trouver les « devises » indispensables au financement du budget national et des opérations de déstabilisation à l'étranger. « Je suis plus que certain, écrit-il, que mon frère était plus qu'autorisé à mener les opérations clandestines pour lesquelles il a été fusillé. »

Pourquoi alors avoir attendu si longtemps pour le dire ? L'ex-général se justifie en donnant des détails sur les tortures psychologiques auxquelles il a été soumis depuis son incarcération, plus particulièrement au cours des semaines qui ont suivi son arrestation et son procès (sur les 11 personnalités jugées dans cette affaire, quatre ont été fusillées, dont le général Arnaldo Ochoa). Dans la cellule de la Villa-Marista, la prison de la Sûreté de l'État, où il avait été conduit après son arrestation, le 12 juin 1989, il a dû supporter, « nuit et jour, pendant 70 jours », un éclairage intense qui l'empêchait de dormir.

Celui qui dirigeait pendant plus de vingt ans les unités spéciales du ministère de l'Intérieur, chargées des missions les plus délicates sur tous les continents, décrit sa descente aux Enfers avec une sorte de résignation étonnée. « Toutes les vingt ou trente minutes, on ouvrait et fermait violemment la porte de ma cellule (...). Au cours des interrogatoires, on me maintenait en état de choc (...). Je suis devenu idiot au point de croire tout ce qu'on me disait. Je me suis reconnu coupable de délits que

je n'avais pas commis, notamment d'avoir donné en cadeau je ne sais combien de voitures et d'avoir volé 30 000 \$. Sans avocat pour m'aider, j'agissais comme un zombie. Je devais lire les documents trois ou quatre fois avant de les comprendre. »

Trompés par le régime

Condamné à trente ans de prison « pour ne pas avoir dénoncé son frère », l'ex-général Patricio de La Guardia — dans son cas, le tribunal militaire avait établi qu'il « n'avait jamais été mêlé au trafic de stupéfiants » — raconte comment lui et ses compagnons ont été « trompés » par les plus hauts dirigeants du régime, qui s'attendaient à être mis en cause par les États-Unis dans plusieurs affaires de drogue. « On m'avait convaincu de ne pas prendre d'avocat et de ne pas recourir à la Commission des droits de l'homme car, m'avait-on dit, la révolution ne dévore pas ses propres enfants et allait nous défendre en tant que révolutionnaires. J'étais encore romantique et plein d'illusions. Je me suis fait avoir ! »

L'ex-général, qui exige une révision de son procès — « J'ai été victime d'innombrables violations de mes droits civils », — affirme que le régime cubain est impliqué dans une multitude d'activités illégales. Il reconnaît que son frère lui avait avoué avoir participé à « quatre opérations aériennes menées en coordination avec les hommes qui apportaient des États-Unis des produits de haute technologie, des armes, des médicaments... » en échange de cargaisons de drogue transitant par Cuba. « Tout cela était autorisé, m'avait dit Antonio, et il avait personnellement remis plus de 3 millions \$ au ministre de l'Intérieur José Abrahantes et au

vice-ministre (de l'époque) Luis Barreiro. »

Kilos de cocaïne

Antonio de La Guardia dirigeait à l'époque le département « MC » du ministère de l'Intérieur (« monnaies convertibles », selon la terminologie officielle, ou « marijuana-cocaïne » dans le langage populaire), sous l'autorité du général Abrahantes, décédé en janvier 1991 dans des conditions mystérieuses, après avoir été condamné à vingt ans de prison pour « négligence ». « Abrahantes avait légitimé mon frère pour son travail et lui avait demandé en février [1989] de trouver 12 millions \$ supplémentaires d'ici la fin de l'année. Mon frère lui avait répondu qu'il pourrait tout au plus chercher 3 millions », raconte l'ex-général de La Guardia.

Ce dernier affirme également que « le ministère de l'Intérieur stockait 500 kilogrammes de cocaïne dans les locaux de la clinique du CIMEQ », le Centre de recherches médicales et chirurgicales situé à Siboney (banlieue de La Havane) réservé à la haute nomenklatura. Il dit encore que le truand américain Robert Vesco, réfugié à Cuba depuis les années 70 pour échapper à la justice des États-Unis, avait monté, à partir de 1982, des opérations de blanchiment de l'argent de la drogue dans la petite île cubaine de Cayo-Largo et que le cartel de Medellín avait offert deux avions au gouvernement cubain à la suite d'une rencontre avec « le trafiquant de drogue colombien Carlos Lehder ». « D'où venaient ces valises bourrées de coupures de 10, 20 et 100 dollars que mon frère remettait personnellement à Abrahantes ? »

Outre le puissant ministre de l'In-

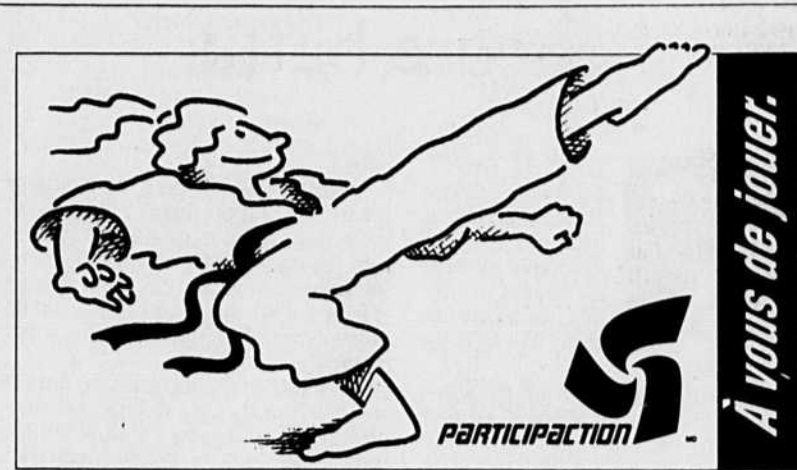
térieur Abrahantes, qui était proche de M. Castro, et son frère Raul, toujours ministre de la Défense, ce sont encore les mêmes noms de la nomenklatura qui défilent page après page. On retrouve souvent celui de M. Abraham Maciques, directeur de la société nationale CUBANACAN (tourisme), mais aussi ceux de MM. Carlos Aldana, membre du bureau politique du PCC, et José « Pepin » Naranjo, un des plus proches collaborateurs du chef de l'État et des généraux Fabian Escalante et Cintras Frias.

Tous seraient impliqués dans différents types de contrebande (armes, défenses d'éléphants, vente de cigares aux États-Unis...), selon l'ex-général de La Guardia, qui ne donne cependant pas de détails sur leur participation au trafic de stupéfiants.

« Si je survivais à tout ça, alors je dirai la vérité », s'était écrié lors de son emprisonnement le survivant des deux jumeaux. Avec ce document, l'ex-général, âgé de 57 ans, commence à régler ses comptes.

Avec prudence pour l'instant, car il est encore l'otage de ceux qu'il dénonce et craint de subir le sort du général Abrahantes. C'est pourquoi il garde en réserve, dans un lieu sûr, les morceaux de choix de son journal, où il décrit les nombreuses « opérations clandestines extrêmement délicates et illégales sur le plan du droit international » que les troupes sociales cubaines ont menées pendant 25 ans dans le monde entier.

Peut-être en saura-t-on davantage également, si ce journal devient un jour public, sur le complot que le général Ochoa, le plus populaire des officiers cubains, préparait contre les frères Castro lorsqu'il a été arrêté. Avant son exécution, un des co-inculpés, le commandant Amado Padron, avait réussi à faire parvenir une lettre à un de ses amis, dans laquelle il évoquait... « la démission de Fidel comme unique solution politique pour éviter une insurrection ». Une « trahison », ajoutait-il, avait fait échouer le « projet » qui, selon divers témoignages, devait se concrétiser au mois de juillet 1989.



LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100-199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL**
100-150 Achat-vente-échange
160-199 Location
- 200-299 IMMOBILIER COMMERCIAL**
200-250 Achat-vente-échange
251-299 Location
- 300-399 MARCHANDISES**
- 400-499 OFFRES D'EMPLOI**
- 500-599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES**
- 600-699 VÉHICULES**

101 Propriétés à vendre

POINTE-CLAIRE. Nouveau cottage semi-décoré, 3 chambres à coucher, 1 1/2 bains, 99 000\$. 624-2140.

PRÉVOST. 2 unités log. conf. 89.3 c.c. 2 1/2 bains par unité, 46 515 p.c. 10 min. St-Jérôme, poss. 1400\$ rev. 219 000\$. 514-2249.

ST-LAURENT, secteur N-O. Impeccable (sdt. 1981), 3 c.c., 2 1/2 bains, foyer, 1/2 bain fini, grand garage, jardin, + EXTRA. Prix réduit 239 000\$. 336-8402.

101 Propriétés à vendre

ST-LAMBERT. Sur le golf. Maison de grand luxe, 655 000\$. 472-3970.

103 Condominiums Co-propriétés

ILE PATON, aux Ternes, 1540 p.c., 4 c.c., 2 1/2 bains, 2 balcon, 14e étage ouest, 275 000\$. S.V.P. pos d'agents. 682-4388.

103 Condominiums Co-propriétés

A LACHINE. Privilège, grand 4 1/2, foyer, stat., 1 117 p.c., 99 500\$. 683-8251.

PRES HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT
Condominium de prestige, tour du Vénus, 8ème étage, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégés, lumière intérieure, 1 500 p.c., plus terrasse près de 600 p.c., 2 1/2 bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant sauna, piscine intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, conciergerie résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes écoles. Livré immédiatement. Prix 210 000 \$. Sur rendez-vous. Jour: 987-3636, soir: 386-2704.

VILLE ST-LAURENT, Châteaue de Casson, magnifique condo 1820 p.c. (2 chambres, foyer, solium, bain tourbillon, piscine int., tennis, 2 garages. A voir. Prix intéressant: 689-8617 ou 591-0005. Après 18h.

VILLE ST-LAURENT, condo luxueux très moderne, 4 1/2, verrière, garage et piscine int. à 2 pas du train - gare centrale. 744-0325.

105 Propriétés à revenus

- COTE ST-PAUL, cinquième, rev. 24 780\$ - ROSEMONT, duplex style condo - PRÉS de Radio-Québec, triplex. Agents à obtenir. 455-8356

105 Propriétés à revenus

DORION/Sherbrooke, 1 x 6 1/2, 4 x 3 1/2, rénovation, tourbillon, insonorisé, chêne, etc., près parc Lafontaine. Rev. 29 500\$ + 6 1/2 libre acheteur. Prix 265 000\$. 385-6470.

115 Extérieur de Montréal

RAWDON, pour gentleman farmer. Domaine, mille-mètres, 9 arpent, maison, écurie, rivière, piscine, 10 ans. Vue magnifique. 199 000\$ négociable. 1-834-2634.

120 Laurentides

CHUTE ST-PHILIPPE, 241 acres, maison, garage, lac, ruisseau. 739-8736.

121 Cantons de l'Est

A STE-ANNE, (1 hr Mt) Maison 11 pces, 4 c.c., piscine, terrain 44 000 p.c., beau terrassement boisé. 516-639-2230.

LAC BROME MANOIR INVERNESS. Égoutte composites de style loyaliste, dans rare ensemble riverain. 1100 p.c., plus terrasse, 2 c.c., 1 s/bains, 5 appareils ménagers, foyer, grands rangements. Tous services incluant piscine, marina, tennis, entretoilette extérieure. Copropriétaires sagesse, confort, sécurité, tranquillité. À moins de 30 minutes de 6 centres de ski, golf, développement en annexe. Loisirs 4 saisons. Livre immédiatement. Prix 125 000 \$. Sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704.

SUTTON, LA PINÈDE, chalet-condo entre 35 000\$ et 45 000\$, concept européen, occupation nov. 92.

Lux Vaillancourt, 591-3226.

135 Terrains

BOISÉ SUR ÎLE MORRIS. Bostand, près autoroute 15, de 15 023 p.c. Prix 83 500\$. 437-8078.

160 Appartements-logements à louer

A 15 MIN. CENTRE-VILLE. Près métro Verdun, 5 1/2, 3e, 455\$, frais réduits. 769-6555. Claude.

A OUTREMONT. Beau 4 1/2, complètement rénové dans un vilain édifice. Libre 1er août. Un mois gratuit. Toutes commodités incl. S.V.P. appelez Karthi 486-9878 ou Fernando 272-3734.

ADAM, 3e, 3 1/2, pas de pont, poêle/foyer, parcs: 3505. Sur 523-2702.

AHUNTSIC, 3 1/2, meublé ou non, frais pent, libre fin. 725-7757.

AHUNTSIC, 3 1/2, poêle/foyer, fourna, face au Cégep, propre. 387-0145.

AHUNTSIC, 6 1/2, ménage frais fait. PRIX À DISCUTER. 388-3276.

AHUNTSIC, Place Vieux, app. neuvs, 2 1/2, poêle/foyer, eau ch. 217-4605, 381-4241.

ANJOU, grands 4 1/2 près de toutes commodités, résidentiel. 352-5873.

ATWATER, près René-Lévesque, luxueux loft pit level, stat. int., Jenn-Air, réfrigérateur, lav/séch., Jacuzzi, 1er août, 6805, Norm. 482-8381 ou 482-9261.

AUBAINE 1800 DR. PENFIELD 3 1/2 - 4 1/2 - Penthouse 937-6719, 932-2595.

BOUL. ST-JOSEPH E., 6 1/2 chauf., boiserie, balcon, métro. 755-521-4698.

BOUL. ST-JOSEPH. Coquets 5 1/2 rénovés, garage chauff. disco. 521-9469.

C.D.N., Brighton, grand 7 1/2, repent, tops, 2e, 2/3, 1265. 344-2974.

C.D.N., al 3 1/2, 4 1/2, 4455 chaufées près U de M. 341-3162.

160 Appartements-logements à louer

CHATEAU LAUZANNE 2121 Tupper, 3 1/2, avec mezzanine, piscine, sauna, sun deck, garage, métro, 333-3362.

COTE ST-CATHERINE, près U de M, haut duplex, 7 1/2, 2 1/2, soleil, 10255. 341-4296.

DE LORMIER 5643A, 4 1/2 non chauf., poêle/foyer, fourna. Libre. 3505. 625-6439.

DORION/Sherbrooke, 6 1/2 rén., tourbillon, inson., très belle rénov., cour. 7653. 385-6470.

FULLUM et Mont-Royal, face au parc, 2 x 4 1/2, 4005-4505. 253-8803.

FULLUM, 7 1/2 rénové, 3ème étage, près Radio-Québec. 6505.

HOCHELAGA/SHEPPARD, 3 1/2, frais pent, chauf., élect., ent. lav/séch. 722-7732.

INSTITUT CARDIOLOGIE/ST-LÉONARD, 5 1/2, cuisine rénovée, planches crystal, points pastel, libre octobre, 5005. 728-1642.

LES CHARMES DE LA BOURGEOISIE 7 pces, piscine, au cœur de Mt, près UGAM et McGill, réf. démontés, 738-8872.

LONGUEUIL. Luxueux 3 1/2: 1. équip. buander, pac. pr. métro. 1 mois gratuit. 3505. 656-1999 apr. 18h.

N.D.G., haut duplex, 2 chambres, boiserie, bois franc, chauf., près métro, 5955. 485-7337.

N.D.G.: 5 1/2 + 340 3 pces, semi-fini, électroménagers, foyer, jardin, métro. 7505. 7505 non chaufé. 484-6338, 285-2440.

NICOLET/ADAM 8 1/2, 1er ou 3e étage, bois franc, très écoré, vitraux. Jour: 355-7356. Sur 282-1346.

NOUVEAU-ROSEMONT, 4 1/2, impecc., ensolée, près services. 255-4227.

OUTREMONT 7 1/2, haut duplex, rue Du Manoir, 1 1/2 s/bains, garage, 1 025 \$ chaufé. 769-3542, 1-429-3624.

OUTREMONT, 50 Wilkowitz, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chaufé. 849-7061.

OUTREMONT, Hutchison, 8 1/2, 4 chambres, 3e étage, très bonne condition, libre 276-1241.

OUTREMONT, beau grand 5 1/2 moderne, 2e, au 95 Mc Nider coin St-Joseph, 2 s/bains, très agréable. 276-2904.

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte St-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chaufé, gym, "sun deck". 277-5873.

OUTREMONT, face à l'église St-Vincent, magnifique 7 1/2, boiserie, ensolée, 13005. 948-4303.

OUTREMONT, grand 4 1/2, éclairé, propre, 4555. 276-9734.

PLATEAU, Cartier/Sherbrooke, grand 3 1/2 non chaufé, près services. 584-3188.

PLATEAU, rue Laval, 4 1/2, bas rénové, 2 chambres, entrées lav/séch., cour, 5505. 499-0163.

PLATEAU, 4 1/2 (2 doubles), rénov. chaufé élec. 2e, 1er août, 4025. 525-9489.

PRÉ U de M. Haut duplex, 8 1/2, ensolée, chaufé, eau chaude, cuisinière/foyer, garage. 10005. 737-3232.

QUARTIER ROSEMONT, des Écotes, 3 1/2 non chaufé, près services. 584-3188.

R.D.P., 1er av. 4 1/2, haut duplex, élect. possible, idéal retraités. 3505. 327-2525 ou 643-0394.

160 Appartements-logements à louer

ST-LAMBERT, 315 Victoria. Imm. de qualité, 4 1/2 propre, balcon. 284-2682.

ST-LÉONARD, 3 1/2 - 4 1/2, s/b, 1er, rue Beihier, électrique. 327-0465, 325-9132.

ST-LÉONARD, haut Assomption, 5 1/2 chaufé, frais pent. Libre. 722-9693, 923-8744.

ST-LÉONARD, grand 5 1/2, très propre, entrées lav/séch., 1 mois GRATUIT. 323-2308.

STE-THÉRÈSE, haut triplex, grand 4 1/2, 5255/mois, libre 1er août. 621-8969.

SUITE LUXUEUSE meublée, pour professionnel, sous-louer: 1 ar, avenue Dr. Penfield, prix raisonnable. 937-4598.

TÉTRAUTVILLE, grand 4 1/2, 2e étage, peinture neuve, porte patio, poquerette, entrées. 386-9931.

UNIQUE! 2 c.c., rénové avec goût, cour arrière exclusive, 2 pas métro. À voir absolument. Franco. 522-4671.

VERDUN. Plusieurs logements rénovés à louer. BON PRIX. 766-2171.

VICTORIA, près Queen Mary, 3 1/2 - 4 1/2, chaufé, propre, large, 683-7783, 383-9272.

VIMONT-LAVAL, grand 4 1/2, ent. lav/séch., stat. ext. 1 mois GRATUIT. 629-1645 ou 323-2308.

164 Condominiums à louer

CENTRE-EST, condo neuf, grand 5 1/2, foyer, balcon, entrées lav/séch. 681-8344.

D.O.O., très grand maison, jardin privé, gar., 3 c.c., 1 1/2 s/b, 7005, asp. imm. 683-4638 ou 685-4360.

GRAND CONDO de luxe au cœur du centre-ville, 33005 p.c., 2 garages. 24505. 494-2344. 1er août 15 août.

ILE DES SOEURS. 2 c.c., 2 1/2, 5 électromén., air clim., libre. 769-7190, 748-9122.

ILE DES SOEURS. MAISON DE VILLE charmée, 3 c.c., 1/2 bain, garage, foyer, poêle, foyer, lavas, 12785/mois, libre 1er sept. 765-0385.

LONGUEUIL. Collectivité Nouvelle, 5 1/2 (2 niveaux), foyer, terrasse, mezzanine, 2 puits de lumière, libre 1er sept. 488-1779.

LONGUEUIL. Luxueux condo, 4 1/2 dans un décor basé. 646-0066.

MÉTRO LAURIER, 3 1/2 avec garage, libre, extra. 5005. 478-0745.

PIERREFONDS BLVD. Luxueux condo. 3 c.c., 2 s/bains, tops mur à mur, foyer, gar., gar. balcon, remise. 696-1404.

VILLE ST-LAURENT, 4 1/2, 5 1/2, 6 1/2, 6105. 955-7808. Réservé.

176 Chalets à louer

PRES MORIN HEIGHTS, 7 1/2 et 4 1/2, meublés, à partir du 1er août. 665-7426 ou 1-226-8059.

185 Chambres et pensions

BELLE GRANDE chambre meublée, à Verdun, gr. garde-robes, gr. fenêtre. 35 ans et plus. 769-9518 ou 935-8292.

205 Esp. commerciaux, industriels

LOCAL Indust. à louer, près futur site Hôp. Hôtel-Dieu, à R.D.P. 648-1595.

251 Bureaux à louer

PIE-IX ET BELAIR, 1200 p.c., neuf, a/c, 5505. 327-2525, 643-0394.

SHERBROOKE/Parc Lafontaine, r. ch. de 7 pièces, 1/2 bain, garage, horlogerie, système de sécurité, 900\$ négociable. 489-2116.

TOUR DU PARC (Place de la Cité), 1 bureau luxueux à être partagé avec 4 autres et 2 comptables, incluant tous les services, laissez message ou 584-3726 ou 844-1131.

259 Espaces commerciaux à louer

H-BOURASSA, 3000 p.c., pour marché aux puces. 327-2525 ou 643-0394.

275 Locaux à louer

IDÉAL MAGASIN-BUL. St-François/Laval, centre commercial Masson, asp. 1800 p.c., 1165 p.c., 450 p.c. 381-6130.

530 Cours

ANGLAIS INTENSIF, par diplomé McGill, 10-15\$/hr. (aussi français) 527-8545.

546 Cartomancie, astrologie

M. SAKHO, médium, voyant, vous aide à résoudre vos problèmes, sentiments, retour de l'être aimé, affaires, etc. 271-0734.

560 Entretien, rénovation

Ciment-Brique-Cheminée 455-8803. RESTAURATION LAZARE ENR.

575 Déménagement

A BAS PRIX. ACE Déménagement. Local, longue distance. Assuré. 30 ans d'exp. Roger. 939-1533.

DISPONIBLE TOUT TEMPS. Déménagement, emballage, Entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275.

GILLES JODIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Un soldat tué en Haïti

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Un policier, membre de l'armée haïtienne, a été tué par balles, et deux autres ont été blessés par des inconnus, hier matin, au poste de police de Thor dans la banlieue sud de Port-au-Prince, a indiqué une source du Haut commandement de l'armée. Les auteurs de l'attentat, au nombre de deux, semble-t-il, circulaient à moto. L'un d'eux a dérobé le révolver et le fusil d'assaut du policier tué avant de prendre la fuite. On ignore l'identité des trois victimes. C'est la deuxième fois en une semaine qu'un policier est tué par balle et son arme volée par des inconnus qui prennent la fuite. Trois postes militaires ont été attaqués au cours des derniers mois, dans le sud du pays par des personnes soupçonnées d'être des partisans du président déchu Jean Bertrand Aristide. Il n'y avait pas eu de victimes.

Navires russes dans le Golfe

MOSCOU (AFP) — Le président russe Boris Eltsine a déclaré hier près de Yalta que la Russie était prête à envoyer un ou deux navires dans le Golfe en cas de nécessité, a annoncé l'agence Interfax. « Il n'y a pas de présence maritime russe dans le Golfe. La Russie est d'accord sur le principe d'envoyer ses bateaux dans la région, en cas de nécessité, dans le cadre d'une décision du Conseil de sécurité de l'ONU, a précisé M. Eltsine, ajoutant que cette présence n'impliquerait pas une participation à une quelconque action militaire ». Le président russe, qui s'exprimait dans une conférence de presse à l'issue du sommet russo-ukrainien sur la flotte de la mer Noire, a toutefois précisé que l'Irak respectait pour le moment les résolutions de l'ONU et a déclaré espérer que l'envoi de navires ne serait pas mis en oeuvre, selon Interfax.

Panic prêt à reconnaître la Macédoine

BELGRADE (Reuter) — Le premier ministre yougoslave, Milan Panic, a déclaré dimanche qu'il était prêt à reconnaître la Macédoine dès que possible. « J'étais prêt à reconnaître la Macédoine ce soir-même, mais (le président macédonien Kiro) Gligorov n'était pas prêt, a-t-il dit à des journalistes après des entretiens avec ce dernier à Ohrid, une station balnéaire macédonienne. Mais nous pourrions le faire demain », a-t-il ajouté sans autre précision. Kiro Gligorov a pour sa part dit que l'ancienne république yougoslave était prête à reconnaître la nouvelle Yougoslavie, formée par la Serbie et le Monténégro, « dès qu'elle aurait satisfait toutes les conditions imposées par les Nations unies pour lever les sanctions décrétées contre elle ». La Macédoine, quatrième république yougoslave à avoir fait sécession après la Slovénie, la Croatie et la Bosnie Herzégovine, est la seule qui n'ait pas été reconnue par la communauté internationale.

Report d'un procès en Tunisie

TUNIS (AFP) — Le procès des 171 dirigeants et militants du mouvement islamiste tunisien Annahda (intégriste, interdit) a été de nouveau reporté d'une semaine, les avocats de la défense s'étant retirés peu après la reprise de l'audience hier, a-t-on appris de source judiciaire.

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

Responsable des pages économiques

LE DEVOIR est à la recherche d'un(e) adjoint(e) au directeur de l'information pour les informations économiques.

Description du poste: Sous l'autorité du directeur de l'information, l'adjoint(e) au directeur de l'information pour les informations économiques a la responsabilité des pages économiques quotidiennes et d'un cahier économique hebdomadaire. Il planifie le contenu de ces pages, coordonne le travail des journalistes de la section, des collaborateurs et voit à la production de ces pages.

Qualifications requises: Une expérience diversifiée à titre de journaliste et/ou d'analyste, notamment dans le secteur économique; une bonne connaissance des questions économiques; une capacité éprouvée en matière de coordination du personnel; des aptitudes pour l'édition et la mise en page de textes.

Rémunération: Selon les conditions de la convention collective.

Les personnes intéressées à poser leur candidature feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

Des millions de Noirs paralysent l'Afrique du Sud

La grève générale est respectée mais la violence fait de nouvelles victimes

JOHANNESBURG (Reuter) — Des millions de Noirs sud-africains ont suivi hier le mot d'ordre de grève générale lancé par le Congrès national africain (ANC) pour forcer le pouvoir blanc à accélérer les réformes démocratiques.

Les violences dans les cités noires se sont exacerbées avec la grève, faisant au moins cinq morts. Trois Noirs ont été tués à Soweto au cours d'une fusillade avec les forces de l'ordre qui ont riposté à une attaque, a dit la police.

Durant le week-end, les affrontements ethniques avaient fait 31 morts, dont 11 dans le bantoustan de KwaZulu.

Deux journalistes couvrant la grève ont été blessés par balles à Sebokeng, cité noire située au sud de Johannesburg qui est considérée comme l'une des plus violentes du pays.

Paul Taylor, du *Washington Post*, a été touché à l'épaule gauche et Phillip van Nierkerk, du *Weekly*

Mail, au visage par des hommes qui voulaient leur voler leur voiture. Ils ont été rapatriés par hélicoptère vers des hôpitaux de Johannesburg. Leur état a été jugé stable mais Paul Taylor devra subir une intervention chirurgicale pour retirer une balle.

La grève de deux jours et les manifestations prévues les jours suivants ont été organisées par l'ANC et ses alliés politiques et syndicaux pour forcer le gouvernement blanc à céder le pouvoir à une administration provisoire multiraciale.

Selon les premières estimations, la grève a été suivie par 80 % de la population active noire du pays. L'ANC et le Congrès des syndicats sud-africains (Cosatu) ont revendiqué quatre millions de grévistes, soit 90 % des salariés.

Le mouvement a été particulièrement important dans les centres urbains mais inégal dans les mines, qui produisent les principales richesses de l'Afrique du Sud.

Le secrétaire général du Cosatu,

Jay Naidoo, a déclaré qu'il s'agissait de la plus grande grève de l'histoire du pays.

« C'est un oui aux demandes faites actuellement par Nelson Mandela (président de l'ANC). C'est le début de la fin pour le régime blanc », a-t-il dit à un rassemblement public.

La Chambre sud-africaine des affaires a déclaré pour sa part que deux millions de personnes avaient cessé le travail et s'est plainte des intimidations contre les non-grévistes.

Les experts politiques ont également mis en avant ces intimidations pour expliquer que la réussite de cette grève ne pouvait pas servir de baromètre pour mesurer l'influence de l'ANC au sein de la population noire.

Le gouvernement du président Frederik de Klerk avait assuré que cette grève alimenterait les dissensions entre communautés noires. La police a déclaré qu'il n'y avait pas eu de flambée de violence pour la pre-

mière journée de grève mais elle a fait état de pressions sur des salariés voulant se rendre à leur travail.

Carl Niehaus, porte-parole de l'ANC, a déclaré que les intimidations étaient très limitées et surveillées.

Dans les cités noires, certains habitants ont dit respecter le mot d'ordre de l'ANC pour défendre la cause mais de nombreuses personnes ont assuré avoir fait grève uniquement parce qu'elles avaient peur de quitter leurs maisons.

« Il y a beaucoup d'intimidation dans mon quartier. Je voulais aller travailler mais pas jouer ma vie », a déclaré Nancy Kgomo, qui habite Katlehong, près de Johannesburg.

« Nous avons eu des informations indirectes sur les intimidations, mais rien ne nous a été rapporté directement », a dit Kallu Kalumiyi, chef de la mission des observateurs de l'ONU chargée de contrôler le bon déroulement de la grève.

Un des dix observateurs n'a pas été autorisé à entrer dans le bantous-

tan de Ciskei, dans la province du Cap oriental, dont l'indépendance n'est reconnue que par Pretoria.

« Nous avons été stoppés à un barrage routier alors que nous nous rendions dans la ville de Mdantsane », a dit le Portugais José Campino. Les policiers lui ont déclaré qu'ils avaient pour ordre de l'empêcher d'entrer dans le bantoustan, situé dans la province du Cap oriental. Le pouvoir militaire local est totalement hostile à l'ANC.

Le pouvoir avait exprimé ses craintes d'un déchaînement de la violence dans les cités, où plus de 6000 personnes ont été tuées dans les combats entre l'ANC et l'Inkatha depuis 1990.

Nelson Mandela a promis que son mouvement ferait tout pour empêcher les violences, mais s'est dit dans l'impossibilité de lutter contre les ingérences d'autres éléments. L'ANC a accusé récemment les forces de sécurité et une mystérieuse troisième force de fomenter les violences.



Eltsine et Kravtchouk hier en Crimée.

Moscou et Kiev reportent le partage de la flotte de la mer Noire

MOUKHALATKA (Reuter) — Le président russe, Boris Eltsine et son homologue ukrainien, Leonide Kravtchouk, sont convenus hier de repousser à 1995 la répartition des navires de la flotte de la mer Noire, principale cause de la guerre froide qui oppose les deux géants slaves.

« Un accord a été conclu sur la flotte de la mer Noire », ont annoncé les deux hommes dans un communiqué commun publié à l'issue des pourparlers, tenus dans une villa située dans le village de Moukhalatka, en Crimée.

Mais les premiers détails connus de cet accord montrent que les deux hommes sont surtout convenus de repousser à dans trois ans la véritable décision, celle qui doit fixer la répartition de la flotte entre les deux États les plus puissants de la Communauté des États indépendants (CEI).

Dans trois ans, a expliqué Boris Eltsine, les conditions seront différentes. « La société aura surmonté

ses difficultés. La réalité sera différente ».

Durant cette période transitoire, la flotte sera placée sous juridiction commune de la Russie et de l'Ukraine, et donc hors des structures militaires de la CEI.

Le port de Sébastopol, où est basé la flotte, situé en territoire ukrainien, sera également sous autorité conjointe des deux États.

Lors d'une conférence de presse, Leonide Kravtchouk a expliqué que Boris Eltsine et lui-même nommeraient ensemble les officiers supérieurs de la flotte.

« Cette décision est importante, murement réfléchie, en accord avec la situation en Russie, en Ukraine et en Crimée et elle rassurera les officiers », a-t-il ajouté.

Boris Eltsine a pour sa part dénoncé les rumeurs faisant état d'un effondrement imminent de la Communauté des États indépendants.

Certains ont prédit un échec total de ce sommet, mais je vais décevoir ces prophètes : il y a un résultat »,

a-t-il dit.

Un précédent sommet réunissant les deux hommes, le 23 juin dernier, avait lui aussi abouti à un accord, mais celui-ci était devenu caduc après la mutinerie d'un navire de protection côtière dont l'équipage avait amené l'ancien pavillon soviétique et arboré celui de l'Ukraine avant de faire route vers un de ses ports.

La rencontre de Moukhalatka a également permis aux deux présidents de progresser sur la voie de la conclusion d'un traité d'amitié entre leurs deux pays.

Boris Eltsine et Leonide Kravtchouk ont demandé à leurs ministres de mettre au point le texte définitif de ce traité, qui permettra notamment la coordination des prix du blé, du sucre et du pétrole dans les accords bilatéraux.

Après la conférence de presse, Boris Eltsine a confié que lui et Leonide Kravtchouk s'appelaient par leur prénoms. « Ça aussi, c'est une décision politique », a-t-il conclu.

Début des manoeuvres militaires au Koweït

KOWEIT (AFP) — Les manoeuvres militaires américano-koweïtiennes ont commencé hier par une phase de préparation technique, mais la première étape importante de l'opération aura lieu aujourd'hui avec le débarquement de 1900 Marines, a-t-on annoncé hier de source diplomatique américaine à Koweït.

Des éléments des deux armées — dont le nombre exact n'a pas été révélé — ont engagé hier la préparation technique des manoeuvres, baptisées *Eager Mace*, et devaient se livrer à quelques exercices préliminaires, selon la même source.

Mais l'une des étapes les plus spectaculaires des manoeuvres conjointes aura lieu ce matin lors du débarquement amphibie de 1900 Marines sur les côtes du Koweït.

Ces exercices précèdent d'autres manoeuvres, baptisées *Intrinsic Action*, initialement prévues fin septembre mais qui ont été avancées pour la deuxième moitié d'août, a confirmé le ministère koweïtien de la Défense, en raison de la tension persistante dans la région du Golfe.

Dans le cadre des exercices *Intrinsic Action*, le Pentagone a annoncé vendredi l'envoi au Koweït de 2400 militaires américains appartenant à des unités d'infanterie et mécanisées de Fort Hood (Texas) et des troupes de Fort Campbell (Kentucky). Ces derniers effectifs doivent s'ajouter aux 1900 Marines engagés dans l'opération *Eager Mace* devant

stationner sur le sol du Koweït au cours du mois d'août.

Il s'agit, a souligné le Pentagone, de démontrer « l'engagement des États-Unis pour assurer la sécurité et la stabilité dans la région du Golfe perse ».

Le secrétaire américain à la Défense Dick Cheney devait préciser samedi que l'envoi de ces troupes visait à démontrer « la capacité des forces américaines à retourner rapidement dans la région en cas de crise », comme celle survenue récemment entre l'ONU et Bagdad sur la question de l'inspection du ministère irakien de l'Agriculture.

Selon une source informée au ministère koweïtien de la Défense, des unités des trois armées du Koweït et des États-Unis prendront part aux manoeuvres *Eager Mace*, prévues dans le cadre de l'accord de coopération et de défense signé entre les deux pays en 1991.

Des missiles antimissiles Patriot américains doivent être utilisés au cours de l'opération qui se déroulera jusqu'au 19 août, a ajouté la même source.

64 de ces engins, arrivés récemment avec leurs lanceurs, ont été déployés dans une région désertique située à une vingtaine de kilomètres au sud de Koweït, avait indiqué une source militaire américaine. Il y a quelques mois, des militaires koweïtiens avaient été entraînés à la manipulation de ces équipements.

Les avocats de Honecker demandent sa libération

BERLIN (AFP) — Les avocats de l'ancien numéro un est-allemand Erich Honecker ont demandé hier la remise en liberté de leur client, 79 ans, qui avait été écroué mercredi dernier à Berlin à son retour de Moscou, a-t-on indiqué de source judiciaire.

La date à laquelle le juge compétent se prononcera sur son éventuel maintien en prison n'a toutefois pas encore été fixée, a souligné une porte-parole du Sénat (ministère berlinois) de la Justice, Mme Uta Folster.

Un expert médical a d'ores et déjà été désigné par un tribunal pour déterminer si l'état de santé de l'ancien maître de la RDA est ou non compatible avec une détention. Un premier examen médical avait conclu mercredi dernier que M. Honecker pouvait être écroué.

Un des trois avocats de M. Honecker, Me Nicolaus Becker, a indiqué dans une interview publiée hier par le quotidien berlinois *B.Z.* qu'il entendait que son client soit libéré et placé dans une sorte de résidence surveillée améliorée.

« Erich Honecker devrait pouvoir bénéficier d'une protection rapprochée comme une personnalité politique », a ajouté Me Becker.

Mme Foelster a souligné qu'une éventuelle remise en liberté d'Erich Honecker était rendue difficile par le fait que l'ancien chef d'État n'a plus de logement en Allemagne.

Au début de 1990, M. Honecker avait été accueilli chez un pasteur à Lobetal, au nord de Berlin. Ce pasteur a fait savoir la semaine dernière qu'il serait prêt, le cas échéant, à renouveler l'opération.

Directrice ou directeur de l'information

LE DEVOIR est à la recherche d'une directrice ou d'un directeur de l'information.

Description du poste: Sous l'autorité du rédacteur en chef, la directrice ou le directeur de l'information est responsable, en première ligne, de la production quotidienne du journal. Il lui revient 1) de coordonner le travail des cadres de la rédaction, des chefs de division et des pupitreurs; 2) d'affecter les journalistes et de superviser leur travail au jour le jour. Est aussi de son ressort la proposition quotidienne du contenu du journal: idéation, suivi des événements et des dossiers dans tous les secteurs, ordonnancement, présentation, correction, respect des échéances et heures de tombée, évaluation.

Qualifications requises: La personne que nous recherchons devra posséder une expérience journalistique de fort calibre en presse quotidienne écrite, de même qu'une culture générale et polyvalente, démontrable aussi bien en politique québécoise, canadienne et internationale qu'en affaires culturelles ou économiques. Elle doit savoir diriger des personnes et des équipes avec une fermeté aussi grande que soucieuse des relations humaines. Parmi les aptitudes indispensables: sens de la méthode, vivacité, énergie, esprit ouvert et critique, résistance au stress, rapidité d'exécution, disponibilité, intégrité. Une expérience des défis de la mise en pages est très souhaitable.

Rémunération: Selon l'échelle des cadres de la rédaction.

Les personnes intéressées à ce poste-clé et exigeant feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

Directrice ou directeur artistique

LE DEVOIR est à la recherche d'une directrice ou d'un directeur artistique (poste à durée limitée)

Description du poste: Sous l'autorité du rédacteur en chef et du directeur de l'information, la directrice ou le directeur artistique supervise la présentation quotidienne du journal et des cahiers spéciaux durant la période de transition vers un nouveau code graphique du journal, et durant sa consolidation. Il s'agit notamment d'encadrer le travail graphique des pupitreurs, de réaliser des travaux graphiques spéciaux reliés au contenu du journal, de contribuer à la formation des pupitreurs en matière de graphisme, de faire la liaison avec les services de publicité du journal.

Qualifications requises: La personne que nous recherchons sera familière avec les exigences de production d'un journal quotidien, possèdera des connaissances et une pratique étendues en infographie et en design graphique par ordinateur, sera capable de travailler en équipe, aura des qualités pédagogiques, de la méthode, de l'imagination, de l'audace et une grande rapidité d'exécution.

Rémunération: Ce poste est un contrat à durée limitée, dont les conditions sont à discuter.

Les personnes intéressées à poser leur candidature feront parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 10 août à l'adresse suivante:

Monsieur Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef et directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal (Québec)
H2Y 1X1

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — *Death Becomes Her* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 II: *Honey I Blew Up the Kid* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 III: *Universal Soldier* 3 h 10, 9 h 30 IV: *A League of their Own* 1 h 10, 3 h 40, 7 h 30, 9 h 30

BERRI I: (849-3456) — *Unité spéciale* 5 h, 7 h 15, 9 h 15 — *Tirelire* co. 1 h 30, 3 h 15 II: *Ligue en Jupons* 1 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h 30 III: *La mort vous va si bien* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30, 13 h 30 IV: *Obsession fatale* 1 h 45, 4 h, 7 h, 9 h 15 V: *Fracture de seconde* 4 h 30, 9 h 30 — *Retour de Batman* 1 h 45, 7 h

BONAVENTURE I: (849-3456) —

BROSSARD I: (849-3456) — *Ligue en Jupons* 7 h, 9 h 30 II: *Horizons lointains* 9 h 15 — *Maitresse de maison* 7 h, 9 h 30 III: *Obsession fatale* 7 h 15, 9 h 30

CARRÉFOUR LAVAL 1: (849-3456) — *Unlawful Entry* 1 h 50, 4 h, 9 h 30 2: *Universal Soldier* 7 h 35, 9 h 30 3: *Tirelire* co. 1 h 30, 3 h 15 II: *Ligue en Jupons* 1 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h 30 III: *La mort vous va si bien* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30, 13 h 30 IV: *Obsession fatale* 1 h 45, 4 h, 7 h, 9 h 15 V: *Fracture de seconde* 4 h 30, 9 h 30 — *Retour de Batman* 1 h 45, 7 h

CENTRE EATON 1: Mtl — *Batman Returns* 2 h, 5 h, 8 h 2: *Boomerang* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, 11 h 15, 13 h 15 II: *Honey I Blew Up the Kid* 12 h 30, 2 h 45, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20 4: *Boomerang* 6 h 35, 9 h 05 — *Pinocchio* 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15 5: *L'arme fatale* 3 h 10, 4 h, 6 h 30, 9 h

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl (849-3456) — *Butty Vampire Slayer* 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 2: *Unlawful Entry* 5 h, 7 h 15, 9 h 30 3: *Mo-Money* 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CINÉMA FESTIVAL: 35 Milton (849-7277) —

CINÉMA JEAN-TALON: Mtl — *The Hand that Rocks the Cradle* 7 h 10, 9 h 30

CINÉMA OMEGA 1: — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 2: *Pinocchio* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 3: *Rock'n'Roll* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 4: *Le retour de Batman* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001) —

CINÉMA PARIS: Mtl (875-7284) — *Encino Man* 2 h 30 — *The Commitments* 4 h 30 — *Citizen Kane* 7 h — *The Player* 9 h 30

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada (849-3456) — *Mo-Money* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 15, 7 h 10, 9 h 10 2: *A League of their Own* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 3: *Universal Soldier* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 4: *Death Becomes Her* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 5: *Butty Vampire Slayer* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 6: *Unlawful Entry* 1 h 40, 4 h 05, 7 h 15, 9 h 20

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — *Les miliciens/The Killing* 18 h 35 — *Montréal, ville olympique/Une nuit en Amérique* 20 h 35

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Stranger Among Us* 7 h 10, 9 h 25 2: *Honey I Blew Up the Kid* 7 h 10, 9 h 25

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Housesitter* sem. 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25, mar. 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25 2: *Maitresse de maison* 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25, mar. 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25 3: *Allen 3* 3 h 30, 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30, 13 h 30 4: *Poison Ivy* mar. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, lun. mer. jeu. ven. 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, V: *Coyote* mar. 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25, sem. 3 h 30, 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30, lun. mer. jeu. ven. 3 h 30, 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30, 23 h 30, 25 h 30, 27 h 30, 29 h 30, 31 h 30, 33 h 30, 35 h 30, 37 h 30, 39 h 30, 41 h 30, 43 h 30, 45 h 30, 47 h 30, 49 h 30, 51 h 30, 53 h 30, 55 h 30, 57 h 30, 59 h 30, 61 h 30, 63 h 30, 65 h 30, 67 h 30, 69 h 30, 71 h 30, 73 h 30, 75 h 30, 77 h 30, 79 h 30, 81 h 30, 83 h 30, 85 h 30, 87 h 30, 89 h 30, 91 h 30, 93 h 30, 95 h 30, 97 h 30, 99 h 30, 101 h 30, 103 h 30, 105 h 30, 107 h 30, 109 h 30, 111 h 30, 113 h 30, 115 h 30, 117 h 30, 119 h 30, 121 h 30, 123 h 30, 125 h 30, 127 h 30, 129 h 30, 131 h 30, 133 h 30, 135 h 30, 137 h 30, 139 h 30, 141 h 30, 143 h 30, 145 h 30, 147 h 30, 149 h 30, 151 h 30, 153 h 30, 155 h 30, 157 h 30, 159 h 30, 161 h 30, 163 h 30, 165 h 30, 167 h 30, 169 h 30, 171 h 30, 173 h 30, 175 h 30, 177 h 30, 179 h 30, 181 h 30, 183 h 30, 185 h 30, 187 h 30, 189 h 30, 191 h 30, 193 h 30, 195 h 30, 197 h 30, 199 h 30, 201 h 30, 203 h 30, 205 h 30, 207 h 30, 209 h 30, 211 h 30, 213 h 30, 215 h 30, 217 h 30, 219 h 30, 221 h 30, 223 h 30, 225 h 30, 227 h 30, 229 h 30, 231 h 30, 233 h 30, 235 h 30, 237 h 30, 239 h 30, 241 h 30, 243 h 30, 245 h 30, 247 h 30, 249 h 30, 251 h 30, 253 h 30, 255 h 30, 257 h 30, 259 h 30, 261 h 30, 263 h 30, 265 h 30, 267 h 30, 269 h 30, 271 h 30, 273 h 30, 275 h 30, 277 h 30, 279 h 30, 281 h 30, 283 h 30, 285 h 30, 287 h 30, 289 h 30, 291 h 30, 293 h 30, 295 h 30, 297 h 30, 299 h 30, 301 h 30, 303 h 30, 305 h 30, 307 h 30, 309 h 30, 311 h 30, 313 h 30, 315 h 30, 317 h 30, 319 h 30, 321 h 30, 323 h 30, 325 h 30, 327 h 30, 329 h 30, 331 h 30, 333 h 30, 335 h 30, 337 h 30, 339 h 30, 341 h 30, 343 h 30, 345 h 30, 347 h 30, 349 h 30, 351 h 30, 353 h 30, 355 h 30, 357 h 30, 359 h 30, 361 h 30, 363 h 30, 365 h 30, 367 h 30, 369 h 30, 371 h 30, 373 h 30, 375 h 30, 377 h 30, 379 h 30, 381 h 30, 383 h 30, 385 h 30, 387 h 30, 389 h 30, 391 h 30, 393 h 30, 395 h 30, 397 h 30, 399 h 30, 401 h 30, 403 h 30, 405 h 30, 407 h 30, 409 h 30, 411 h 30, 413 h 30, 415 h 30, 417 h 30, 419 h 30, 421 h 30, 423 h 30, 425 h 30, 427 h 30, 429 h 30, 431 h 30, 433 h 30, 435 h 30, 437 h 30, 439 h 30, 441 h 30, 443 h 30, 445 h 30, 447 h 30, 449 h 30, 451 h 30, 453 h 30, 455 h 30, 457 h 30, 459 h 30, 461 h 30, 463 h 30, 465 h 30, 467 h 30, 469 h 30, 471 h 30, 473 h 30, 475 h 30, 477 h 30, 479 h 30, 481 h 30, 483 h 30, 485 h 30, 487 h 30, 489 h 30, 491 h 30, 493 h 30, 495 h 30, 497 h 30, 499 h 30, 501 h 30, 503 h 30, 505 h 30, 507 h 30, 509 h 30, 511 h 30, 513 h 30, 515 h 30, 517 h 30, 519 h 30, 521 h 30, 523 h 30, 525 h 30, 527 h 30, 529 h 30, 531 h 30, 533 h 30, 535 h 30, 537 h 30, 539 h 30, 541 h 30, 543 h 30, 545 h 30, 547 h 30, 549 h 30, 551 h 30, 553 h 30, 555 h 30, 557 h 30, 559 h 30, 561 h 30, 563 h 30, 565 h 30, 567 h 30, 569 h 30, 571 h 30, 573 h 30, 575 h 30, 577 h 30, 579 h 30, 581 h 30, 583 h 30, 585 h 30, 587 h 30, 589 h 30, 591 h 30, 593 h 30, 595 h 30, 597 h 30, 599 h 30, 601 h 30, 603 h 30, 605 h 30, 607 h 30, 609 h 30, 611 h 30, 613 h 30, 615 h 30, 617 h 30, 619 h 30, 621 h 30, 623 h 30, 625 h 30, 627 h 30, 629 h 30, 631 h 30, 633 h 30, 635 h 30, 637 h 30, 639 h 30, 641 h 30, 643 h 30, 645 h 30, 647 h 30, 649 h 30, 651 h 30, 653 h 30, 655 h 30, 657 h 30, 659 h 30, 661 h 30, 663 h 30, 665 h 30, 667 h 30, 669 h 30, 671 h 30, 673 h 30, 675 h 30, 677 h 30, 679 h 30, 681 h 30, 683 h 30, 685 h 30, 687 h 30, 689 h 30, 691 h 30, 693 h 30, 695 h 30, 697 h 30, 699 h 30, 701 h 30, 703 h 30, 705 h 30, 707 h 30, 709 h 30, 711 h 30, 713 h 30, 715 h 30, 717 h 30, 719 h 30, 721 h 30, 723 h 30, 725 h 30, 727 h 30, 729 h 30, 731 h 30, 733 h 30, 735 h 30, 737 h 30, 739 h 30, 741 h 30, 743 h 30, 745 h 30, 747 h 30, 749 h 30, 751 h 30, 753 h 30, 755 h 30, 757 h 30, 759 h 30, 761 h 30, 763 h 30, 765 h 30, 767 h 30, 769 h 30, 771 h 30, 773 h 30, 775 h 30, 777 h 30, 779 h 30, 781 h 30, 783 h 30, 785 h 30, 787 h 30, 789 h 30, 791 h 30, 793 h 30, 795 h 30, 797 h 30, 799 h 30, 801 h 30, 803 h 30, 805 h 30, 807 h 30, 809 h 30, 811 h 30, 813 h 30, 815 h 30, 817 h 30, 819 h 30, 821 h 30, 823 h 30, 825 h 30, 827 h 30, 829 h 30, 831 h 30, 833 h 30, 835 h 30, 837 h 30, 839 h 30, 841 h 30, 843 h 30, 845 h 30, 847 h 30, 849 h 30, 851 h 30, 853 h 30, 855 h 30, 857 h 30, 859 h 30, 861 h 30, 863 h 30, 865 h 30, 867 h 30, 869 h 30, 871 h 30, 873 h 30, 875 h 30, 877 h 30, 879 h 30, 881 h 30, 883 h 30, 885 h 30, 887 h 30, 889 h 30, 891 h 30, 893 h 30, 895 h 30, 897 h 30, 899 h 30, 901 h 30, 903 h 30, 905 h 30, 907 h 30, 909 h 30, 911 h 30, 913 h 30, 915 h 30, 917 h 30, 919 h 30, 921 h 30, 923 h 30, 925 h 30, 927 h 30, 929 h 30, 931 h 30, 933 h 30, 935 h 30, 937 h 30, 939 h 30, 941 h 30, 943 h 30, 945 h 30, 947 h 30, 949 h 30, 951 h 30, 953 h 30, 955 h 30, 957 h 30, 959 h 30, 961 h 30, 963 h 30, 965 h 30, 967 h 30, 969 h 30, 971 h 30, 973 h 30, 975 h 30, 977 h 30, 979 h 30, 981 h 30, 983 h 30, 985 h 30, 987 h 30, 989 h 30, 991 h 30, 993 h 30, 995 h 30, 997 h 30, 999 h 30

COMPLEXE DES JARDINS I: (849-3456) — *Horizons lointains* 1 h 40, 5 h 15, 8 h 15 II: *Leo* 2 h, 5 h, 7 h 20, 9 h 40 III: *Reine Blanche* 2 h 15, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30 IV: *Fleur de poison* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 15

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Blvd. René-Lévesque, Mtl (883-9229) — *mar. L'homme renversé* 18 h, 20 h

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — *La symphonie pastorale* 20 h 30

CRÉMAZIE: (849-FILM) — *La cité de la joie* 8 h.

DAUPHIN I: (849-3456) — *Leo* 7 h 10, 9 h 30 11: *The Player* 7 h, 9 h 20

CINÉMA DÉCARIE I: (849-3456) — *Death Becomes Her* 7 h, 9 h 25 II: *Mo-Money* 7 h 05, 9 h 20

DORVAL I: (631-8586) — *Honey I Blew Up the Kid* 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 7 h, 9 h 10 II: *Bebe's Kids* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05 — *Pinocchio* 12 h 30, 2 h 30 — *Sister Act* 4 h 30, 7 h, 9 h 15 IV: *Mom and Dad Save the World* 1 h, 3 h, 5 h — *Lethal Weapon* 3 h, 5 h 30

DU PARC I: (844-9470) — *A Stranger Among Us* 7 h 10, 9 h 35 2: *Boomerang* 7 h 10, 9 h 30 3: *Honey I Blew Up the Kid* 7 h 15, 9 h 25

DU PLATEAU I: (521-7870) — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10 2: *Boomerang* 1 h 45, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 25

FAMOUS PLAYERS POINTE-CLAIRE 1: — *Batman Returns* 12 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 2: *Patriot Games* 6 h 20, 9 h 05 — *Pinocchio* 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15 3: *Boomerang* 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 30 — 4: *Honey I Blew Up the Kid* 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h, 5: *Sister Act* 12 h 15, 2 h 20, 4 h 30, 6 h 50, 9 h — 6: *Lethal Weapon* 3 h, 5 h 30 — *Pinocchio* 1 h 30, 3 h 50, 7 h, 9 h 30 — 7: *Stranger Among Us* 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h, 8: *Mom and Dad Save the World* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, mer. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 15, 9 h 25

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (849-3456) — *Death Becomes Her* 1 h 30, 3 h 45, 7 h, 9 h 15, mer. 1 h 30, 3 h 45, 9 h 15 2: *Death Becomes Her* 1 h 30, 3 h 45, 9 h 15 3: *A League of their Own* 1 h 30, 4 h 15, 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30, 23 h 30, 25 h 30, 27 h 30, 29 h 30, 31 h 30, 33 h 30, 35 h 30, 37 h 30, 39 h 30, 41 h 30, 43 h 30, 45 h 30, 47 h 30, 49 h 30, 51 h 30, 53 h 30, 55 h 30, 57 h 30, 59 h 30, 61 h 30, 63 h 30, 65 h 30, 67 h 30, 69 h 30, 71 h 30, 73 h 30, 75 h 30, 77 h 30, 79 h 30, 81 h 30, 83 h 30, 85 h 30, 87 h 30, 89 h 30, 91 h 30, 93 h 30, 95 h 30, 97 h 30, 99 h 30

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) — **GREENFIELD I:** (671-6129) — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 20 2: *Universal Soldier* 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 7 h, 9 h 10 3: *Boomerang* 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h

IMAX: Vieux Port de Montréal (496-4629) — *Antarctica* version française: 10 h 30, 11 h 30, 13 h 20, 14 h 20

SUR SCÈNE

ARÉNA MAURICE RICHARD: Montréal (255-4222) — Concert « Montréal, ville de traditions » L'Orchestre Métropolitain, dir. Agnès Grossmann, invités: Mario Denis Pelletier et Les Solistes, œuvres de Bernstein, Copland, Enesco, Brahms et Gilles Vigneault, les 4-5 août à 20h.

BAR LE COCONUT: 1417 St-Laurent, Montréal (522-1245) — Les Rendez-Vous Transculturels: avant-première, Justin Val Trijo de Madagascar, le 4 août

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Edzel Brozars, les 5-6 août à 22h30

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aymer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. mar. 19h, à 24h, mer. au veuve 17h30 à 22h. — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h30 — Billy Georgette, pianiste/chanteur, lun. mar. de 17h à 19h — Trio Billy Georgette, sam. de 18h à 21h30 — Le trio de Bernard Primeau, les dim. de 18h30 à 24h.

BOÎTE À CHANSONS LE PIERROT: 114 est St-Paul, Vieux-Montréal —

ÉGLISE ST-JAMES UNITED: 463 ouest Ste-Catherine, Montréal (288-9245) — Récital d'orgue, Denis Regnaud, le 4 août à 12h30

h 15, 15 h 10, 16 h 05, 17 h, 19 h 30, 20 h 30, version anglaise: 12 h 25, 18 h 30 — *Les Rolling Stones* 21 h 30 (jusqu'au 13 sept. tous les jours)

IMPERIAL: (288-7102) — *Stranger Among Us* 1 h 30, 4 h 15, 7 h 20

LAVAL: (688-7778) — 1: *Boomerang* 1 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 25 2: *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 10, 9 h 10 3: *Sister Act* 12 h 45, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 10 4: *Batman Returns* 12 h, 3 h, 5 h, 7 h — 5: *Indochine* 12 h 10, 3 h 10, 6 h 10, 9 h 10 6: *Mom and Dad Save the World* 7 h 20, 9 h 20 — *Pinocchio* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h: *Rock'n'Nonne* 12 h 40, 3 h, 5 h, 7 h 25, 9 h 40 8: *Joux de guerre* 1 h 40, 4 h 20, 6 h 50, 9 h 10 — 9: *Honey I Blew Up the Kid* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, 10: *Stranger Among Us* 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30 11: *Man Trouble* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 12: *Bebe's Kids* 1 h 30, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 20, 9 h 20

LAVAL 2000 1: (849-3456) — *Unité spéciale* 7 h 05, 9 h 20 2: *Obsession fatale* 7 h 05, 9 h 20

LOEWS I: (861-7437) — *Batman Returns* 12 h, 3 h, 6 h, 9 h, 11 h — *Sister Act* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 III: *Cool World* 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 IV: *Sister Act* 1 h 15, 3 h 30, 5 h 45, 8 h, V: *Cool World* 1 h 20, 3 h 40, 6 h, 8 h 15

QUIMETOSCOPE: (525-8600) — Salle 1: *Querelle* 19 h 15 — *La femme d'à côté* 21 h 15 — Salle 2: *Tiens-toi bien après les oreilles à papa* 19 h — *La note bleue* 21 h

OUTREMONT: (278-FILM) —

PALACE 1: — *Honey I Blew Up the Kid* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 50, 7 h, 9 h 10, 11 h 15, 13 h 15 II: *Patriot Games* 12 h 45, 3 h 30, 6 h 40, 9 h 25 III: *Pinocchio* 12 h 30, 2 h 40 — *Mom and Dad Save the World* 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30, 23 h 30, 25 h 30, 27 h 30, 29 h 30, 31 h 30, 33 h 30, 35 h 30, 37 h 30, 39 h 30, 41 h 30, 43 h 30, 45 h 30, 47 h

Les artisans du « projet Ville-Marie »

« Mission Montréal » retrace l'imposant héritage des congrégations religieuses



PHOTO JACQUES NADEAU
Statue de Saint-Antoine de Padoue sculptée dans un tronc d'arbre, attribuée à un artiste amérindien.

Marie Laurier

L'HISTOIRE DE MONTRÉAL ne saurait ignorer la contribution des congrégations religieuses au développement de la métropole. C'est précisément à cela qu'est consacrée l'exposition présentée au Musée David M. Stewart au Vieux-Fort de l'Île-Sainte-Hélène jusqu'au 12 octobre.

Mission Montréal est accompagnée d'un album comprenant au-delà de 200 illustrations et l'exposition met en relief à l'aide de documents, photographies et vidéographies, le travail accompli par les religieux et religieuses au plan spirituel, intellectuel et matériel depuis les premiers temps de la colonie jusqu'à nos jours. « Évangéliser, soigner, instruire et aider les démunis figurent au premier plan des motifs des animateurs du projet de « Ville-Marie » au 17^e siècle, écrit Madame David M. Stewart dans la préface du catalogue de l'exposition. Grâce à leur foi, leur dévouement et leur ténacité, les congrégations religieuses ont très largement concrétisé ces objectifs de servir Dieu et les hommes. »

Elle rappelle que c'est à la demande du ministre des Communications de l'époque Marcel Masse qu'elle a accepté de témoigner de l'oeuvre immense réalisée par les congrégations religieuses de Montréal, sans compter que David Stewart qui a laissé ce musée aux Montréalais, avait un attachement profond pour le patrimoine religieux du Québec. « La préservation et la

mise en valeur de ce précieux héritage lui tenait à coeur », commente Mme Stewart qui poursuit l'oeuvre philanthropique de feu son mari.

Mme Stewart devait confier à la conservatrice Nicole Lemay le soin d'organiser l'exposition et à l'historienne Micheline D'Allaire celui de son élaboration, cela avec la précieuse collaboration des congrégations religieuses réunies au sein de l'Association des supérieurs majeurs du diocèse de Montréal, la participation de l'historien Jean Provencher qui signe le texte de présentation du catalogue, enfin les conseils également de l'abbé Claude Turmel, directeur du Comité de construction et d'art sacré du diocèse de Montréal qui a obligeamment accompagné LE DEVOIR lors de la visite.

La première des trois parties de l'exposition présente les initiateurs du projet de Ville-Marie, les congrégations pionnières et rappelle les premières implantations de services. Des documents d'époque, notamment les titres de propriété de l'Île de Montréal authentifiés par Paul Chomedey de Maisonneuve et des objets d'art sont réunis pour démontrer la mise en place des infrastructures de l'époque. Des bustes des pionnières Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys et Mère d'Youville, Jeanne LeBer, des bustes et des photographies des pionniers Jérôme Le Royer de la Dauversière (1597-1659), de Jean-Jacques Olier de Verneuil (1608-1657) fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice qui prendra la direction de la première paroisse de Montréal, la Société de Notre-Dame, une maquette de l'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal que l'on appelle alors « Maison de Mademoiselle Mance » et dont la chapelle sert d'église paroissiale jusqu'en 1683.

On voit également la Maison Saint-Gabriel de Pointe Saint-Charles construite en 1668 où Marguerite Bourgeoys accueillait les Filles du Roy, l'église des Récollets — ils furent les premiers missionnaires au Canada — construite en 1693 rue Notre-Dame, à l'est de la rue Sainte-Hélène, l'église et la résidence des Jésuites arrivés en 1625 et qui allaient contribuer par leurs célèbres *Relations* à diffuser en France une information régulière sur la colonie. Tous ces participants contribuent à jeter les bases de Ville-Marie.

Cédant à la mode de plus en plus courante de la participation interactive, plusieurs des maquettes et des montages photographiques s'animent ou s'éclairent, permettant au visiteur de saisir un détail, d'identifier les personnages, de mieux situer le point géographique de la ville dans ces bâtiments anciens, aujourd'hui disparus, démolis ou brûlés, peu d'entre eux ayant résisté au temps.

La deuxième partie témoigne de l'essor des congrégations religieuses après la création du diocèse de Montréal en 1836 dont le premier évêque fut Mgr Jean-Jacques Lartigue, avocat devenu sulpicien qui fit venir à Montréal les Frères des Écoles chrétiennes. Mgr Ignace Bourget devait lui succéder et pendant les 36 ans de son épiscopat, 17 congrégations religieuses s'implantent à Montréal dont cinq congrégations féminines fondées dans la ville même.

Et à cet égard, l'abbé Turmel se croit justifié d'avancer que « Mgr Bourget fut en fait le fondateur du Montréal francophone », à la faveur de la venue massive des éducateurs de la Mère Patrie qu'il favorisa et aussi comme ardent défenseur d'un projet d'université francophone à Montréal. La décision de fonder une succursale de l'Université Laval à Montréal fut prise l'année de sa retraite en 1876.

Ces religieux et religieuses, d'origine française, essaieront donc dans les écoles, dans les orphelinats, dans les hôpitaux, partout où les citoyens ont besoin d'assistance, de connaissance, d'accueil. Les congrégations se multiplient atteignant un nombre de 160 dont 16 sont fondées à Montréal qui serviront une population croissante avec des besoins variés dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

Les services de santé, par exemple, se déploient dans plusieurs directions: présence lors des épidémies comme celle, mémorable, du typhus en 1847, qui devait terrasser des milliers d'immigrants irlandais. Un tableau de Théophile Hamel illustre cette tragédie et on en retrouve l'original au plafond de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours à Montréal.

Devant une baraque de Pointe Saint-Charles, l'artiste représente un prêtre qui administre les derniers sacrements à une malade, une Hospitalière de Saint-Joseph, une Soeur de la Charité de la Providence et une Soeur Grise de Montréal qui sont en train de soigner les malades.

On retrouvera également les dévoués soignants un peu plus tard lors

de l'épidémie de la grippe espagnole en 1918-1919, tous événements que de magnifiques photos en noir et blanc nous racontent, l'histoire devant retentir que jusqu'à la fin des années 1950 les hôpitaux et nos écoles ont été fondés, administrés et tenus par des congrégations religieuses.

Dans le domaine de l'éducation par exemple, les religieux et les religieuses ont joué un rôle prépondérant. Dans les années 1950, ils représentent encore 40 % du personnel enseignant dans les écoles publiques, sans compter leur présence dans les couvents et collèges, les écoles normales et les instituts pédagogiques.

Parallèlement à la formation académique, ils s'occupaient d'une foule d'activités para-scolaires — activités musicales, théâtrales, sportives, militaires qui se prolongent dans la ville par la création d'orchestres, de fanfares, de troupes de théâtres, etc.

Dans le secteur des services sociaux, les congrégations répondront à des besoins multiples auprès des aveugles, des sourds-muets, des délinquants, des mères célibataires — les « filles-mères » comme on les appelait — des orphelins, des immigrés, des bébés abandonnés. Une foule de scènes croquées sur le vif témoignent abondamment de ces préoc-

cupations.

Durant les années 1960-1970, l'État québécois procède à des réformes en profondeur dans les secteurs de la santé et de l'éducation et les congrégations religieuses se retirent peu à peu de leur gestion, laissant derrière elles une somme d'infrastructures sociales et éducatives.

Parallèlement à ces chambardements, l'Église vit elle aussi une réforme, ce qui contraind les religieux et les religieuses à s'adapter à la laïcisation et à s'orienter dans d'autres voies, vers d'autres lieux. Elles continuent de créer de nouveaux services pour répondre à des appels de soutien, suppléant ainsi à un état étouffé par l'avalanche des besoins et des problèmes sociaux.

Aujourd'hui, même si les vocations religieuses ont considérablement diminué, près de 500 religieux poursuivent leur oeuvre à Montréal. Le diocèse compte pour sa part 800 prêtres au service de quelque 250 communautés chrétiennes et d'une cinquantaine de paroisses et missions ethniques, ainsi que mille prêtres et religieux de diverses congrégations.

Le Musée David M. Stewart est ouvert tous les jours de 10 h à 18 h et

jusqu'à 21 h le jeudi (fermé le mardi). Il est situé au Vieux-Fort de l'Île Sainte-Hélène où l'on peut admirer du mercredi au dimanche les manœuvres de *La Compagnie franche de la Marine* et du 78^e Fraser Highlanders à 11 h, à 14 h 30 et 17 h.

Le catalogue d'accompagnement édité par Fides sous le titre *Mission Montréal* se vend 29,95 \$. Renseignements : (514) 861-6701.

Le billet d'entrée donne aussi droit à la visite d'une autre exposition sur les origines de Montréal. On y présente l'histoire ancienne de Montréal, depuis la première visite de Jacques Cartier à l'automne de 1535, en passant par la fondation de la mission de Ville-Marie, jusqu'à la signature de la grande Paix de Montréal à l'été de 1701.

Cette exposition est le premier volet de celle qui est présentée simultanément dans les trois principaux musées historiques de Montréal — le Musée McCord d'histoire canadienne, le Château de Ramesay et le Marché Bonsecours — sous le thème général *Montréal, une histoire à suivre*. Ouvertes jusqu'au 12 octobre, ces expositions font partie du programme officiel des fêtes du 350^e anniversaire de Montréal.



PHOTO JACQUES NADEAU
Reproduction d'une huile de Théophile Hamel où l'on voit des religieuses soignant des malades terrassés par le typhus en 1847. Au fond, un prêtre administre les derniers sacrements à un mourant. On retrouve l'original de ce tableau au plafond de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours à Montréal.

Le Montréal des aristocrates

Odile Tremblay

DES MONTRÉAL, il y en a mille, autant en somme que les groupes humains qui s'y ressemblent et s'y assomblent. Certains si insolites qu'on ignore complètement leur existence jusqu'au jour où le hasard, l'occasion... vous ouvre une brèche. Ah, ça existe ? Tiens donc !

L'autre après-midi, en l'honneur du passage à Montréal du prince et de la princesse Murat, atesses de noblesse impériale qui venaient ouvrir un quelconque défilé militaire, je me suis retrouvée dans une assemblée si proustienne que j'ai cru retrouver le temps perdu de Marcel. C'était d'ailleurs un thé.

La cérémonie avait pour cadre l'appartement westmountais de René le Clère, président du Pen Club qui s'affairait comme une abeille autour de ses hôtes de marque. Croquant les petits fours et devisant avec le couple d'atesses visiteuses, étaient réunis là notamment la générale Maud Pomès-Barrère, la princesse Ionna Ghuka, le comte Stephan Mailath de Székely, la comtesse Emily Zay de Csömör et son fils le comte Thomas. Toute une noblesse, souvent originaire d'Europe de l'Est, avec des dames à colliers de perles en général très âgées, tenant éventails à la main. L'Amérique égalitaire du dehors semblait soudain un

rêve glauque. On me présentait en bonne et due forme, canard dans une couvée de cygnes. Baise-main et politesses d'usage. L'hôte se mit au clavier.

C'était avant qu'un noble roumain d'une volubilité folle ne vienne m'entourer avec sa conversation d'un autre âge. Agé de 81 ans, Grégoire Néculcéa avait été en son temps champion national d'escrime et arbitre de duels au fleuret. Il parlait sans arrêt, à grand renfort de références historiques. Cet homme qui portait autrefois le monocle dans les salons européens, transplanté à Montréal depuis dix ans à peine, ne s'était jamais vraiment acclimaté à nos manières directes et pleurait les élégances passées.

Il y a des bons moments dans la vie. Entendre un personnage issu tout droit de l'oeuvre de Proust disserter à perte de vue sur le bien fondé des duels d'honneur et s'indigner bien haut des prétentions nobiliaires de la princesse Bibesco, à Montréal, en 1992, par un bel après-midi de canicule, est particulièrement suave. J'avoue.

Montréal abrite toute une vieille noblesse européenne dispersée comme une diaspora dans une ville trop neuve (350 ans, qu'est cela ?), qui n'a pas été conçue pour elle. Ils ont abouti ici dans le souffle d'une des deux grandes guerres du siècle, partis à la recherche d'une patrie

francophone — puisque le français, c'était la langue des gens bien.

Ce sont souvent des Européens de l'Est, chez eux persécutés par les anciens régimes communistes, ayant pris l'habitude du silence, de la honte même, me dit-on. La métropole québécoise en a recueilli quelques milliers, à travers 200 ou 300 familles, en général ruinés, discrets, préférant souvent l'anonymat dans un monde qui se veut égalitaire et où le prestige entourant leurs noms outre Atlantique ne joue plus.

Ils se retrouvent de loin en loin, se recevant les uns chez les autres, évoquant le passé, recréant ses rituels. Déjà, à la seconde génération, leurs enfants en jeans laissent tomber leur titre. « C'est un monde sur son déclin », déplore tristement René le Clère. Lui, l'aristocrate, il apprécie. Même qu'il en mange, c'est son dada.

« Ils ont un art de vivre, une élégance, une générosité qui les différencie du commun des mortels », m'explique cet assoiffé de sang bleu. Et de citer sentencieusement La Bruyère : « La noblesse est vertu. Et si elle n'est vertu, elle est bien peu de choses. » De l'avis de ce spécialiste, on retrouverait dans les rangs des aristocrates un altruisme, une générosité qui, mariée à l'élégance leur conférerait un charme discret et à ses yeux irrésistible. Que les parvenus sans classe aillent se rhabiller !

À Montréal, René le Clère est le biographe de Leurs Grâces, celui que madame la marquise consulte pour vérifier un quartier de noblesse, identifier un ancêtre, arbitrer un différend mondain. Français d'origine, arrivé ici en 1963, fasciné depuis toujours par la science héraldique, coureur de bals, de réceptions, issu de souche roturière mais (tout de même !) sacré chevalier en 1977 par son Altesse le prince Sérénessime Ernst Auguste de Lippe, la mondanité, est pour lui une école de raffinement, un des beaux arts, en quelque sorte.

Et la matière de son oeuvre. René le Clère est en train de mettre la dernière main à son livre sur les aristocrates de Montréal, brique qui prétend interroger le fort et le faible de chaque grande famille d'ici, en décortiquant ses aspects historiques, généalogiques, étymologiques, en plus de dépister les faux titres des usurpateurs. Car Montréal regorge aussi paraît-il de princes imposteurs qui seront bientôt par ses soins démasqués.

L'ouvrage, à qui il cherche encore un éditeur, est le fruit de 30 années de recherches maniaques et passionnées et de mille heures de travail. Mais le livre sera peut-être publié en France. Ici, les amateurs se font trop rares en ces précieuses matières. Hélas !

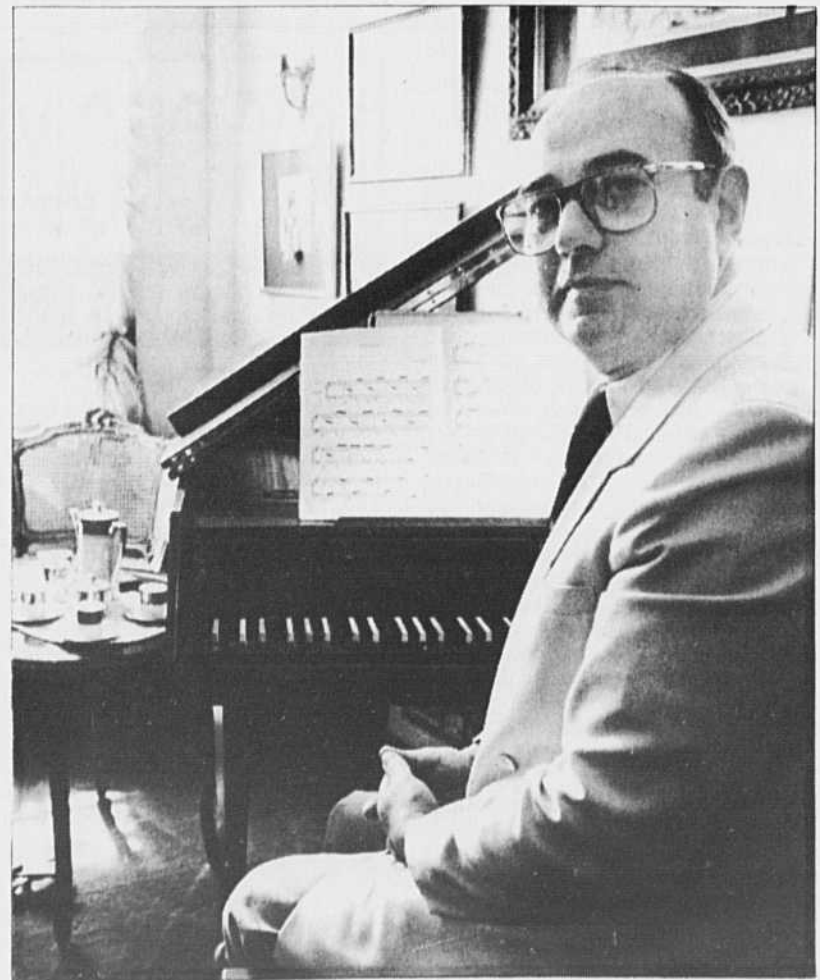


PHOTO NORMAND BLOUIN

Le chevalier René le Clère

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Le Devoir, mardi 4 août 1992



Michel Berger

PHOTO TVS

Michel Berger s'éteint à 44 ans

Nathalie Petrowski

MICHEL BERGER ne viendra pas à Montréal cet automne pour les répétitions de *La légende de Jimmy*, n'ira plus jouer au tennis avec Luc Plamondon, ne regardera plus la neige tomber de la fenêtre de sa maison de la rue Saint-Viateur qu'il habitait parfois en passant, ne laissera plus ses mains glisser sur les pianos plantés comme des blés noirs sur son passage, ne chantera plus en duo avec les oiseaux, n'entendra plus jamais l'écho de ses pas sur les planches d'une scène.

Le plus discret des compositeurs populaires français, celui qui a été le pygmalion de Véronique Sanson et de France Gall, l'incontournable mélodiste de *Starmania* et de *La Légende de Jimmy*, est mort dimanche, au dernier jour de ses vacances dans la grande maison de Ramatuelle sur la Côte d'Azur où il trouvait refuge tous les étés, loin des vanités parisiennes et de la foule déchaînée. Son cœur a flanché sous un soleil de plomb et une chaleur accablante qu'il défiait avec l'insouciance d'un champion olympique pour jouer au tennis, encore une fois, la dernière.

La partie devait durer dix minutes. Elle a duré une heure. Quand Berger est remonté dans la maison où même en vacances, il s'obstinait à travailler tous les matins, il fut pris d'un malaise qu'un docteur précipité sur les lieux, tenta de dissiper par une injection. Vingt minutes plus tard, son cœur cessait de battre à jamais. Il avait 44 ans.

Ce matin-même alors que la France profonde pleure son seul vrai compositeur populaire, celui qui pendant 30 ans a pratiquement monopolisé les palmarès français, les disques du Québec affichent dans leur vitrine le dernier disque de Berger et de France Gall, la première œuvre commune d'un couple sans histoires qui avait toujours refusé de tabler sur leur complicité domestique et de faire ce « disque ensemble » que tout le monde leur réclamait. À la fin pourtant, sentant que le moment était propice ou que peut-être le temps passait trop vite, ils décidèrent d'unir leurs voix dans un jeu d'harmonies quasi trop parfait, sans savoir qu'ils étaient en train de rédiger une sorte de testament.

Double jeu est sorti en France au début de l'été mais ironie du sort, ce n'est que dimanche soir que la maison de disque WEA recevait ses exemplaires québécois, avec cette étrange photo par ordinateur où le couple vêtu de noir, apparaît flou et en pointillé dans un escalier, elle

veillant sur lui avec un sourire un peu triste et lui presque affaîssi, regardant le plancher comme s'il allait bientôt s'y enfoncer.

Disqué d'une époque opaque et sans espoir, époque que Berger détestait tout en étant furieusement fasciné par elle, *Double jeu* devait marquer le retour sur scène du compositeur-chanteur qui comptait affronter Bercy, la plus grande salle de spectacles de Paris, en 93 aux côtés de France Gall. Le projet était d'autant plus surprenant que Berger avait lui-même mis un terme à sa carrière de chanteur à la fin des années 60, s'enfermant dans un bureau pour écrire les chansons que chantaient Johnny Hallyday, Françoise Hardy et France Gall, se découvrant producteur à part entière avec Véronique Sanson avant de déclarer à qui l'interrogeait sur son exil volontaire, qu'il n'était pas chanteur mais « aussi » chanteur.

Fils du célèbre médecin et philosophe Jean Hamburger, qui est mort l'année dernière, Berger était aux dires de ceux qui l'ont connu, un homme timide, nerveux et tourmenté, qui ne buvait pas, ne fumait pas et n'avait qu'une passion dans la vie : son travail. Malgré les millions accumulés au fil des années et des tubes qu'il ne cessait de produire, Berger refusait toute retraite anticipée. Il travailla donc jusqu'à la fin, téléphonant à Luc Plamondon à tout bout de champ pour lui faire part d'une idée, d'un flash, d'un projet, profitant de ses derniers jours de congé pour préparer la version londonienne de *Starmania*, la version montréalaise de *La légende de Jimmy* et son propre retour sur scène. Atterré, Plamondon a fait savoir hier qu'il venait de perdre son meilleur ami et qu'il serait néanmoins présent à ses côtés lors de la première de *Starmania* à Londres en septembre.

Avec la mort de Berger, la France ne perd pas une légende de la trempe de Gainsbourg, de Yves Montand, de Arletty ou de Coluche. Berger n'était pas un mythe, un monument ni un phénomène médiatique. S'il lui arrivait de se retrouver dans *Paris-Match* c'était avant tout parce qu'il avait épousé France Gall. Il n'y aura pas de légende de Michel comme il y eut une légende de Jimmy. En revanche, la pop musique française perd un de ses plus fidèles et constants artisans, commerçant à ses heures peut-être, mais aussi grand mélodiste, un des seuls Français avec Gainsbourg à s'inspirer du rock britannique et américain pour arracher la musique populaire française à la mélasse mortelle de ses variétés.

LES FESTIVALS

ARÉNA
MAURICE RICHARD

Concert : Montréal, ville de traditions, L'Orchestre métropolitain, dir. Agnès Grossmann, invités : Marie-Denise Pelletier et Les Sortilèges, œuvres de Bernstein, Copland, Enesco, Brahms et Gilles Vigneault, ce soir et demain à 20 h.

PLACE DU 350e

Place Berri, Berri/Ste-Catherine, Montréal — Grande Scène : Folklore du monde, Rumillajta, à 12 h 30. — Ciné-Musique : The Mission, à 21 h. — Petite Scène : le duo de guitare et basse Bobino, musique classique et jazz, à 17 h.

Un mari à tout prix

Comédie de Donald Churchill. Adaptation de Robert Lavoie. Mise en scène : Claude Colbert. Décor : Lucille Leblanc. Costumes : Guy Brassard. Avec Marie-Josée Caya (Yolande), Robert Lavoie (Omer) et Suzanne Léveillé (Ginette). Présentée au Théâtre du Vieux Rocher de Grand'Mère du 17 juin au 29 août.

Michel Vaïs

DEPUIS QUATRE ANS, on trouve un théâtre d'été à Grand'Mère. La Ville a en effet acquis pour un dollar un bâtiment magnifique avec tourelles, datant de 1912, réplique du Château Ramsay de Montréal, qui servait jadis à la Compagnie de papier Laurentide. C'est là, notamment, que se sont longtemps réunis les « Canadian Boy Scouts and Girl Guides ».

En fait, il s'agissait d'un luxueux gymnase, au bord de la rivière où l'on trouve encore aujourd'hui quelques milliers de billots flottants, les derniers que le Québec aura connus et qui n'attendent plus qu'un acheteur. La municipalité a donc recyclé en centre culturel le bâtiment et ses dépendances et offre, hiver comme été depuis 1988, dans l'ancien Assembly Hall, des spectacles de théâtre comme de variété.

La salle n'est pas en pente, aussi a-t-on opté pour la formule du café-théâtre en installant des tables et des chaises pouvant accueillir quelque deux cent cinquante spectateurs. Malgré sa grande capacité pour un café-théâtre, la salle du Vieux Rocher offre une assez bonne visibilité : la scène est suffisamment surélevée et l'on n'est pas obligé de se tortiller le cou pour y voir quelque chose, même si, comme c'était le cas lorsque j'y suis allé, tous les sièges étaient occupés.

Autre bon point : bien que les consommations incitent généralement les fumeurs à griller quelques cigarettes pendant le spectacle, il était réconfortant, pour le non fumeur que je suis, de constater que la boucane sévissait exclusivement à l'extérieur de la salle, avant, après le spectacle ou à l'entracte. Ah, si les spectateurs de la Licorne, ou pire, du Spectrum, étaient aussi disciplinés que ceux de Grand'Mère, on y verrait plus souvent des non fumeurs !

Cela dit, la pièce à l'affiche cet été, écrite par le Britannique Donald Churchill et adaptée par Robert Lavoie, met en jeu trois personnages. Ginette a, depuis quelques années,

une liaison avec un homme marié. Yolande, l'épouse trompée, qui les a surpris un soir au restaurant, surgit le lendemain matin chez elle avec un marteau, pour tout casser dans l'appartement. Ginette commence par nier, et Yolande finit par s'en aller, mais avec la menace de revenir un peu plus tard. Pendant ce temps, il y a chez Ginette un ouvrier qui doit terminer la peinture dans le bureau de son mari, lequel est en voyage mais doit rentrer le soir même.

N'ayant personne d'autre sous la main, Ginette décide de faire passer le peintre pour son mari lorsque Yo-

lande reviendra. Comme cet ouvrier, Omer, est aussi comédien à ses heures, il pourra facilement convaincre l'intruse. L'idée est de faire croire à Yolande que le mari de Ginette va lui infliger une correction et la mettre à la porte, afin qu'elle reparte sans plus de casse, et surtout, afin que le vrai mari de Ginette reste dans l'ignorance d'une liaison qui, de toute manière, vient de s'achever.

Le premier acte est donc consacré en quelque sorte à la mise en situation de la comédie que Ginette et Omer vont jouer à Yolande. Cette comédie, d'ailleurs, se terminera

d'une façon imprévue pour les personnages puisque l'épouse trompée — et trompée deux fois ! — croira se venger en séduisant celui qu'elle prend pour le mari de sa rivale.

Dans ce genre de pièce, naturellement, l'intrigue abracadabrante doit être prise pour une parodie de l'éternel triangle. Les comédiens l'ont bien compris, qui l'interprètent carrément comme un numéro burlesque. Pas tellement Marie-Josée Caya qui, dans le rôle ingrat de la cocue, joue plutôt les faire-valoir, mais d'avantage Suzanne Léveillé, et surtout Robert Lavoie.

En réalité, le premier acte m'est plutôt apparu comme une trop longue et ennuyeuse exposition de la situation. Je me serais bien passé des pitreries d'Omer, ouvrier tire-aufilanc et maladroit, écoutant aux portes et se barbouillant la face de peinture bleue lorsqu'il est bousculé. Après l'entracte, cependant, on a l'impression de se trouver dans une autre pièce : on s'enfoncé de plus en plus dans le délire. Car notre homme s'entraîne d'abord à jouer les maris jaloux en répétant... *Othello* ! Et Robert Lavoie, avec une dégaîne à la Denis Drouin et des mimiques à la Louis de Funès, devient de plus en plus impayable. Mais c'est quand il revient plus tard en mari jaloux, pour surprendre les deux femmes, que la salle explose véritablement. Raide, engoncée dans un costume trop étroit appartenant au vrai mari de Ginette, affublé d'une énorme moumoute et d'une épaisse moustache, il est méconnaissable. Jouant son rôle avec l'emphase d'un mauvais acteur shakespearien, il provoque chez Ginette (le personnage et non l'actrice !) une série de fou rires contrôlés, tandis que la pauvre Yolande se demande ce qui se passe.

Dans son rôle de fournisseur toujours prêt à rendre service et ne désarmant pas malgré les obstacles qui s'amoncellent, Robert Lavoie adopte un jeu très caricatural, quasi burlesque, qui connaît l'apothéose en seconde partie. Marie-Josée Caya, plus effacée, s'acquitte avec justesse d'un rôle plus banal. Enfin, Suzanne Léveillé en maîtresse impulsive, à bout de nerfs, en proie à une migraine implacable et à de brusques poussées d'urticaire, compose malgré tout une Ginette crédible, qui réussit un bon duo avec Lavoie.

On aura compris que le texte d'*Un mari à tout prix* n'est pas d'un genre impérisable, mais il réussit à faire rigoler un public pas trop exigeant, sans se complaire sous la ceinture.



PHOTO ARCHIVES

Suzanne Léveillé (la maîtresse) et Marie-Josée Caya (l'épouse trompée) dans *Un mari à tout prix*.

Quand Lanaudière sort de l'ordinaire

Festival international de Lanaudière

Orchestre Métropolitain, dir. Stanislaw Skrowaczewski : *Beethoven Symphonies no 8 op.93, no 9 op.125*, avec Margaret Jane Wray (soprano), Judith Forst (mezzo-soprano), Paul Frey (ténor) et John Cheek (basse-baryton), le Choeur de Lanaudière, les Chanteurs de la Place Bourget et le Choeur Saint-Laurent. Concert diffusé au Réseau MF de Radio-Canada, le 13 août à 20 h ; télédiffusion de la Neuvième, aux Beaux Dimanches, le 16 août à 21 h. Samedi premier août, Amphithéâtre de Lanaudière.

Carol Bergeron

AU TROISIÈME soir de son intégrale Beethoven, Skrowaczewski avait choisi de diriger les deux dernières *Symphonies*, après avoir donné les *Seconde* et *Troisième*, *Sièxe* et *Septième*, jeudi et vendredi derniers. Cette fois-ci, la participation d'une masse chorale de 232 voix aidant, l'auditoire fut nettement plus nombreux et plus chaleureux que lors du premier programme. Il y avait de l'électricité dans l'air et dans l'ensemble, l'exécution s'en trouva animée d'une vitalité contagieuse.

Ce fut un concert faste par le nombre et inspirant par la qualité de l'in-

terprétation, un concert comme semble les affectionner le Festival international de Lanaudière qui depuis deux ans les compte, obligé qu'il est de se faire économe. La programmation de 1992 ne comptait en effet que 24 événements, soit 15 à l'amphithéâtre, dont dix concerts proprement dits, et neuf dans les églises. En 1990, par exemple, il y en avait 11 de plus : 20 dans l'amphithéâtre et 15 dans les églises.

La récession économique obligea les organisateurs à penser d'abord et avant tout québécois et canadien, ce qui eut pour effet de mettre en veilleuse le caractère international de la manifestation. Donc, peu, très peu de grands noms étrangers : Stanislaw Skrowaczewski, Charles Dutoit et le Cleveland Quartet ; aucun violoniste réputé, aucune célébrité du piano, même pas un grand chanteur... un bilan plutôt mince.

A-t-il grandi trop rapidement — comme certains l'ont avancé — que le Festival de Lanaudière ne devrait pas pour autant s'en faire violence en s'imposant un régime qui le conduira inéluctablement à sa perte. Pour éviter de sombrer dans la kermesse villageoise, il aurait de toute évidence besoin d'un sérieux coup de barre. Et plutôt que de s'atténuer,

son caractère international devrait s'accroître de manière à intéresser le tourisme culturel nord-américain et européen.

À cet égard, l'intégrale Beethoven/Skrowaczewski fournit un bel exemple de ce qu'il pourrait s'y réaliser. Les neuf *Symphonies* jouées par des instrumentistes et des chanteurs locaux placés sous la direction d'un chef prestigieux, voilà une formule une formule heureuse qui mériterait d'être exploitée. On imagine les *Concertos* pour piano, la *Fantaisie chorale*, le *Triple concerto* et le *Concerto* pour violon avec des solistes et un chef renommés. En somme, il faudrait chaque été, trouver les moyens d'établir une programmation ambitieuse qui sorte franchement de l'ordinaire.

Si la première rencontre de Skrowaczewski avec l'Orchestre métropolitain m'inspira quelques réserves, celle de samedi s'avéra nettement plus réjouissante. Par delà la mise en place des œuvres, se sentait une communication plus étroite et plus essentielle entre le chef et l'orchestre. La musique émanait plus naturellement de la partition.

Enfin le maître polonais pouvait-il donner plus d'espace à son imagination ? Même si la *Huitième* ne parut point dégauchée de toute contingence

technique — notamment dans le second mouvement, l'*Allegretto scherzando*, d'une homogénéité un peu faible — l'ensemble ne manqua ni d'intensité ni de luminosité. Sans excès, sans épanchements, la *Neuvième* se reconstruisit sous l'oeil attentif d'un architecte qui en surveilla non seulement la forme globale mais les détails de la structure.

On put ainsi remarquer que le discours « beethovenien » de Skrowaczewski s'accompagnait d'une rigueur toute classique ; ce qui n'est pas sans faire penser aux relectures décapantes des Christopher Hogwood ou Roger Norrington qui se font cependant avec des instruments d'époque.

À l'exception du baryton-basse américain John Cheek qui se donna le mal de soigner méticuleusement sa première entrée de soliste, les Paul Frey (ténor canadien), Judith Forst (mezzo-soprano canadien) et Margaret Jane Wray (soprano américaine) ne se distinguèrent point. Il faudrait même reprocher à Madame Wray, ses aigus criards. Trop importante, la masse chorale alourdissait inutilement l'*Ode à la joie* qui n'a pas besoin de 232 voix pour nous faire partager son message de joie et de liberté dans lequel se résume toute la vie de Beethoven.

Le visage transculturel de Montréal

Pascale Pontoreau

PENDANT LES différents festivals qui animent la métropole tout au long de l'été, les spectateurs sont toujours conviés à faire connaissance avec la musique d'ici jouée par des gens d'ailleurs, ou l'inverse. Infime partie des programmations, ces volets découverts offrent des vitrines de choix à certains groupes qui resteraient dans l'ombre le cas échéant. Pour ouvrir le concept à une échelle plus systématique, Jean-Paul Bongo — animateur d'émissions musicales spécialisées sur l'Afrique à CIBL et CBF 690 — organise la première édition des *Rendez-vous transculturels de Montréal* qui ouvriront leurs portes dès demain jusqu'à dimanche, au club Coconut, boulevard Saint-Laurent.

Pour ces premiers rendez-vous, Jean-Paul Bongo a misé sur la diversité. Et, pour une fois, la musique *world beat* prend des aspects incongrus. Dès l'ouverture demain à 20 h,

Michel Faubert, révélé au grand public lors de son spectacle au Lion d'or l'automne dernier, verra chanter ses légendes médiévales sur le rock puissant de ses musiciens. Ses talents de conteur et l'originalité de son produit devraient séduire les néophytes. Il sera précédé, à 18 h, du Sénégalais Boubacar Diabaté qui, comme tous les descendants de griots, conte son histoire au fil des continents accompagné de sa kora. Chaque soir, à partir de 22 h 30, les Rendez-vous se concluront avec Eval Manigat, magnat de la musique haïtienne au Québec, qui recevra un invité largement célébré sur les différentes scènes de la métropole. Demain, Yaya Diallo, du Mali, qui réside à Montréal depuis plus de 20 ans, viendra jouer du balafon, l'instrument fétiche de la musique traditionnelle d'Afrique de l'ouest.

Jeudi, ce sera au tour d'Harold Faustine de se joindre à son compatriote Manigat. Vendredi, la joyeuse troupe de La Bottine souriante, qui a tant étonné les branchés du Club Soda, prouvera que le folklore québécois n'est pas si éloigné du *world beat* qu'il en a l'air. Fin de semaine plus exotique, avec les Haïtiens de Nula, samedi, et la formation de Manigat lui-même, Tchaka, dimanche soir pour clôturer les Rendez-vous.

Bien que les invités d'Eval Manigat soient, pour la plupart, déjà connus du public montréalais, les autres formations présentées gagneront sûrement à l'être aussi. Ainsi, jeudi à 20 h, le quintette coloré de Zekuhl prouvera qu'il n'avait pas secoué l'Empire 91 pour rien. Anooch, qui a déjà trois albums à son actif, imprégnera la foule, vendredi à 20 h, de son répertoire original largement inspiré des origines arméniennes du leader, Raffy Niziblian. Plus inusité, les Mascareignes nous emmèneront, samedi dès 20 h, aux antipodes du côté de Madagascar et de l'île Maurice. En tout, 15 groupes aussi différents que peuvent l'être les joyeux lurons de La Bottine souriante et les sérieux jazzmen d'Harold Faustine se partageront la large scène du Coconut, cette jeune discothèque qui réunit chaque fin de semaine les amateurs de musique tropicale.

En avant-première, et pour bien commencer les Rendez-vous transculturels, le Coconut ouvrira ses portes dès 20 h ce soir pour accueillir le premier spectacle montréalais du groupe malgache, Justin Vali trio. Cette formation au répertoire varié, qui vit actuellement en France, s'exprime principalement grâce aux multiples harpes que maîtrise habilement Justin Vali Rakotondrasoa.

NOS CHOIX TÉLÉ

Envoyé spécial

Spécialité française, un documentaire suivi d'un débat. Le cas d'hémophiles qui ont contracté le sida lors d'une transfusion sanguine. TV5, 20 h.

☆☆☆

National Audubon Society Specials

Êtes-vous un touriste intéressé par la nature qui vous entoure ? L'impact des visiteurs sur les parcs nationaux. PBS, 21 h.

☆☆☆

Rouge Baiser

Charlotte Valandrey en militante communiste pure et dure qui tombe sous le charme — et quel charme ! — d'un Lambert Wilson photographe à *Paris-Match*. Les belles contradictions de l'être humain. Radio-Canada, 23 h 40.

— Pascale Pontoreau

DES IDÉES, DES ÉVÈNEMENTS

Son Excellence la population

En matière d'évaluation, l'heure n'est plus à la complaisance dans les cégeps

Gaëtan Boucher

Directeur général
de la Fédération des cégeps

LE DEVOIR du mardi 28 juillet 1992 présentait un texte intitulé « Son Excellence l'excellence », dans lequel les auteurs vitupèrent celles et ceux qui voudraient remettre ou mettre en place des mécanismes de surveillance et d'évaluation externe pour les collèges, et qui se font ainsi les promoteurs d'une notion d'excellence « reposant sur une conception idéale de la formation et des rapports sociaux ».

Les auteurs reconnaissent néanmoins que, pour un certain nombre de raisons, l'évaluation des enseignements dans les collèges doit se faire. Mais, ils posent la question de savoir qui la fera : « Qui, des professeurs ou des gestionnaires, sont les mieux habilités à évaluer la qualité pédagogique des interventions éducatives ? » Répondant à leur propre question, ils affirment que c'est par la voie d'une évaluation interne : « Un outil de croissance aux mains des départements favorisant ouverture et originalité des approches ».

Je le dis franchement : c'est un nouveau cul-de-sac que l'on nous propose. Ce n'est pas là l'approche privilégiée par les cégeps et leur Fédération.

Au cours des dernières années s'est mis en branle dans notre société un mouvement important pour que les corps constitués, tels les cégeps, rendent des comptes et disent à la population ce qu'ils font des deniers publics qui sont mis à la disposition des 46 établissements du réseau collégial public pour dispenser la formation à plus de 135 000 étudiants réguliers et 100 000 adultes. Il faut re-

connaître que le premier palmarès de l'*Actualité*, publié au printemps de 1991, a accéléré le mouvement. Dès le mois d'avril 1991, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science faisait de cette question sa priorité. De plus, à l'occasion de la défense de ses crédits, la ministre invitait les collèges à faire connaître publiquement leurs intentions à l'égard de l'évaluation institutionnelle et, plus particulièrement, de l'évaluation des enseignements.

Les cégeps, réunis à l'intérieur de leur Fédération, ont alors poursuivi une réflexion depuis longtemps entamée et, le 1er mai dernier, avant même la publication du rapport du Conseil des collèges, ont adopté une plateforme en matière d'évaluation qui vient répondre aux attentes de la ministre et, croyons-nous, du public. Cette prise de position a été rendue publique le 19 mai dernier.

Une fonction essentielle

Essentiellement, cette plate-forme comporte deux volets : l'un interne et l'autre externe. À l'égard de l'évaluation interne, les cégeps et leur Fédération reconnaissent que, procéder à l'évaluation, c'est s'insérer dans un processus administratif qui permet, premièrement, de mesurer la valeur de la formation dispensée en vue d'en améliorer la qualité et, deuxièmement, de rendre compte publiquement de la qualité de la formation afin d'assurer à cette dernière une reconnaissance publique. De fait, l'amélioration de la qualité et l'adaptation continue de la formation donnée par un cégep aux besoins de sa clientèle et à ceux du marché du travail concernent la vie interne des organisations. L'évaluation menée à l'intérieur des collèges est donc une des fonctions essentiel-

les à la gestion et au développement des établissements collégiaux. C'est par elle qu'un établissement d'enseignement supérieur peut recueillir et analyser les informations nécessaires pour clarifier et préciser ses objectifs, ajuster ses façons de faire et revoir l'utilisation de ses ressources.

Cela étant posé, sur quoi devrait porter l'évaluation dans les collèges ? Du point de vue des collèges, l'évaluation doit porter sur toutes les dimensions de la formation dispensée dans un établissement. Les apprentissages, l'enseignement, les programmes, les ressources humaines et les services constituent autant de volets complémentaires de l'évaluation faite par l'établissement ; la priorité devant être donnée toutefois aux programmes qui sont au cœur même de la formation collégiale. Les cégeps considèrent que des pas importants ont été accomplis au cours des dernières années, en particulier en matière d'évaluation des apprentissages. D'autres plus substantiels demeurent à faire. Ils ont donc pris l'engagement de se doter, soit à l'intérieur de leur plan de développement, soit à l'intérieur d'un plan d'action, de mesures concrètes visant à développer dans les collèges le dossier de l'évaluation pour qu'enfin la communauté collégiale dans son ensemble soit en mesure de savoir dans quelle direction, suivant quel calendrier et avec quels moyens, un collège entend améliorer sans cesse la qualité de la formation offerte à la population.

Néanmoins, les collèges sont prêts à pousser plus loin et ne pas se contenter en ces matières d'auto-évaluation et d'autosatisfaction. Ils reconnaissent donc que seul un organisme externe pourra témoigner publiquement si les engagements pris par un collège

sont ou non respectés. Selon la Fédération des cégeps, cet organisme devra disposer de toute l'indépendance nécessaire et d'un large pouvoir d'initiative, et devra être constitué de personnes venant majoritairement de l'extérieur du réseau des collèges. Son mandat sera de porter un jugement sur la valeur de la formation donnée par les établissements. Il s'intéressera à la valeur des compétences acquises au cégep par les personnes qui le fréquentent. L'organisme externe tiendra compte aussi des compétences et des qualifications que possèdent les personnes à leur entrée au cégep et vérifiera la performance de ces personnes lorsque, ayant quitté le cégep, elles accéderont à l'université, intégreront le marché du travail ou y poursuivront leur carrière. Selon la Fédération des cégeps, l'organisme externe vérifiera également comment les collèges évaluent les compétences acquises par les étudiants. Enfin, l'ensemble des travaux menés par cet organisme seront rendus publics.

Un modèle concret

Voilà l'essentiel des engagements pris par les cégeps en mai dernier : un plan d'action précis et concret à l'interne et la mise sur pied d'un organisme externe qui pourra témoigner publiquement du respect ou non, par les collèges, des engagements pris. À l'occasion de la Commission parlementaire sur l'enseignement collégial qui aura lieu à l'automne prochain, la Fédération des cégeps poussera plus avant ses engagements en matière d'évaluation et proposera un modèle concret selon lequel pourrait s'exercer ce regard externe sur la vie collégiale. À cet égard, nous n'avons pas l'intention de tout réinventer : l'expérience des universités

québécoises et les expériences anglaise et américaine donnent, à notre vis, des pistes d'action tout à fait intéressantes et valables. Il nous apparaît que c'est la meilleure manière de donner aux collèges ses lettres de noblesse et de dissiper un certain soupçon qui pèse sur eux et sur le diplôme qui y est émis.

La Fédération des cégeps est convaincue que les collèges passeront haut la main le test de la crédibilité. Proposer encore une fois, comme le font les auteurs de l'article, une évaluation interne au sens où l'acte d'évaluer demeure un acte essentiellement privé entre un enseignant et un étudiant, est faire fausse route et ne peut donner à la population les informations auxquelles elle a droit. Il nous faut sortir de ce cercle qui nous a menés nulle part et qui n'a toujours pas plus d'avenir. Il faut que les collèges prennent à la fois des engagements pour développer leur culture d'appartenance et leurs pratiques d'évaluation et que, de plus, un organisme externe, crédible et libre de toute attache et contrainte, puisse témoigner publiquement du respect ou non des engagements pris. Voilà pourquoi, nous ne devons pas parler de *Son Excellence l'excellence*, mais plutôt de *Son Excellence la population* qui exige de savoir des collèges quelle formation ils offrent à plus de 135 000 jeunes et à plus de 100 000 adultes québécois, et comment ils utilisent le milliard de dollars qui est mis à leur disposition à cette fin. Dans cette optique, rendre compte à nos concitoyennes et concitoyens n'est certainement pas trop demander ou trop exiger des 46 établissements du réseau collégial public ; ce qu'ils sont d'ailleurs disposés à faire comme en témoignent les engagements pris en mai dernier.

L'éducation à la sexualité

Ginette T. Pilette

Regroupement pour le respect du droit
des parents en éducation

EN SEPTEMBRE, le programme de formation personnelle et sociale sera implanté dans toutes les écoles primaires du Québec. Ce programme comprend cinq volets dont celui de l'éducation à la sexualité. Il est obligatoire pour tous.

Plusieurs parents s'objectent à ce dernier volet. Le guide d'activités du ministère de l'Éducation à l'usage des professeurs comprend plusieurs activités nocives tant sur le plan psychologique que sur le plan des valeurs, sans compter toute la panoplie de vidéos et autre matériel « didactique » qui a déjà commencé à envahir nos écoles. Le programme étant à clarification de valeurs, l'enfant doit faire lui-même le choix des valeurs qu'il privilégie. Et pourtant, j'assistais récemment à une conférence d'un psychologue américain William Coulson, ancien bras droit de Carl Rodgers, l'initiateur de la méthode à clarification de valeurs. Coulson confessait publiquement son erreur. L'enfant d'âge primaire est trop jeune pour un programme à clarification de valeurs, rectifiait-il. Il demandait pardon, les larmes aux yeux, pour le tort qu'il a fait aux écoles et aux jeunes.

Plusieurs spécialistes dénoncent l'éducation sexuelle au primaire, citons entre autres le docteur Hubert Van Guyseghen, professeur à la faculté de psycho-éducation de l'Université de Montréal, (paru à l'émission télévisée *L'envers de la médaille* avec Denise Bombardier) et le psychiatre américain Melvin Anshell. Ayant fait le bilan de l'éducation sexuelle aux États-Unis depuis les 20 dernières années, ce dernier constate que c'est un désastre social majeur.

Nous croyons que, comme parents, nous sommes les mieux placés pour éduquer sexuellement nos enfants, dans un climat affectif adéquat, par un enseignement personnalisé et non de groupe, respectueux du développement psycho-sexuel de chacun et soucieux de transmettre des valeurs d'amour, d'engagement, de responsabilité et de fidélité.

Nous croyons que toute éducation sexuelle comporte des valeurs sous-jacentes et que toute information de valeur sexuelle ne peut être neutre. Nous croyons que l'éducation sexuelle telle que proposée à l'école tend à banaliser la relation sexuelle, et par là, la sexualité humaine et son rôle dans la vie familiale et sociale. Nous considérons que le mariage est le lieu privilégié de l'expression de la sexualité humaine.

C'est pourquoi nous avons demandé par écrit à notre commission scolaire de bien vouloir respecter notre droit à l'exemption. Cette lutte pour le respect du droit des parents se poursuit actuellement dans différentes régions du Québec.

Si vous êtes de ces parents qui, comme nous, vous objectez au volet éducation à la sexualité pour vos enfants du primaire, il est urgent d'envoyer dans les plus brefs délais votre demande d'exemption à votre commission scolaire ainsi qu'au ministre de l'Éducation.

Remplacer le Sénat par une Chambre des régions et des cultures

Jean Rémillard

Maitre en droit de l'Université de Paris

LA QUESTION du Sénat élu (directement par la population), égal (quant à la représentation de provinces) et efficace (capable de bloquer les projets de loi de la Chambre des communes) est devenue l'une des plus importantes pommes entre le Québec et le reste du Canada. Et ce n'est pas avec grand enthousiasme que certaines provinces, dont l'Ontario, l'ont accepté... Car ce type de Sénat est étranger au parlementarisme de type britannique qui désigne un seul détenteur ultime du pouvoir gouvernemental, les Communes, et réserve au Sénat le rôle de parfaire la loi en introduisant un délai de réflexion.

Le conflit actuel illustre l'influence des valeurs états-uniennes au Canada, non seulement sur sa vie quotidienne mais, désormais, même sur son organisation politique. Il faudra donc que le Canada anglais s'interroge sur sa volonté de rester distinct des États-Unis ; et, aussi, sur les raisons profondes qu'il a de garder le Québec dans son giron...

Mais au-delà de ces considérations, la question essentielle du Sénat au sein des ins-

titutions politiques canadiennes revient à savoir comment représenter efficacement les entités géographiques (les provinces à faible population) et culturelles (les francophones et les autochtones principalement). Cette question se subdivise en deux points : a) la représentation ; b) son efficacité.

a) Pour résoudre la première question, il faut garder en mémoire qu'il n'est pas toujours nécessaire, et souvent pas utile, de recourir au suffrage universel pour choisir des représentants : la désignation ou l'élection au second degré par un corps déjà constitué s'impose parfois par son économie et sa cohérence.

Ainsi, il serait plus simple de permettre aux provinces elles-mêmes de désigner leurs représentants, par une loi de leur parlement. Elles auront un meilleur contrôle sur ceux-ci, ce qui établit une cohérence qu'on ne trouve pas nécessairement dans le modèle de Sénat retenu au début de juillet.

Similairement, les principaux groupes culturels minoritaires auraient des représentants élus par leurs associations légalement constituées à cette fin. Les prises de position de ces représentants refléteraient donc fidèlement les points de vue de ces associations et ne sauraient être tenues par aucune « li-

gne de parti » comme aux Communes.

Bref, une Chambre des régions et des cultures (CRC) comporterait quelque deux tiers de représentants des provinces, contre un tiers pour les groupes culturels. Et le nombre de ces représentants serait proportionnel à l'importance de la province ou du groupe en cause.

b) Mais cette proportionnalité ne doit pas gêner l'efficacité des votes de ces représentants ; les mécanismes décisionnels suivants, vus d'abord sur un plan interne à la Chambre puis externe, face aux Communes, y voient.

Car, au sein de la CRC, tout groupe de représentants aura un droit de veto concernant tout projet de loi, mais sa portée sera limitée à l'application à la province ou au groupe représenté. Il serait en effet injuste et inefficace qu'à tout propos une petite minorité puisse bloquer une décision qui agré la majorité. Mais la minorité doit pouvoir se protéger contre les lois et les effets de celles-ci qu'elle jugerait dommageables à ses intérêts.

Il appartiendra alors à la CRC de trouver les compromis qui permettront de lever les veto et de rallier la province ou le groupe qui se juge lésé. Mais ce sera ensuite la tâche de la CRC de défendre son compromis, comme

toute autre modification à un projet de loi fédéral, auprès des Communes.

Se pose donc ici la question de l'efficacité externe des décisions de la CRC, laquelle doit être égale aux Communes, comme dans le système adopté par la France. S'établit donc, dans les cas de désaccord, un dialogue sous forme de « navettes » (propositions et contre-propositions) afin d'adopter le projet de la CRC ou un compromis avec les Communes. Si, après un certain nombre de « navettes », le désaccord persiste, les Communes peuvent prendre des dispositions pour résoudre seules les points de désaccord qui subsistent ; car, en société, un gouvernement imparfait vaut mieux que pas de gouvernement !

Finalement, rien n'interdit que la CRC ait un droit d'initiative des lois, si 70 % des représentants sont d'accord, par exemple.

En un mot, cette forme de seconde chambre est tout à fait adaptée aux préoccupations régionales et culturelles d'un État comme le Canada. Elle représente efficacement les régions et les groupes culturels et leur donne un droit de retrait constitutionnalisés, tempéré seulement par la recherche de compromis au sein de la CRC puis avec les Communes.

L'impossible statu quo

Il faut se rendre à l'évidence : il ne reste que la souveraineté

Francine Lalonde

Conseillère au programme,
Parti québécois

LE QUÉBEC, seul pays francophone en Amérique du Nord doit avoir les moyens économiques, politiques, culturels, sociaux, lui aussi, de préparer l'avenir.

La souveraineté du Québec n'est pas un choix entre l'avoir et l'être.

À moyen terme, le Québec ne pourra ni avoir, ni être s'il ne se met pas rapidement à l'oeuvre, avec tous les moyens d'un pays souverain, pour assurer sa place au soleil. Le programme du Parti québécois, le développement régional par exemple, n'est pas faisable sans la souveraineté du Québec. Or sans une large mesure de décentralisation la promesse d'une poursuite du développement est un leurre. Les petits peuples ont l'obligation de la solidarité, en même temps qu'elle leur est facilitée. Mais sans les moyens complets d'un pays normal, les avantages que confèrent les petits nombres sont rapidement annulés.

En fait, deux pays, le Canada et le Québec, se posent l'un en face de l'autre qui ont besoin chacun de défendre leur souveraineté et leur culture dans le cadre de l'Amérique du Nord, en plein contexte de mondialisation des marchés et de mondialisation de l'économie. Ils ont besoin d'institutions qui leur permettent d'agir rapidement. Ils ont besoin de décentraliser des pouvoirs afin d'assurer aux villes-régions — les véritables nouveaux pôles d'activité — de maîtriser les leviers essentiels allant de pair avec cette nouvelle donne économique. Le Canada ne peut faire au Québec la place dont il a besoin. Le Québec ne peut laisser au Canada toute la latitude qu'il exige. Aujourd'hui comme en 1800, le projet du Parti québécois est profondé-

ment contemporain. Ni le Canada, ni le Québec n'a de temps à perdre. Trop de temps a déjà été perdu.

Le retour au statu quo d'avant-Meech est impossible. Ni les petites provinces qui ont découvert leur influence, ni les autochtones qui touchent presque à une entente jusqu'ici inspersée, ne voudront revenir en arrière. Au Québec pourtant, combien de chroniqueurs appellent de leurs vœux une machine à faire reculer le temps, rappelant combien le bon peuple, dans le fond, n'a que faire de toute cette quinquillerie constitutionnelle qui ne toucherait pas « aux vraies affaires ».

Un Canada hors Québec s'édifie en parallèle

Pour rêver au statu quo, il faut ignorer la dynamique qui s'est développée depuis plusieurs années au Canada-hors-Québec et qui se cristallise dans un train de législations fédérales centralisatrices et la mise en place d'un réseau canadien de concertation patronale-syndicale. Le Canada moderne se bâtit, étage par étage, comme le Québec, en parallèle au Québec, avec le pouvoir et l'argent du fédéral. Le projet canadien en R&D, en communication, en reconstruction industrielle, en formation professionnelle, en recherche universitaire s'édifie, sans le Québec, sinon contre lui, avec le pouvoir législatif, administratif, et l'argent.

Le ressentiment du Canada-hors-Québec contre le Québec est fort, très fort, alimenté aussi bien par de vieux préjugés, que par la crise autochtone, que par la vague de *correctness* contre le nationalisme québécois. Qui peut penser sérieusement que le Québec, après avoir feint de menacer le Canada de sécession, parce qu'il n'a pas obtenu ce qu'il veut après cinq ans de débats constitutionnels et qu'il n'ose pas se séparer, pourrait

dire au ROC (*rest of Canada*) « Revenons à la case départ et faisons comme s'il n'y avait jamais rien eu » ? Qui peut penser cinq secondes que le Canada serait heureux et bienveillant à l'endroit du Québec ? Qui peut seulement penser qu'il sera possible au Québec d'obtenir quoi que ce soit ?

Pour rêver au statu quo, il faut surtout oublier la trame de l'histoire du Québec et le corset de contraintes on ne peut plus concrètes que la constitution canadienne fait peser sur le développement du Québec : de sa culture, de son économie, de sa société.

Il faut se rendre à l'évidence, être logiques, réalistes et responsables : il n'y a pas d'autre moyen de défendre les intérêts du Québec qu'en faisant la souveraineté.

Bourassa a continué à jouer au fin finaud. Sa stratégie à lamentablement échoué.

Au Québec d'abord. Non seulement a-t-il prouvé une fois de plus (de trop) qu'il ne pouvait y avoir de réforme en profondeur du fédéralisme canadien, mais il a placé le Québec dans la situation parfaitement humiliante de se faire dire : le nouveau Canada où le Québec est une province comme les autres est à prendre ou à laisser. Or, Bourassa a exclu de faire un référendum sur la souveraineté du Québec par ce qu'on peut construire un Québec très dynamique sans détruire le Canada » (*La Presse*, dimanche 19 avril 1992). M. Bourassa oublie de dire que c'aurait été possible si le Canada l'avait voulu, si l'évolution du Canada allait dans la même direction que celle du Québec ! Ne s'est-il pas fait dire non assez souvent après avoir si peu demandé pour finalement comprendre ? Pour « construire un Québec très dynamique, il faut faire la souveraineté du Québec ! Il faut se rendre à l'évidence !

Au Canada ensuite, M. Bourassa a brûlé toute espèce de « menace de souveraineté ». Comment peut-on penser que désormais,

quelque personne que ce soit au Canada prendra au sérieux une promesse de souveraineté du Québec à part l'élection du Parti québécois ? Ainsi, même le fameux ballon d'essai lancé de Suisse, d'une question référendaire portant sur deux États souverains chapeautés par un Parlement qui générerait l'Union économique, n'a-t-il absolument aucune chance de faire quelque millage que ce soit. Il faut que le Québec décide lui-même de son avenir avant de faire quelque proposition sérieuse que ce soit au Canada.

Les Québécois méritent mieux que cet affreux gâchis

Bourassa a gaspillé une situation unique dans l'histoire du Québec : l'unité de la classe politique et un appui massif de la population en faveur de la souveraineté nationale, comme dans un pays normal. Le Québec est aujourd'hui, deux ans plus tard, gravement affaibli et humilié face au Canada, sur la scène internationale, et tiraillé en lui-même. Il est complètement sur la défensive et à la remorque du Canada pour le règlement de sa question autochtone alors qu'il avait toute une longueur d'avance. Mulroney, qui distribue les subventions à la façon du Père Noël, n'est même plus pressé face à la non-échéance référendaire et le ministre Rémillard vient d'essayer une rebuffade de la part du Yukon. Au Québec même, le taux de chômage en juillet est de 12,9 % et la non-résolution des problèmes est égale à l'arrogance du gouvernement qui est grande. Et si ce n'était assez, des odeurs pestilentielles et bien connues de magouilles emplissent l'atmosphère. Quel affreux gâchis !

Et pourtant, le peuple québécois mérite mieux que cela ! Et pourtant ses besoins sont si pressants. Soyons réalistes. Il ne reste qu'une voie.

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'Information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morrier, Laurent Soumis; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle : Michel Bélaïr (directeur), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'Information économique : Robert Dutrisac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, France Grenier, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743, rue Bourdeau, une division de Imprimeries Québecor Inc. 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361 : Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS = 003708) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limitée, 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER : send address changes to : Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

Le Lancelot du lac Harrington

ROBERT Bourassa s'entend mieux avec la petite histoire qu'avec la grande. Qu'importe sa préférence, toutefois, c'est avec l'avenir politique du Québec qu'il a rendez-vous aujourd'hui, au lac Harrington. En tête à tête avec ses homologues des autres provinces, et avec le premier ministre du Canada, il retrouvera, un quart de siècle plus tard, l'embranchement où il s'était séparé de René Lévesque, qui avait claqué la porte du Parti libéral du Québec en 1967 pour ouvrir la voie à la souveraineté-association. Le député néophyte et futur premier ministre du Québec avait fait le pari que le Canada pouvait se réformer dans le sens des aspirations québécoises. Mais sa carrière, à ce chapitre, a été jalonnée d'échecs. Chaque fois, appuyé sur une inépuisable patience, il a réussi à reporter les échéances, à embuer les difficultés, à s'accrocher à une dernière chance. Ce n'est plus possible, et il le sait.

Le report des échéances n'est plus une porte de sortie. Dans tous les camps, au Canada, on veut une heure de vérité, une heure de décision. Le pays est épuisé par la saga constitutionnelle, et le moratoire n'est pas une solution, même si on en fait courir un peu partout la rumeur. Le *statu quo* ne saurait tenir, quand les composantes principales du Canada ont posé leurs piquets, défini leurs conditions, et pressenti satisfaction. Le moratoire ferait vite place à des règlements de compte permanents. Et la plupart des dossiers vers lesquels on prétend vouloir se tourner — le développement économique, l'éducation, l'environnement — deviendraient des champs de bataille où reporter les aspirations insatisfaites du Québec, de l'Ouest, des autochtones. Le Canada ne peut pas continuer plus longtemps à pourrir sur pied.

Le camouflage des différends ne réussira pas non plus. C'est ce qui a beaucoup changé depuis que M. Bourassa a fait ses premières armes constitutionnelles, à Victoria en 1971. En tenant sa signature sur un accord conclu, à l'époque, le premier ministre du Québec n'était encore poussé que par les élites, gens de médias ou poids lourds de son propre parti. Depuis, le débat constitutionnel s'est en quelque sorte démocratisé. On ne se bat pas dans les rues pour un veto québécois sur la création de nouvelles provinces, mais on pressent ce que céder ce veto voudrait dire. Il en va de même pour la question de la répartition des pouvoirs,

de la réforme du Sénat, ou du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Sans se passionner pour les arcanes de la loi fondamentale du Canada, les Québécois — et les Canadiens des autres provinces — ont acquis par force un intérêt pour ce dossier, et un bon instinct pour en juger.

Si bien que M. Bourassa ne peut tout simplement plus recourir à sa tactique principale, qui givre les fenêtres pour empêcher le commun d'y voir. Il l'aura constaté dès l'annonce de son retour aux pourparlers. Il n'aura fallu que quelques heures pour que se défasse sa prétention à posséder désormais « la substance de Meech ». Les constitutionnalistes ont aussitôt démontré que la clause de société distincte était plus faible que celle de 1987; les leaders des

M. Bourassa a aujourd'hui le choix entre la petite et la grande histoire

communautés francophones des autres provinces ont pu mettre en doute l'appui d'un nombre suffisant de provinces à cette clause; les porte-parole de l'Ouest ont confirmé que le droit de veto sur de futurs changements aux institutions était toujours conditionnel à une ratification québécoise du Sénat *triple E*; et le droit de veto sur l'ajout de provinces n'est plus qu'un engagement moral du gouvernement fédéral sortant. On ne saurait reconnaître Meech, en « substance » ou autrement, dans ce travesti.

Le retour aux pourparlers à onze repose donc sur de fausses prémisses, et l'acharnement qu'a mis M. Bourassa à les défendre entache sa crédibilité. Le premier ministre trouvera les Québécois encore plus sceptiques s'il essaie au surplus de masquer — comme il l'a fait le 8 juillet — l'incompatibilité totale entre les besoins du Québec et l'accord conclu au Canada anglais. En somme s'il balbutie encore aujourd'hui, au sortir de la résidence d'été du premier ministre du Canada, on aura raison de croire qu'il nous trompe.

Si la tergiversation, l'attribution et la confusion ne sont plus à sa portée, si ses outils favoris lui manquent, M.

Bourassa n'est cependant pas entièrement démuné. Il lui reste sa responsabilité de premier ministre du Québec, qui trace la voie. Jusque dans les rangs de son parti, on le presse de saisir l'occasion de cette spectaculaire impasse pour rapatrier l'initiative. Le premier ministre, dit-on, devrait avoir le courage d'occire l'accord du 7 juillet, et d'annoncer que son gouvernement proposera aux Québécois une autre forme d'association avec le Canada (États associés, association confédérale, souveraineté partagée, et autres formules de même acabit). Le congrès du Parti libéral du Québec, dans trois semaines, s'y rallierait en vue du prochain référendum. En pratique, douze ans après le NON de 1980, M. Bourassa reprendrait le flambeau de René Lévesque, et demanderait aux Québécois le mandat de négocier une forme limitée de rupture avec le Canada. Il s'inscrirait ainsi dans le droit fil d'une histoire lente mais têtue.

Il y a longtemps que circule en coulisses cette théorie de l'homme providentiel mais infiniment modeste, du Lancelot du Lac qui consent à encourir le déshonneur social, le mépris de son entourage, pour mieux servir la cause à laquelle il se destine secrètement. Du fédéraliste qui attend patiemment son heure pour triompher de tous les scepticismes, et reconstruire le Canada sur le modèle originel des « deux nations ». On se gardera d'accréditer trop vite pareille thèse.

Car ce qu'on sait du rôle de M. Bourassa dans la confection de l'immense malentendu du 7 juillet le montre beaucoup plus porté vers l'extrême compromis que vers la moindre forme de rupture, ou même d'affirmation péremptoire du Québec. Il se peut fort bien qu'il laisse actuellement son parti s'exciter, tout en se rendant au lac Harrington pour saper l'accord du 7 juillet, certes, mais surtout pour servir en cela la stratégie de son ami le premier ministre canadien. Débarrassé de cet accord qu'il n'a jamais endossé vraiment, M. Mulroney pourrait en effet revenir à son projet de résolution fédérale unilatérale, et de référendum pancanadien.

Ces jeux tactiques ne sont pas de ceux dont on fabrique la grande histoire. Mais ils sont plus conformes à la petite histoire de ceux qui les jouent. À la façon dont M. Bourassa traitera l'intelligence des Québécois, aujourd'hui même, on en jugera.

LISE BISSONNETTE

DISCIPLINE OLYMPIQUE CONSTITUTIONNELLE

AVIRON
DIX BARRÉ
FINALE

Euclide Chiasson

Un congrès mondial acadien pour 1994

LES RELATIONS « officielles » Acadie-Québec remontent à 1880, alors que la Société Saint-Jean-Baptiste invitait pour la première fois des représentants acadiens à son grand congrès général tenu à Québec. Selon le père Clément Cormier, une centaine de délégués venant des diverses provinces Maritimes, « profitant de l'inauguration récente du chemin de fer Intercolonial (1876) se rendirent à Québec, où ils furent accueillis avec enthousiasme ». Les délégués acadiens se regroupèrent dans l'une des sept commissions qui leur fut exclusivement réservée pour l'étude de leurs problèmes nationaux.

Séance tenante, on décida de convoquer à Memramcook, dans le sud du Nouveau-Brunswick, pour le mois de juillet suivant (1881), une première convention nationale pour « s'occuper des intérêts généraux des Acadiens ». Déjà, les Acadiens réalisaient qu'ils constituaient une société, un peuple distinct. À la fin du siècle dernier, il était clair que l'Amérique comptait deux peuples de souche française : les Acadiens et les Canadiens comme on appelait alors les Français d'Amérique issus de la Nouvelle-France.

On raconte que plus de 5000 personnes se réunirent à Memramcook les 20 et 21 juillet 1881. Le congrès choisit le 15 août comme fête nationale et Notre Dame de l'Assomption comme patronne. La deuxième convention eut lieu le 15 août 1884 à Miscouche à l'Île-du-Prince-Édouard. On adoptait un hymne national, l'*Ave Maris Stella* et un drapeau distinctif, soit le tricolore français avec une étoile d'or scintillante dans le bleu près de la hampe. Un fait intéressant, c'est que le drapeau québécois est aussi issu de la France, mais de la France royaliste tandis que celui de l'Acadie est inspiré de la France républicaine.

De 1881 à 1937, on compte 10 congrès ou conventions nationales. En 1937, la 10e convention eut lieu à Memramcook, comme la première. Les autres eurent lieu, à Miscouche (1884) I.-P.-É., Pointe-à-l'Église (1890) N.-É., Arichat (1900) N.-É., Caraquet (1905) N.-B., Pointe-de-l'Église et Grand-Pré (1921) N.-É., et Moncton (1927) N.-B.

Selon le père Clément Cormier, dans sa petite histoire de la Société nationale des Acadiens (1965), le congrès de 1937 « fut comme un chant du cygne, suivi d'années d'inactivité, comme si la Société était vouée à la disparition ». Quoi qu'il en soit, l'ère des grands congrès semblait révolue. Les temps avaient changé.

IL FALLUT attendre à 1955 pour le 11e grand ralliement des Acadiens. Les fêtes de 1955 marquaient à la fois le 350e anniversaire du premier essai européen de colonisation à Port Royal, le bicentenaire de la dispersion et le centenaire du début de la renaissance acadienne.

Mis à part le 9e congrès, soit celui de 1927, le père Cormier ne mentionne pas la présence d'Acadiens provenant de l'extérieur de l'Acadie. En 1927, il mentionne la présence d'un représentant de la Louisiane. On se souvient aussi des nombreux Louisianais venus au ralliement de 1955.

En 1994, du 12 au 22 août, se tiendra le Congrès mondial acadien (CMA). Ce congrès se déroulera dans la région du sud-est du Nouveau-Brunswick où, selon les organisateurs, on attend plus de 200 000 Acadiens, Acadiennes et ami-e-s de l'Acadie de partout à travers le monde. On y fêtera le 390e anniversaire de fondation de l'Acadie. Les préparatifs pour ces grandes retrouvailles de 1994 vont bon train. Un directeur général entouré d'un personnel et de nombreux bénévoles est en poste

depuis le printemps de 1992. L'idée d'un CMA est née un 28 avril 1988 à Edmundston. Elle a par la suite évolué lors de rencontres à Toronto et Moncton en novembre 1988 et mai 1989. C'est en septembre 1990 à Dieppe, N.-B., que l'on assistait à la fondation officielle du CMA et au choix de la région hôte.



Lettre d'Acadie

Le président du CMA, monsieur André Boudreau, d'Edmundston, affirmait le 30 mai dernier devant quelque 200 Acadiens et Acadiennes venus à Grand-Pré, en Nouvelle-Écosse dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle du CMA : « Si nous nous retrouvons à Grand-Pré aujourd'hui, ce n'est pas pour commémorer l'événement de 1755 (...) mais pour célébrer notre retour. »

Les organisateurs du CMA ont déjà entrepris des tournées de promotion en Louisiane, au Québec et en France. Comme activités prévues lors du Congrès, on propose des réunions de familles, des congrès d'associations, des ateliers de discussions sur quatre thèmes précis : communication, culture et patrimoine, économie et éducation ainsi qu'un festival de la cuisine acadienne et de nombreuses activités artistiques, culturelles, sportives et touristiques.

Tout ça, c'est bien beau. L'événement du CMA est certes d'une grande valeur symbolique pour notre peuple. Ça pourrait être l'occasion de faire le point sur nos cheminements, de tenter de se « positionner » comme peuple au Canada et en Amérique du Nord. Pour cela, il faut se préparer. En 1994, la tentation, contrairement aux autres congrès, sera d'en faire une fête très commerciale en oubliant les véritables retrouvailles et le sens profond de la fête qui est sans artifices.

JUSQU'AU MILIEU des années 60, on doit reconnaître que le clergé a contribué largement au maintien d'un réseau acadien qui couvre l'ensemble de l'Amérique. Les organismes « laïcs » qui ont pris la relève se sont attardés plutôt à des questions plus localisées. En cette fin de siècle, à l'aube du Village Global, de nouveaux liens doivent être tissés pour que la dispersion de 1755 ne soit pas définitive.

Je fais confiance aux organisateurs et organisatrices et finalement au peuple acadien pour que le CMA remplisse ses trois objectifs :

- créer un système permanent de communication et de soutien pour les différentes communautés acadiennes à travers le monde;
- valoriser et promouvoir les contributions linguistiques et culturelles des Acadiens et Acadiennes au sein de la francophonie;
- sensibiliser les Acadiens et Acadiennes à travers le monde aux diverses facettes de leur identité.

Sans état spécifique, les Acadiens ont tout intérêt à se donner des outils nationaux « internationaux ».

L'urgence de se retrouver est indéniable.

LETTRES AU DEVOIR

Bravo au TSF

S'IL EST, cet été, un spectacle dont on peut être fier, c'est bien ce Grand jeu de nuit d'André Viens du TSF. Cet homme est génial, constatez quelques réalisations : *Le Hobbit*, *Le Seigneur des anneaux*, spectacles qui, depuis plus de 10 ans, se promènent à travers le monde et dont on envie la créativité québécoise, fine et audacieuse.

Le Grand jeu de nuit, n'en déplaise à ce raseur, cet empêcheur (celui de la lettre dans LE DEVOIR du 22 juillet 1992, p. 14), est mémorable par son aplomb historique et son ton politique courageusement juste. Quant à moi, je passe sous silence la beauté des marionnettes, la projection éblouissante sur les grands édifices, le synchronisme du jeu et des effets, le support musical étonnant, l'humour piquant : les yeux de Jean Drapeau, la pensée matérielle de Lord Durham... parce que cela a été dit; je ne veux que souligner l'audace et l'ampleur magnifiques du spectacle qui secoue le parvis élargi de Notre-Dame jusqu'en août et dire bravo et félicitations au Théâtre Sans Fil !

Margot Pagé
Montréal, 27 juillet 1992

Un faux pas dans l'engrenage

RAPHAELLE ROLLAND-FAVREAU, 14 ans, est décédée tôt le matin du 5 juillet. L'accident mortel a eu lieu à la hauteur de la statue du parc Jeanne-Mance, sur l'avenue du Parc. D'après les témoins qui ont tenté de lui porter secours, le taxi qui l'a happée roulait à plus de 140 km/h.

Cette artère très fréquentée devient la nuit le rendez-vous des trompe-la-mort. Plusieurs accidents ont eu lieu à cet endroit et l'un d'entre eux a causé un décès similaire il y a une vingtaine d'années.

Et trois heures à peine après la mort de l'adolescente, un accrochage impliquant trois véhicules a de nouveau mobilisé les policiers. Toujours au même endroit...

Une enquête devrait préciser ce qui clochait cette nuit-là mais on sait déjà que le feu pour piétons qu'on actionne au moyen d'une pression du doigt sur un bouton ne fonctionnait pas. Les policiers qui venaient de disperser le petit groupe de jeunes qui accompagnait la victime ont tenté sans succès de corriger la situation puis se sont retirés.

Sans assistance, quatre adolescents ont tout de même réussi la traversée. La victime qui était accompagnée d'une amie a ensuite tenté sa chance. Un dos d'âne à cet endroit empêche de voir les véhicules qui approchent et elles ont hésité avant de s'élaner. Raphaëlle a été frappée avant d'atteindre la rampe de séparation qui divise cette allée à six voies. Son amie, qui a aperçu la voiture en folie au dernier instant, n'a eu la vie sauve que parce qu'elle se trouvait déjà à proximité de la rampe. Raphaëlle est morte sur le coup.

Les policiers ont été témoins de l'accident et ont procédé à l'arrestation du chauffeur.

On peut s'interroger sur la façon pour le moins improvisée dont les policiers se sont acquittés de leur tâche cette nuit-là. Mais au-delà de cette bavure, il reste que la Ville nous promet depuis un quart de siècle au

moins un accès à la montagne qui serait sécuritaire. Et n'est-ce pas l'administration municipale actuelle qui parlait de réduire à deux voies le flot des voitures sur cette section de l'avenue du Parc ?

La mort de Raphaëlle fait désormais de ce dossier une urgence.

Marc Olivier Rainville
Montréal, 30 juillet 1992

Meech, une seconde fois

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, et cher confrère, je me permets de vous suggérer une solution à l'imbroglio constitutionnel créé par les propositions irréalistes formulées par les neuf provinces et territoriales.

Le Québec a répondu à votre appel, à deux reprises, sur la promesse qu'une entente pourrait intervenir pour son adhésion au pacte constitutionnel de 1982. Il ne fait aucun doute que vous avez fait des efforts surhumains pour corriger cette injustice.

L'accord du lac Meech est intervenu grâce à votre détermination. Et l'on connaît la suite. Deux fois le Québec s'est fait dire qu'il n'était pas bienvenu. Il ne faut pas que cela se produise une troisième fois. Aussi, je crois que la seule solution qui peut accélérer le processus c'est de soumettre une seconde fois, les résolutions de Meech. Toutes les provinces, y compris le Québec, les ont déjà acceptées.

Il y a, au Canada, des précédents de cette nature. Il suffit de rappeler les deux référendums pour l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Cette fois, les provinces récalcitrantes ne pourraient plus s'opposer à l'adoption de cette solution. Autrement, elles porteraient l'odieux de la désintégration du Canada. De plus, on évite la tenue de référendums coûteux et inutiles, connaissant à l'avance l'issue d'un tel exercice.

Le moment est venu d'agir dans le sens de la logique et du bon sens. C'est à ce prix que l'on pourra par la suite, établir un agenda pour revoir en profondeur les problèmes constitutionnels canadiens. Toutes les parties seront présentes et l'on saura à l'avance de quoi l'on parlait.

Émile Colas, c.r., LL.D.
Montréal, 28 juillet 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :

LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef

et directeur de l'information

Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration

André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint

Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information

Pierre Cayouette, Roch Côté

Guy Deshaies

Directeur des publications spéciales

Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS

Au voleur !

« AU VOLEUR ! Au voleur ! À l'assassin ! Au meurtrier ! Justice, juste ciel ! Je suis perdue, je suis assassinée; on m'a coupé la gorge : on m'a dérobé mon émission. Qui peut-ce être ? Qu'est-il devenu ? (...) Rends-moi mon émission, coquin... »

Ces cris de désespoir que j'emprunte, en les adaptant un peu, à *L'avare* de Molière croyant qu'on lui a dérobé sa « chère cassette » (autres temps, autre type de cassette !; mais le bruit des espèces sonnantes et trébuchantes c'était aussi de la musique aux oreilles d'Harpagon), décrivent mon état depuis que j'ai appris la suppression de l'émission de Georges Nicholson, *Mémo la-ser*.

En appelle à tous les auditeurs frustrés et leur demande de faire savoir, eux aussi, au service public qu'est Radio-Canada que le public n'appelle pas ça du service.

Je souscris entièrement aux propos de M. Gustave Lachance, parus dans LE DEVOIR du 4 juillet dernier. Et j'ajouterais que c'est un coup bas pour les disquaires (ils devraient se joindre aux frustrés), car c'était souvent une puissante incitation à se précipiter chez eux.

« N'y a-t-il personne qui veuille me ressusciter, en me rendant mon émission ? »

Christine Saillant
Montréal, 23 juillet 1992

Protéger les artistes

MADAME SAURIOL, dans votre lettre au DEVOIR du 22 juillet sur le lobby des arts non figuratifs, vous vous aventurez à la toute fin à impliquer le Conseil de la sculpture du Québec que vous tentez de définir d'une façon fort maladroite. Cette définition sert votre propos mais ne correspond en rien à la réalité. Les membres ne se divisent certainement pas entre 80 % d'abstrait et 20 % de commémoratifs. Le comité d'admission du Conseil ne défend aucun esthétisme et n'accepte ni ne refuse aucune candidature sur ce critère. Le seul caractère professionnel du travail présenté est mis en cause lors de toute évaluation.

D'autre part, le mandat de ce Conseil est de protéger les droits des artistes de cette discipline et de s'assurer du respect de leur statut d'artiste professionnel conformément à la loi 78. De ces faits, cet organisme ne constitue certainement pas un mur infranchissable pour les artistes figuratifs, mais bien au contraire un lieu de concertation et de solidarité pour le mieux-être économique, politique et juridique de tous les artistes membres ou non-membres, sans aucune mention de l'esthétisme individuel.

Enfin, pour ce qui est de notre condition de « beau monde généralement subventionné » vous repasserez madame Sauriol. Pour couvrir les frais d'une permanence débordée de travail, et le salaire de deux employés nous recevons une somme égale au salaire d'un fonctionnaire moyen, soit environ 59 000 \$. Une recherche plus sérieuse et plus rigoureuse apporterait à coup sûr un peu plus de crédibilité à vos propos.

Pieryves Angers
Président
Conseil de la sculpture du Québec
Montréal, 29 juillet 1992